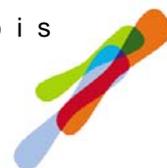
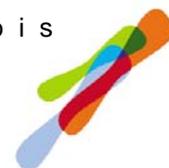


## CAHIER ANNEXE N° 2

# Organisation et démarche participative du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois







## Cahier annexe n°2

# Organisation et démarche participative du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

### **Auteurs :**

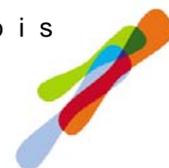
Nicole Surchat Vial et Frédéric Bessat, chefs de Projet d'agglomération  
Frédéric Josselin, équipe Projet d'agglomération

### **Avec l'appui du Groupe d'experts :**

Alexandre Epalle, Andràs November, Armelle Combre et Alain Rouiller

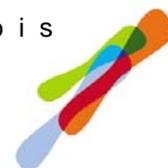
### **L'accompagnement de :**

L'équipe du Projet d'agglomération

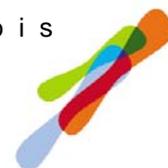


## Table des matières

<b>1. L'organisation du Projet d'agglomération 2005 – 2007 .....</b>	<b>6</b>
1.1. Les contextes de l'organisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.....	6
1.1.1. Contextes « institutionnels » .....	6
1.1.2. Contexte « réglementaire ».....	8
1.2. Les instances de pilotage mises en place .....	8
1.2.1. Le Comité de pilotage .....	8
1.2.2. Le Comité de Projet .....	8
1.2.3. L'équipe Projet et l'équipe administration .....	9
1.3. La production du Projet .....	10
1.3.1. L'équipe Projet et l'équipe administration .....	10
1.3.2. Le groupe Urbanisation – Mobilité – Environnement.....	10
1.3.3. La coordination avec les autres Commissions du CRFG .....	10
1.3.4. La mobilisation des services des partenaires .....	11
<b>2. La démarche participative 2005 – 2007 .....</b>	<b>12</b>
2.1. Une volonté affirmée .....	12
2.2. La démarche de participation .....	12
2.3. La mise en place de la démarche .....	13
2.3.1. Réunions d'information .....	13
2.3.2. Résultats et traduction de la stratégie de participation et de communication .....	13
2.3.3. La communication du Projet .....	14
2.3.4. Le « séminaire des élus » comme outil principal d'une participation.....	14
2.3.5. Renforcement progressif de la démarche.....	16
2.4. Résultats et prise en compte.....	18



<b>3. L'organisation du Projet d'agglomération à partir de 2008.....</b>	<b>19</b>
3.1. Les rythmes du processus .....	19
3.2. Mise en œuvre du Projet d'agglomération .....	20
3.2.1. La dimension spatiale : démarche du Schéma d'agglomération et des politiques à incidences spatiales.....	20
3.2.2. La dimension politiques de services .....	21
3.2.3. L'échelle d'agglomération .....	21
3.2.4. L'échelle locale .....	21
3.2.5. Les actions de sensibilisation .....	22
3.3. L'organisation de la mise en oeuvre de 2008 à 2010 .....	22
3.3.1. Le CRFG, le Comité de pilotage et le Comité de Projet.....	22
3.3.2. Le management de projet urbain.....	23
3.3.3. Des nécessaires subsidiarités .....	24
3.3.4. La définition d'une entité responsable transfrontalière à horizon 2011 .....	24
<b>4. Le développement de la démarche participative à partir de 2008 .....</b>	<b>25</b>
4.1. Définitions.....	25
4.2. Les évolutions de la démarche participative à partir de 2008.....	27
4.3. Les conséquences de la multiplication des échelles sur la démarche participative .....	29
4.4. Concept de participation 2008 – 2011 .....	30
4.5. Mise en œuvre du concept de participation .....	31
4.6. La participation : un outil pour le management de projet urbain.....	31
<b>Abréviations .....</b>	<b>32</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>33</b>



# 1. L'organisation du Projet d'agglomération 2005 – 2007

Né d'une volonté transfrontalière de collaborer, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois répond à la volonté de créer un échelon de gouvernance à la mesure des solidarités qui unissent le canton de Genève, le district de Nyon dans le canton de Vaud et les territoires voisins des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il implique 204 communes, 2 départements français, 2 cantons suisses et 2 pays. Il s'agit de relever les importants défis de la métropole franco-valdo-genevoise : accueillir le développement, répondre aux besoins de logement, de mobilité et préserver un cadre de vie exceptionnel. Pour relever ces défis, les partenaires français, vaudois et genevois ont convenu de réaliser ensemble le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Le Projet d'agglomération se décline en trois niveaux, liés par des démarches itératives :

- . La vision politique «Genève Agglo 2030».
- . Une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement : le Schéma d'agglomération et les politiques de services.
- . Des Projets stratégiques de développement, des mesures d'infrastructures pour lesquelles le fonds fédéral d'infrastructures est sollicité et des fiches actions pour les politiques de services.

## 1.1. Les contextes de l'organisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

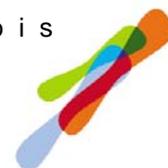
### 1.1.1. Contextes « institutionnels »

Le Projet d'agglomération n'est pas une construction *ex nihilo*, il trouve sa place dans un paysage institutionnel déjà ancien et riche dont il bénéficie dès sa mise en place.

La principale structure de collaboration transfrontalière, le Comité régional franco genevois (CRFG), a été créée en 1973. Regroupant progressivement côté français l'Etat, les Conseils généraux et la Région Rhône-Alpes et côté suisse, le canton de Genève, c'est un important lieu d'échange et de concertation. Il définit les stratégies communes pour un développement harmonieux de la région franco-genevoise et donne les impulsions nécessaires à la réalisation de projets communs. Ont été depuis intégrés comme membres à part entière du CRFG, l'ARC en 2006 et le canton de Vaud en 2007.

Le Conseil du Léman, créé en 1987, vise à une collaboration sur une aire géographique correspondant au pourtour complet du lac Léman. Il réunit les cantons de Genève, Vaud et du Valais ainsi que les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et comprend une population de près de 2,5 millions d'habitants. Il recherche surtout le partage d'expériences transfrontalières (échanges de jeunes, projets culturels ou sportifs, etc.).

La décennie 1990 et le début des années 2000 ont vu naître, généralement dans le cadre du CRFG, un nombre important d'outils de collaboration locale. Projets de développement locaux, recherches statistiques, problématiques environnementales, de gestion de rivières ou de déplacements, actions de partenariat, l'ensemble des problématiques liées à la construction progressive d'une agglomération transfrontalière a été l'objet de constitution de groupes de travail et de commissions diverses. Le CRFG a également poursuivi des travaux qui ont abouti en 1997 à la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise et à la

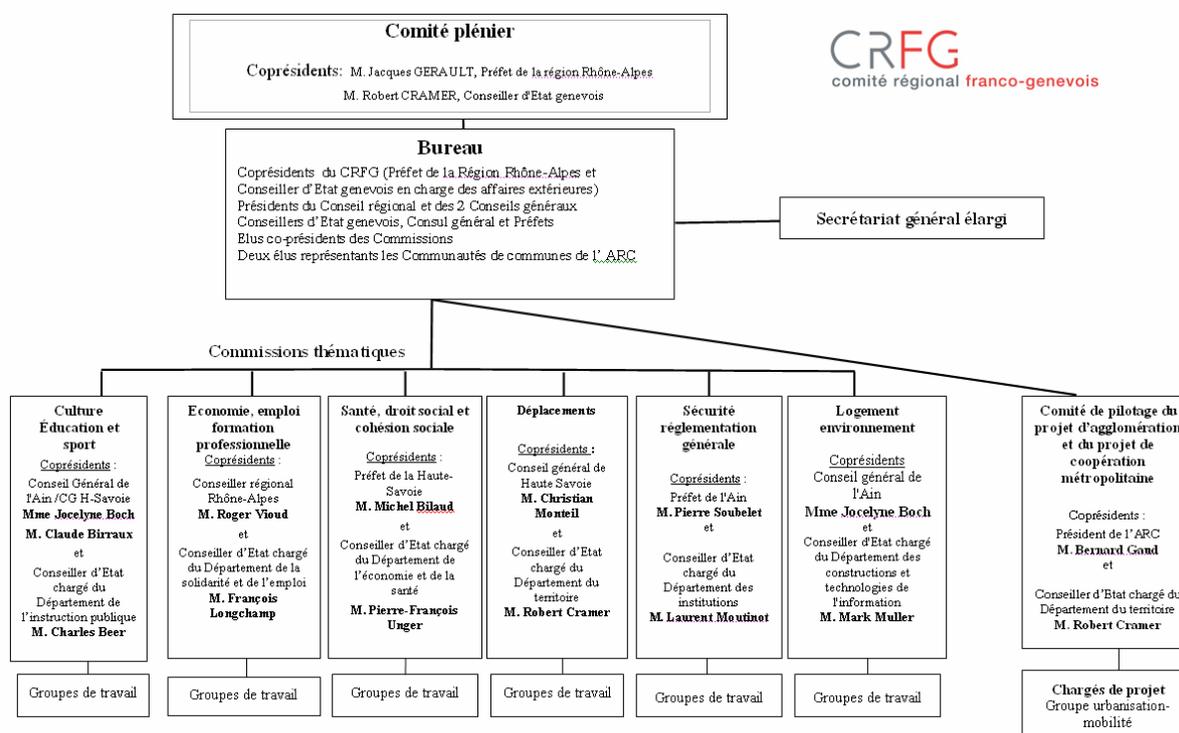


définition de 10 projets de coopération transfrontalière dits grands projets (Pôle de la gare d'Annemasse ; Porte Sud de Genève ; le Rectangle d'Or ; le Plan vert-bleu ...). En matière de transports, le Comité stratégique pour le développement des transports publics régionaux sur le bassin franco-valdo-genevois créé en 2001 aboutit à une charte des « transports publics » signée en juillet 2003. Cette charte du DTPR marque l'engagement des partenaires français et suisses en faveur d'un développement des transports publics urbains, périurbains et régionaux.

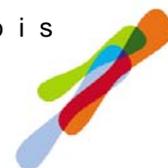
Cette multiplication de structures de coopération, souvent composées d'instances diverses vu les différences de périmètres et de compétences, a permis une diffusion progressive des problématiques transfrontalières dans le quotidien des institutions, ce qui a favorisé la genèse du Projet d'agglomération. Cependant, il en ressort un système complexe, peu lisible pour une coopération à « géométrie variable ».

La coopération très institutionnelle, est devenue de plus en plus concrète et locale, dans un système où s'impliquent de plus en plus les acteurs telles les structures intercommunales et associatives. L'intérêt de cette dynamique globale démontre la réelle prise de conscience des décideurs politiques quant à la réalité de cette agglomération à cheval sur les frontières rendues de plus en plus perméables notamment sous l'effet des accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse.

Les démarches convergent en début d'année 2007 à l'occasion de la remise de l'Avant-projet aux services de la Confédération. L'écriture de ce premier rapport et la nécessité d'aboutir à un véritable Projet avant la fin de l'année 2007 engendre une rationalisation des démarches. Le pilotage du Projet d'agglomération se poursuit dans son cadre initial.



Organigramme du Comité régional franco-genevois (août 2007).



### 1.1.2. Contexte « réglementaire »

Le Projet d'agglomération se développe sur la base de trois législations différentes.

Le Projet d'agglomération centré sur Genève comporte un degré de complexité supplémentaire par rapport aux autres agglomérations suisses en raison de la coexistence de trois systèmes politico-administratifs à l'intérieur de ses limites : le genevois, le vaudois et le français. Chacun est issu d'une histoire spécifique et ses acteurs agissent selon des logiques sensiblement différentes. Cependant la coopération transfrontalière a débuté depuis de nombreuses années et la connaissance mutuelle a déjà beaucoup progressé.

Le défi central est celui de la mise en œuvre d'un même projet de territoire, de l'agglomération transfrontalière, articulant différentes politiques publiques à mettre en œuvre par trois systèmes très différents.

Les trois systèmes en présence sont issus de leur histoire institutionnelle et se caractérisent à grands traits de la manière suivante :

- . Le système genevois attribue une forte compétence au canton pour les politiques à incidence spatiale, dans le cadre d'un système fédéral.
- . Le système vaudois - appartenant pourtant au même cadre fédéral - connaît une autonomie communale beaucoup plus importante.
- . Le système français est inclus dans un Etat centralisé qui a conduit des politiques de décentralisation depuis 25 ans, et dans lequel l'échelle communale conserve une importance déterminante. Cette dernière est toutefois insérée dans un emboîtement de Départements et Région qui n'apparaît pas toujours clair aux non français. A cela s'ajoute une structuration des communes en intercommunalités depuis la fin des années 1990.

## 1.2. Les instances de pilotage mises en place

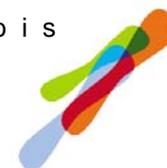
Dans le cadre du CRFG, les instances de pilotage du Projet mises en place pour l'occasion demeurent classiques. Un organe de pilotage assure la conduite de la démarche et un organe technique son suivi. Une équipe spécifique dédiée au Projet est créée, appuyée par la mobilisation de fonctionnaires dédiés.

### 1.2.1. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est constitué des représentants politiques des institutions membres du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il regroupe les 18 membres avec une coprésidence française et suisse, en attendant une coprésidence franco-valdo-genevoise. Ses réunions sont semestrielles en 2005 et 2006 avant que le rythme ne s'accélère pendant l'année 2007 avec 5 réunions. Cet organe est le lieu de coordination de la démarche. Le Comité de pilotage a pour prérogatives d'orienter les travaux, d'inviter les différents partenaires à transposer selon leurs propres modalités les orientations du Projet et enfin, initier des travaux d'échelles d'agglomération. Pour cela, le Comité de pilotage mandate l'équipe Projet et l'équipe administration pour poursuivre ou ouvrir de nouveaux chantiers. Le secrétariat est assuré par l'équipe Projet.

### 1.2.2. Le Comité de Projet

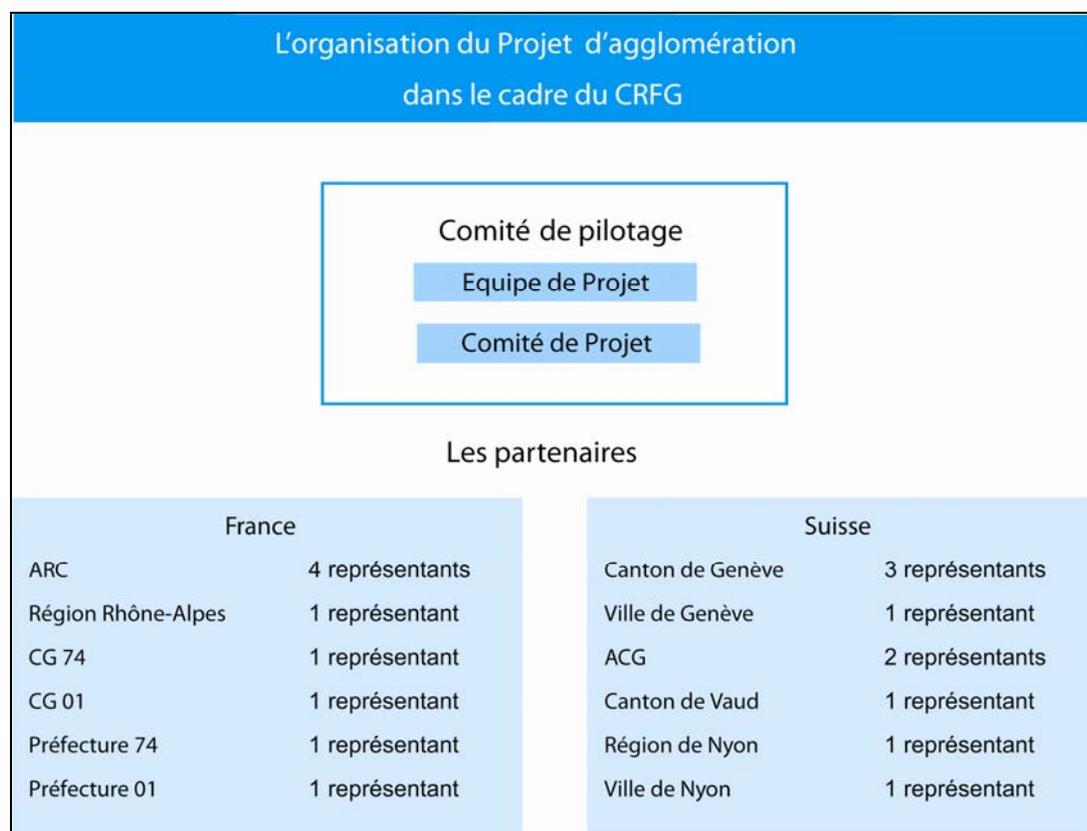
Instance de coordination technique composée des représentants techniques des membres du Comité de pilotage (18 membres). Une coprésidence franco – suisse assurée par le chef de Projet français et le représentant du canton de Genève, en attendant la coprésidence à trois avec la nomination d'un chef de Projet vaudois. La



fréquence de ses réunions est environ mensuelle. Cette instance est le lieu de coordination technique de la démarche. Les membres du Comité de Projet ont la responsabilité du lien avec les membres du Comité de pilotage. Le secrétariat est assuré par l'équipe Projet.

### 1.2.3. L'équipe Projet et l'équipe administration

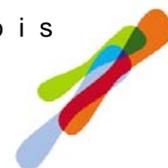
L'équipe Projet est une équipe *ad hoc* mise en place pour la coordination technique du Projet. Elle est pour cela mandatée par le Comité de pilotage. Conduite par les chefs de Projet suisse et français, en lien direct avec les co-présidents du Comité de pilotage, elle est composée de six membres dédiés au Projet. L'équipe Projet assure le secrétariat général de la démarche, les missions de coordination et de participation et de communication. L'équipe administration est constituée de fonctionnaires principalement genevois dédiés à la mission planification spatiale du Projet d'agglomération (domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'environnement et du paysage). L'articulation du Projet d'agglomération et des travaux des commissions et groupes de travail du CRFG s'effectue par l'intermédiaire des membres des deux équipes qui suivent les travaux des Commissions et sont membres du secrétariat général du CRFG.



*Organigramme du Projet d'agglomération et composition pour la période 2005 – 2007 du Comité de pilotage dans le cadre du CRFG.*

La représentation de l'ensemble des partenaires est assurée tant dans le pilotage du Projet (Comité de pilotage) que dans la production (Comité de Projet et groupes de travail). Cette organisation a permis de répondre à l'exigence de base N° 1 (EB1) concernant la participation des différentes collectivités dans l'élaboration du Projet.

Parallèlement au développement du Projet d'agglomération les instances partenariales qui participent au pilotage du Projet s'organisent. On peut ainsi relever trois :



- . Bureau et assemblée de l'ARC. L'association régionale de coopération du genevois regroupant les communautés de communes limitrophes du canton de Genève s'est développée à l'occasion du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et pour son suivi. L'ARC réunit également des représentants de la Région Rhône-Alpes et des Conseil généraux de l'Ain et de Haute-Savoie ;
- . La Délégation du Conseil d'Etat genevois pour les affaires régionales, regroupant quatre Conseillers d'Etat en charge du Département du territoire, du Département de l'économie et de la santé, du Département de l'instruction publique et du Département des constructions et des technologies de l'information ;
- . Réunions de coordination vaudoises avec un représentant du canton de Vaud, du Conseil régional de Nyon et de la ville de Nyon.

### **1.3. La production du Projet**

La production du Projet est le résultat d'un important réseau d'administration et de professionnels constitué pour l'occasion.

#### **1.3.1. L'équipe Projet et l'équipe administration**

L'équipe Projet et l'équipe administration assurent la production du Projet avec l'appui de mandataires spécialisés (aménagement du territoire, transports, environnement, paysage, etc.)

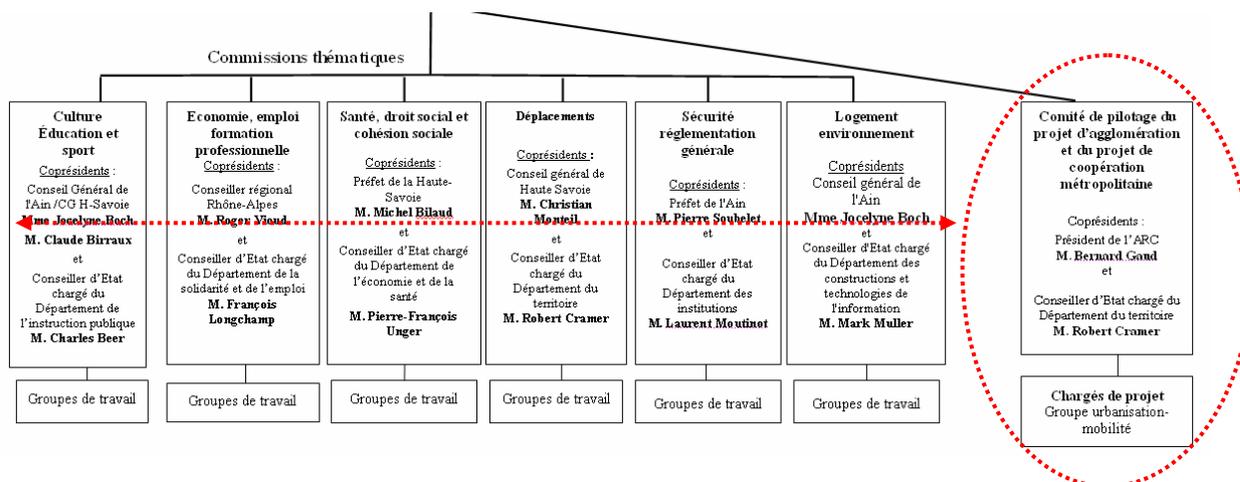
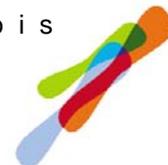
#### **1.3.2. Le groupe Urbanisation – Mobilité – Environnement**

Ce groupe de travail a été spécialement constitué pour définir le Schéma d'agglomération articulant urbanisation, mobilité puis progressivement l'environnement dans ses multiples composantes (nature, paysage, y compris urbain, agriculture).

Ce groupe de travail a suivi le mandat pluridisciplinaire conduit par le cabinet METRON. Il regroupe l'ensemble des représentants des services compétents en matière d'urbanisation, de mobilité et d'environnement. Ce groupe est transfrontalier, interdisciplinaire et multipartenarial. Le groupe urbanisation-mobilité-environnement n'est pas le seul lieu d'échange et de travail. Pour parvenir à alimenter la démarche de très nombreuses rencontres en bilatéral entre l'équipe Projet et les territoires, ou entre un technicien pilotant un dossier et les territoires, sont organisées. Elles permettent le changement d'échelle, un travail plus fin et également de renforcer les liens de confiance. Le cadencement du travail et son organisation rythmée par les réunions du groupe urbanisation-mobilité-environnement génère une multitude de rencontres, d'échanges entre les différents services des administrations partenaires du Projet d'agglomération.

#### **1.3.3. La coordination avec les autres Commissions du CRFG**

Le Projet d'agglomération travaille également sur les politiques de services (approche thématique). Tous les groupes déjà constitués du CRFG et mixtes CRFG/Conseil du Léman sont sollicités.



Schématisation de l'articulation entre le Projet d'agglomération et les autres Commissions du CRFG.

Cette option a permis de gagner en efficacité même si la complexité de l'organisation est parfois difficile à transcrire lors de la vulgarisation de la démarche du Projet d'agglomération. Sur les questions de culture, de formation ou de santé les référents techniques ont pu être identifiés et associés à l'élaboration du Projet.

Les cercles des partenaires participant à la production du Projet sont très nombreux. Le rôle de coordination de l'ensemble demeure une des fonctions importantes de l'équipe Projet.

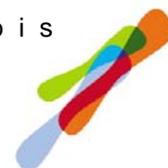
### 1.3.4. La mobilisation des services des partenaires

Le groupe urbanisation-mobilité-environnement et des groupes de travail des Commissions du CRFG sollicitent une production chez les différents partenaires. Un travail préparatoire est nécessaire tout comme un important travail de vérification des productions. Ci-dessous un aperçu du réseau qui s'est mis en place très rapidement à l'occasion du Projet, les différents services mobilisés des partenaires du Projet sont identifiés.

**A Genève** au sein du canton : Pour le Département du territoire, le Domaine de l'aménagement du territoire, l'Office cantonal de la mobilité, le Domaine nature et paysage, le Service des affaires extérieures, le Domaine de la protection de l'environnement, le Service de l'eau et le Domaine de l'agriculture. La Fondation des terrains industriels ; pour le Département de l'économie de la santé, la Direction générale des affaires économiques, la Direction générale de la santé ; le Département des constructions et des technologies de l'information. La Ville de Genève et son service de l'urbanisme.

**En France**, les services des EPCI, des Conseils généraux, du Conseil régional et de l'Etat au niveau régional et départemental.

**Sur Vaud**, le canton avec le Département de l'économie, le Département des infrastructures ; le Conseil régional de Nyon et la ville de Nyon.



## 2. La démarche participative 2005 – 2007

Née de démarches transfrontalières engagées il y a plus de 30 ans, l'agglomération franco-valdo-genevoise répond à la volonté de créer un échelon de gouvernance à la mesure des solidarités qui unissent les territoires. La Confédération fait de la nécessité d'une démarche participative son exigence de base numéro 1 sans en préciser finement les contours. La définition d'un projet d'agglomération inscrit dans une démarche de développement durable intègre par conséquent une démarche participative solide. Le caractère novateur d'un tel projet et sa dimension transfrontalière ont pour effet de placer la définition du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en dehors de toute contingence réglementaire du point de vue de la participation (Cf. annexe 8). De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une liberté importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus avec, face au caractère particulier de ce Projet d'agglomération, une obligation de modestie et d'innovation.

### 2.1. Une volonté affirmée

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois possède la particularité d'avoir été lancé par un premier séminaire des élus de l'agglomération transfrontalière en 2003. Ce premier séminaire des élus en décembre 2003 a permis de préciser les enjeux de l'agglomération et d'identifier les thématiques clefs qui doivent être traitées à l'échelle transfrontalière. Ce séminaire a été constitutif de la démarche politique. A partir de la politique des agglomérations incitant à lier l'urbanisation et la mobilité pour limiter les impacts sur l'environnement, le projet d'agglomération porté par le canton de Genève en devenant franco-valdo-genevois s'est enrichi de l'ensemble des thématiques ayant une influence sur le quotidien des habitants du bassin de vie transfrontalier.

La volonté de mettre en place une véritable démarche participative existe dès le lancement du Projet. L'instance de pilotage mise en place pour l'occasion (le Comité de pilotage du Projet d'agglomération) et qui représente l'ensemble des partenaires institutionnels a marqué dès sa première séance sa volonté d'avancer en matière de participation. Dès la première réunion du Comité de pilotage du 25 avril 2005 le cadre est donné :

- . Mettre en place une démarche participative progressive et évolutive ;
- . Considérer 3 cibles (élus, société civile et population) ;
- . Définir une stratégie de communication du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

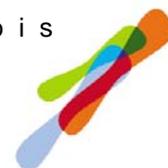
Enfin, le Comité de pilotage demande que la démarche participative qui s'attache au Projet d'agglomération vise de façon progressive et réaliste la participation du plus grand nombre. Une attention particulière est portée aux communes.

### 2.2. La démarche de participation

Trois cibles externes sont identifiées pour la mise en place et le développement d'une démarche participative : élus, société civile et population. Ces trois cibles seront visées de façon progressive avec une attention particulière dans un premier temps pour les élus du territoire qui par l'envergure du périmètre du Projet et le caractère transfrontalier de la démarche représentent un nombre très important de personnes qui seront parties prenantes dans la mise en œuvre du Projet (204 communes).

La démarche participative du Projet est alors mise en place de façon progressive. Elle s'est élaborée synchroniquement au développement du Projet d'agglomération. La priorité du Projet est d'aboutir dans le temps imparti par la politique des agglomérations de la Confédération et de mettre en place la démarche participative à partir d'éléments consolidés. Le contexte transfrontalier, la nécessité de constituer le réseau technique et





Ce mandat a permis de dégager une image des attentes en matière de participation et de communication. Une analyse a également été produite de la démarcation entre « l'interne » (participant au réseau des partenaires et à la production du Projet) et « l'externe » du Projet. L'un des enjeux majeurs est de faire évoluer cette ligne de démarcation pour intégrer progressivement dans l'élaboration du Projet des acteurs clefs.

Cependant, au regard de la complexité et de l'étendue du réseau partenarial, le choix s'est porté sur le réseau interne (élus et techniciens) afin de consolider la démarche. La population et les représentants de la société civile (externe), pouvaient être visés dans un premier temps par le biais de la presse puis, au moment propice, les faire entrer dans le processus de participation pour qu'ils contribuent pleinement à la démarche.

Il a résulté de cette étude la nécessité de développer un outil principal pour à la fois consolider la démarche et le réseau et à la fois communiquer simplement sur le Projet : le site internet - extranet.

Cet outil possède une double vocation importante :

- . Mettre à disposition toute l'information nécessaire à la compréhension du Projet d'agglomération et de ses enjeux (Internet). Site Internet : site web accessible à tous les utilisateurs sans restriction.
- . Echanger des données, faciliter le travail de production du Projet et le secrétariat général, partage d'agenda, mise à disposition de documents (Extranet). Site web en accès limité à un groupe de personnes mais pouvant être consulté depuis n'importe quel poste à l'aide d'un identifiant personnalisé.

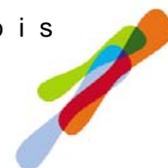
### **2.3.3. La communication du Projet**

La communication du Projet s'est rapidement affirmée comme une nécessité stratégique demandant une attention toute particulière. L'équipe Projet a alors élargi ses compétences en la matière en intégrant une personne dédiée pour répondre aux besoins de développement de la communication et au suivi de l'outil internet - extranet du Projet d'agglomération.

La mise en œuvre de la stratégie de communication et la mise au point et l'élaboration d'outils de communication sont, en plus de l'accompagnement de la démarche participative, de véritables clefs pour la réussite du Projet d'agglomération.

### **2.3.4. Le « séminaire des élus » comme outil principal d'une participation**

Le séminaire des élus de l'agglomération franco-valdo-genevoise, permet de privilégier les rencontres pour que les élus du territoire puissent disposer de la même information et échanger ensemble sur cette « nouvelle » échelle.



Les séminaires des élus sont organisés à l'attention des élus du territoire franco-valdo-genevois. Sont invités pour ces rencontres (environ 1 000 invitations sont envoyées pour chaque séminaire) :

Territoire	Elus
<b>France</b>	Maires et présidents des EPCI  Présidents des Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie  Conseillers généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie des cantons du périmètre du Projet  Conseillers régionaux Rhône-Alpes des sections départementales du périmètre du Projet  Députés du périmètre du Projet  Sénateurs du périmètre du Projet  Préfets et sous-Préfets du périmètre du Projet
<b>Vaud</b>	Syndics des communes du District de Nyon  Elus du Conseil régional de Nyon  Députés du Grand Conseil du périmètre du Projet  Députés de la région de Nyon aux Chambres Fédérales
<b>Genève</b>	Maires des communes genevoises  La Présidente du Grand Conseil genevois et les commissions des transports, de l'aménagement et des affaires régionales  Députés genevois aux Chambres Fédérales

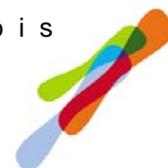
Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires ont été organisés.

Le 16 février 2006, à Meyrin (Genève), pour présenter l'organisation de la démarche et recueillir un avis sur les premières orientations proposées pour chacune des thématiques du Projet.

Le 12 octobre 2006, à Coppet (Vaud), pour présenter les premières orientations d'aménagement du territoire dans la perspective de la remise de l'Avant-projet.

Le 5 juin 2007, à Annemasse (France), pour compléter et amender les orientations d'aménagement du territoire et des politiques de services dans la perspective de la remise du Projet en fin d'année 2007.

Chacune de ces rencontres a vu plus de 150 élus se rencontrer pour échanger sur le Projet d'agglomération. Ces séminaires balisent l'avancement du Projet et sont de véritables rendez-vous indispensables pour construire un climat de confiance nécessaire à la poursuite de la démarche et à la mise en œuvre du Projet. Ces séminaires constituent pour un grand nombre d'élus de véritables repères dans le processus d'élaboration du Projet d'agglomération. (Cf. annexe 6).



### 2.3.5. Renforcement progressif de la démarche

Dans la perspective de la remise de l'Avant-projet aux services de la Confédération en fin d'année 2006, la démarche de participation s'est renforcée en s'ouvrant aux représentants de la société civile puis à partir de 2007 en conduisant en parallèle une même démarche avec les élus et les représentants de la société civile.

#### Ouverture à la société civile

Dans la perspective du second séminaire des élus en 2006, l'intégration des représentants de la société civile dans le processus de participation a débuté au second semestre 2006. Les premières orientations d'aménagement du territoire se construisent dans le courant de l'année 2006 et sont présentées pour le séminaire des élus du 12 octobre. Sur ces bases, le travail avec les représentants de la société civile peut commencer. (Cf. annexe 7 : concept de participation 2006).

L'option retenue est une démarche parallèle avec des représentants de la société civile, français, vaudois, genevois et transfrontaliers. Cette approche se doit d'être respectueuse des spécificités de chacun et de s'adapter aux modes de fonctionnement. Il s'agit de mettre en place un travail suivi mais limité dans le temps et d'obtenir un avis à l'attention du dernier Comité de pilotage de l'année 2006 qui doit transmettre l'Avant-Projet aux services de la Confédération.

Quatre partenaires sont alors identifiés pour cette phase de travail. Pour la partie française, il s'agit de trois Conseils locaux de développement présents sur le périmètre du Projet. Pour le canton de Genève, le travail s'effectuera avec le Conseil du développement durable. Le Forum pour le développement pour le District de Nyon est le partenaire retenu pour la partie vaudoise du territoire et enfin, le travail s'effectuera également avec l'Agedri, la CEST et le CLE pour les représentants organisés au niveau transfrontalier.

Le travail avec ces partenaires associés est différencié, prenant la forme d'un suivi régulier et d'ateliers thématiques pour les Conseils locaux de développement, de réunions d'information et de mise à disposition de documents pour les représentants transfrontaliers ou genevois.

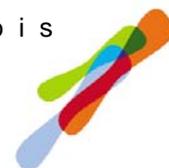
Il en résulte des contributions construites à l'attention du Comité de pilotage pour alimenter la démarche. Ce premier cycle de travail avec des représentants limités de la société civile se conclut par un fort intérêt pour la démarche et par un souhait de poursuivre la collaboration dans le cadre de la démarche participative du Projet d'agglomération.

#### Un concept unique pour l'année 2007

A partir de la remise de l'Avant-projet et dans la perspective de la transmission du Projet d'agglomération aux services de la Confédération pour fin 2007, un concept de participation a été élaboré pour l'année 2007. (Cf. annexe 1).

La densité du travail à réaliser pour finaliser le Projet a pour conséquence une augmentation du nombre de Comité de pilotage (5 sur l'année 2007). A partir du travail déjà réalisé avec les élus de l'agglomération et les représentants de la société civile, un cycle de rencontres identiques et parallèles est organisé.

Au mois d'avril, 4 réunions de présentation du Projet et de la démarche participative sont organisées sur chacun des trois territoires pour les élus français, vaudois et genevois et pour l'ensemble des représentants de la société civile. Ces rencontres animées par les coprésidents du Comité de pilotage et organisées par l'équipe Projet permettent un échange direct et apportent des précisions sur la démarche et ses enjeux. Ces rencontres constituent le premier temps du processus participatif prévu pour l'année 2007. Elles se déroulent avant la seconde réunion du Comité de pilotage (23 avril 2007) pour que leurs résultats puissent être pris en compte dans les choix du Comité de pilotage. Ces temps de participation sont alimentés par les schémas et le contenu du

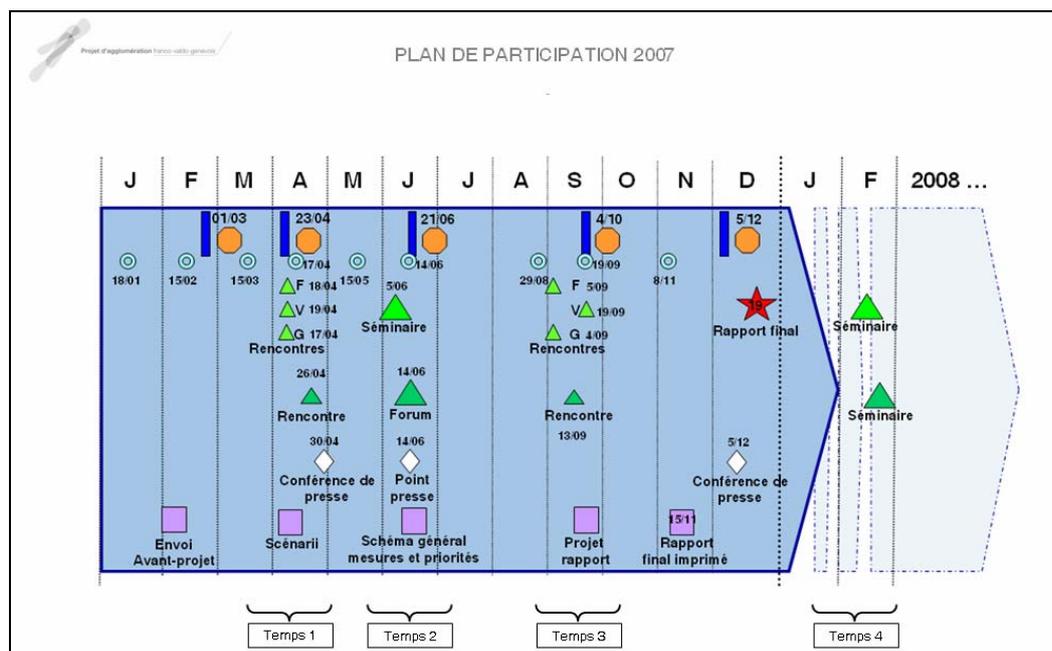
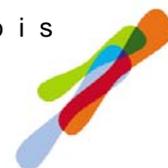


Projet qui seront ensuite présentés en Comité de pilotage. Cette organisation permet au Comité de pilotage de se munir des résultats de ces temps de participation pour orienter les travaux du Projet d'agglomération. (Cf. annexe 3).

Le deuxième temps se déroule en juin avec l'organisation d'un séminaire des élus et du premier forum des représentants de la société civile. Ces deux rencontres, une nouvelle fois identiques, se composent d'une plénière qui permet une information de tous les participants, puis d'un travail de production en ateliers, avant une restitution à nouveau en plénière. Le caractère innovant de ce deuxième temps de l'année 2007 réside dans les ateliers thématiques. Des documents de première main sont mis à disposition ainsi qu'une grille de lecture retraçant les principes qui guident la démarche d'ensemble. Les participants peuvent alors s'appropriier concrètement le Projet et proposer des améliorations. Le travail se déroule sur table de dix personnes maximum pour favoriser les échanges et les discussions. Les contributions sont ensuite restituées en plénière. Une nouvelle fois, ces rencontres se déroulent avant une séance de Comité de pilotage pour permettre d'alimenter le débat et orienter en conséquence les travaux techniques. A l'issue de ce deuxième temps plus de 300 propositions ont été formulées pour alimenter le Projet.

Pendant la trêve estivale, un important travail de synthèse est organisé. L'ensemble des propositions formulées lors des rencontres de juin est retransmis aux participants pour assurer la traçabilité nécessaire à la démarche participative. A partir des orientations du Comité de pilotage le travail se poursuit. Un troisième temps est organisé en septembre sur les trois territoires pour les élus français, vaudois et genevois. Une quatrième rencontre identique est organisée pour les représentants de la société civile. Il s'agit alors de restituer le travail qui a été effectué depuis les rencontres de juin et d'offrir une parfaite lisibilité sur les propositions formulées. Une présentation de l'état d'avancement du Projet est organisée qui illustre les propositions intégrées. L'ensemble des propositions et leur traitement sont remis à tous les participants. Un échange est ensuite organisé pour permettre des derniers ajustements. Une fois encore, ces quatre réunions identiques (une pour les élus vaudois, une pour les élus français, une pour les élus genevois et une pour les représentants de la société civile) dans le contenu sont organisées avant le Comité de pilotage du 4 octobre 2007 qui arrête les grandes lignes du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. En ouverture de cette séance du Comité de pilotage, une restitution des rencontres est effectuée pour orienter les débats.

Un quatrième temps est indiqué à titre illustratif pour l'année 2008, marquant la poursuite du processus et que la démarche de participation mise en place va se poursuivre après la remise du Projet aux services de la Confédération.



(Cf. annexe 1).

## 2.4. Résultats et prise en compte

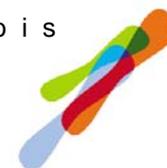
La démarche participative mise en place dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a permis de recueillir un nombre important de propositions. En effet, plus de 300 propositions sont issues de cette démarche, élaborées par les élus de l'agglomération et les représentants de la société civile.

Les contributions sont de différentes natures : contribution écrite, courrier à l'attention des coprésidents, livre vert ou comptes-rendus de rencontres organisées dans le cadre de la démarche participative. Elles sont soit spontanées ou bien sollicitées.

Un traitement systématique est organisé afin d'organiser cette importante matière et d'assurer la traçabilité nécessaire à une démarche participative. Les propositions sont dans un premier temps organisées en fonction des domaines concernés (urbanisation ; mobilité ; environnement ; politiques de services ; gouvernance), puis en fonction de leur caractère (objectif, stratégie ou mesure). Enfin, trois critères d'intégration proposés. Les propositions formulées dans le cadre du processus participatif sont soit intégrées, écartées en l'état (de la proposition ou du Projet) ou non traitées (pas pour l'instant ou pas de la compétence du Projet). L'ensemble des propositions et leur degré d'intégration sont ensuite rendus disponibles pour permettre une lisibilité légitime aux acteurs de la démarche participative.

Les résultats de la démarche participative sont particulièrement encourageants. Les propositions ont été nombreuses et de qualités. Elles ont permis d'apporter une réelle plus-value au Projet d'agglomération accélérant le traitement de certains sujets comme ceux relevant de l'agriculture ou du domaine social. Cette démarche a également permis de révéler la concordance des différents participants sur la nécessité d'élaborer un projet pour l'agglomération franco-valdo-genevoise et de poursuivre la démarche engagée. L'intérêt pour l'agglomération ne fait que s'accroître et les attentes sont de plus en plus fortes tant pour le Projet d'agglomération que pour sa démarche participative.

(Cf. annexe 4 et 5 : Tableau des propositions et actes des rencontres de septembre 2007).



### 3. L'organisation du Projet d'agglomération à partir de 2008

Les questions qui doivent se traiter à l'échelle de l'agglomération trouvent au fur et à mesure leur place dans un système de gouvernance en cours de développement. La mise en place progressive d'instances de coopération transfrontalières décrites dans la première partie de ce Cahier annexe (CRFG, CL, etc.) illustre cette nécessité de trouver des solutions en terme de gouvernance aux questions qui dépassent les frontières institutionnelles classiques.

Dans ce mouvement de fond, le Projet d'agglomération se concentre sur certaines thématiques avec une forte volonté d'être opérationnel, pour répondre aux besoins de la population, et d'être prospectif, pour un développement durable de l'agglomération transfrontalière. L'accent est donc mis sur l'aménagement du territoire et sur les politiques de services.

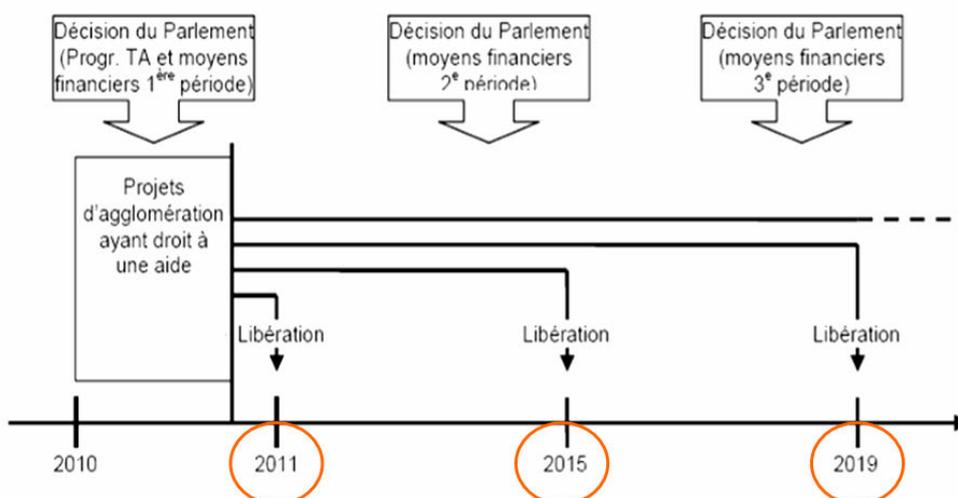
La coordination des coopérations transfrontalières s'effectue au sein du Comité régional franco-genevois qui s'est élargi, sous l'influence du Projet d'agglomération, au canton de Vaud et aux communautés de communes françaises. Le CRFG traite également des questions non abordées par le Projet d'agglomération.

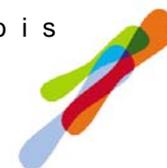
La gouvernance de l'agglomération franco-valdo-genevoise s'est encore affirmée avec le développement du Projet au sein du CRFG sur la période 2005 – 2007. Elle va continuer à se renforcer sous son influence à partir de 2008 et pour les années suivantes.

#### 3.1. Les rythmes du processus

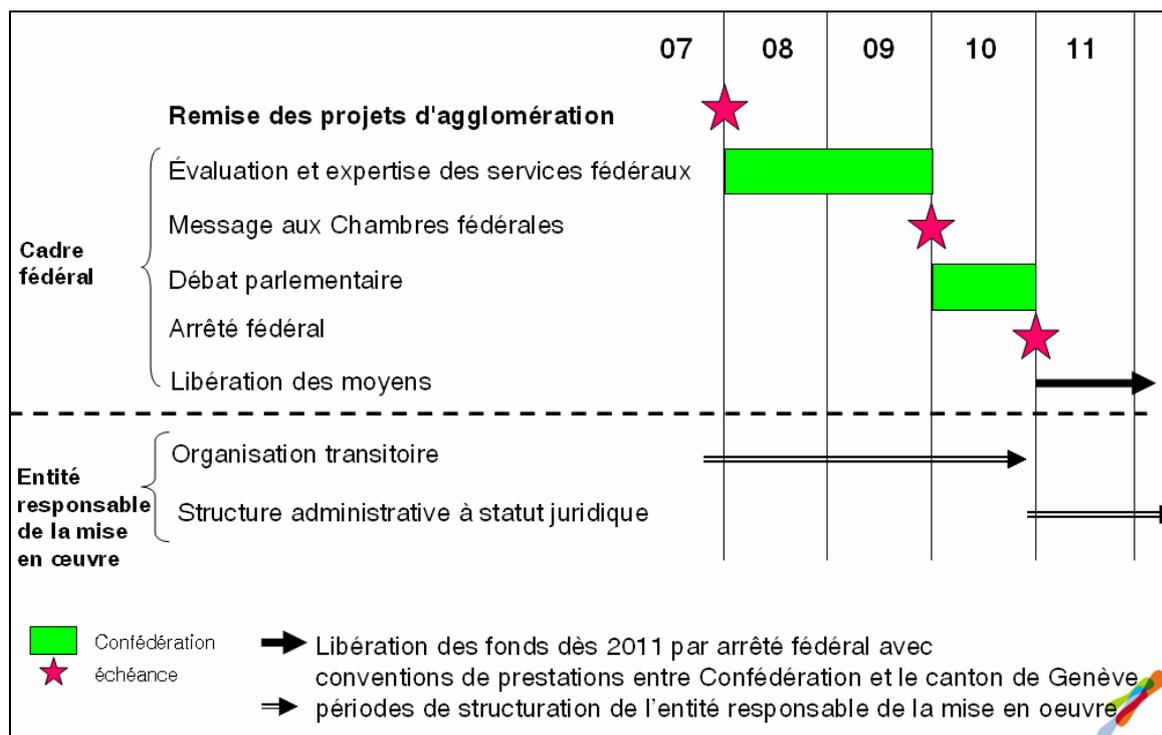
Le Projet d'agglomération est une Commission du CRFG à part entière du CRFG. Le CRFG traite par le biais de ses commissions thématiques des questions sectorielles qui se posent à l'échelle de l'agglomération. Le Comité régional franco-genevois constitue le principal lieu de coordination des questions transfrontalières.

La gouvernance de l'agglomération est dynamisée par le développement du Projet d'agglomération et sa mise en œuvre. Ainsi, les évolutions de la gouvernance de l'agglomération suivent en partie les rythmes de la politique des agglomérations de la Confédération. Le processus de libération des fonds d'infrastructure et les conditions demandées en terme d'organisation et de structuration fixent les grandes lignes dans lesquelles la gouvernance de l'agglomération s'inscrit.





Deux périodes se démarquent, une première à la date de la première libération des fonds d'infrastructure en 2011. A cette date, une entité responsable de la mise en œuvre (au sens de l'appellation fédérale) devra être constituée pour permettre la libération des fonds. La définition de cette entité se fera au travers d'une période transitoire couvrant les années 2008 à 2010. Une seconde période à partir de 2011 avec la présence d'une entité transfrontalière responsable de la mise en œuvre à personnalité juridique et avec une structure *ad hoc*. La convention de prestations également nécessaire pour la libération des fonds sera passée entre la Confédération et le canton de Genève.



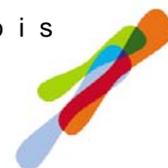
Planning : cadre fédéral et entité responsable

## 3.2. Mise en œuvre du Projet d'agglomération

La mise en œuvre du Projet d'agglomération impose une double conjugaison. Une conjugaison d'approches tout d'abord avec une dimension spatiale et une dimension politiques de services. Une conjugaison d'échelles ensuite en poursuivant l'approfondissement du Schéma d'agglomération à l'échelle franco-valdo-genevoise et en abordant des échelles plus locales (PACA et PSD). La mise en œuvre du Projet d'agglomération fait l'objet d'un Cahier annexe spécifique : Cahier annexe n°7 : *Mise en œuvre du Projet d'agglomération. Programme de travail et fiches actions*.

### 3.2.1. La dimension spatiale : démarche du Schéma d'agglomération et des politiques à incidences spatiales

Le Schéma d'agglomération constitue la référence commune, objet de l'engagement des 18 territoires partenaires de l'agglomération. Un schéma illustratif est proposé dans le Cahier annexe n°3. Il traduit une illustration possible de représentations plus précises des périmètres et affectations. Il sera adapté et validé à chaque progrès de planification.



### 3.2.2. La dimension politiques de services

En matière de politiques de services (pour les thèmes de l'économie, du logement, de l'environnement, de l'agriculture, de la formation, de la culture, de la santé et du social), la mise en oeuvre des objectifs supérieurs et stratégies définies pour chaque thème sera engagée soit dans le cadre du Projet d'agglomération, soit dans le cadre des commissions concernées du CRFG. Au sein de chacune de ces commissions, différents porteurs de projets opérationnels ou maîtres d'ouvrage seront progressivement désignés.

Pour les actions dont le détail figure dans le Cahier annexe n°7, il s'agit avant tout de fixer un cadre de travail, une feuille de route pour un groupe d'acteurs impliqués. Ce groupe sera ainsi chargé de décliner de manière opérationnelle les objectifs fixés pour chaque thème.

### 3.2.3. L'échelle d'agglomération

La mise en oeuvre du Schéma d'agglomération tout d'abord nécessite de poursuivre la démarche d'aménagement et d'organisation spatiale du territoire à partir :

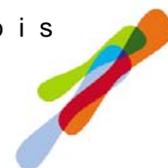
- . De l'approfondissement du Schéma d'agglomération qui propose, à l'échelle de toute l'agglomération, une organisation spatiale croisant l'approche de l'urbanisation (les espaces pour les logements, les activités économiques, les équipements, les espaces publics), celle de la mobilité et celle de l'environnement (espaces naturels, paysagers et agricoles) ;
- . Des instruments d'aménagement : Le Projet d'agglomération constitue une référence commune qui aura des répercussions et des implications à mettre en oeuvre soit dans les instruments réglementaires existants des différents territoires, soit par des adaptations que le Projet d'agglomération pourrait suggérer ;
- . Des données de bases et du monitoring (suivi) : les données statistiques et géographiques nécessaires à la mise en commun des analyses et aux projets sont rassemblées et mises à disposition. Des indicateurs et un suivi (monitoring) sont mis en place pour vérifier l'implémentation des objectifs initiaux.

Les politiques de services ensuite nécessitent de poursuivre le travail à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

### 3.2.4. L'échelle locale

La mise en oeuvre et la réalisation des mesures d'agglomération (liste A et B pour le fonds d'infrastructure et projets urbains s'y rapportant) se dérouleront au travers d'une approche liant infrastructures transports et projets urbains. Elles porteront sur 5 types d'études:

- . Des études de projets urbains sur des Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) par couloirs/axes, comprenant des zooms sur les Projets stratégiques de développement (PSD) ;
- . Des études mixtes espaces publics - infrastructures de transports (requalification de l'espace rue et construction du tram, mise en réseau des espaces publics (ESPU) ;
- . Des études d'aménagements urbains ponctuels, (passerelles,...) (AUPON) ;
- . Des études sur la mobilité douce (réseaux cyclables,...) (MD) ;
- . Des études purement « transport » (électrification ligne train, signalisation,...) (TRANS).



### 3.2.5. Les actions de sensibilisation

La mise en œuvre du Projet suppose une démarche spécifique de sensibilisation, d'information, d'échanges de pratiques et d'expériences auprès des différentes autorités publiques compétentes. Cette démarche doit être relayée au niveau local avec des compétences de terrain proches des élus et des habitants. Il s'agit ainsi de construire progressivement un langage commun, de partager la vision d'avenir du Projet d'agglomération et de permettre l'adhésion à ses principes. D'une façon plus générale, il s'agira de faire connaître et adhérer au Projet d'agglomération puis de présenter les travaux futurs aux différents publics cibles identifiés (cf. Cahier annexe n° 7 : *Missions communication, participation et marketing*). Cette démarche de sensibilisation et d'adhésion est essentielle pour la traduction du Schéma d'agglomération et pour la poursuite de la démarche.

## 3.3. L'organisation de la mise en oeuvre de 2008 à 2010

Lors de la période transitoire, et dans l'attente de la définition d'une structure technique transfrontalière responsable de la mise en oeuvre, la gouvernance de l'agglomération se déroulera de la façon décrite ci-dessous.

### 3.3.1. Le CRFG, le Comité de pilotage et le Comité de Projet

Les travaux se déroulent sous l'égide du CRFG, organe faitier, qui coiffe l'ensemble de la démarche. Le Comité de pilotage assurera la conduite des opérations dans le cadre du CRFG. Les missions du Comité de pilotage sont d'orienter et initier en :

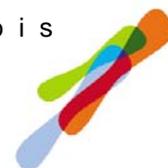
- . Elaborant le Projet d'agglomération en associant étroitement tous les acteurs concernés des territoires ;
- . Contrôlant et garantissant la réalisation du Projet d'agglomération et en assurant son adaptation à toute modification des conditions – cadres ;
- . Décidant de la poursuite des études.

Le Comité de pilotage soumet ses propositions à la décision du Bureau du CRFG.

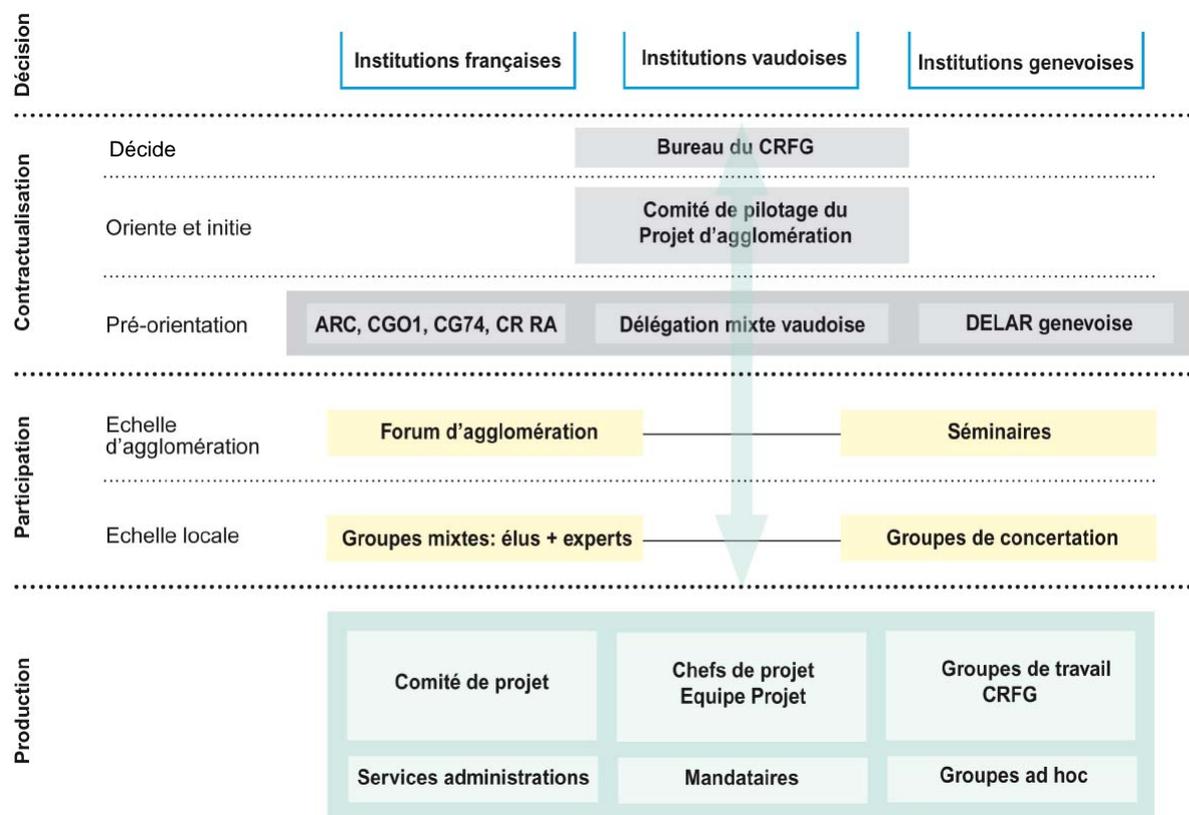
Le bureau du CRFG décide des orientations stratégiques proposées par le Comité de pilotage du Projet d'agglomération qui sont soumises ensuite à la décision de chaque instance partenaire. Le Comité pilotage bénéficie d'un droit d'initiative pour se saisir des questions qu'il juge nécessaires d'aborder. Il initie donc les démarches, oriente les travaux et propose à la décision du Bureau du CRFG des objectifs à atteindre (Charte, contrat etc.) Les options et orientations prises par les membres du Comité de pilotage constituent un engagement.

De la même façon, des débats préalables (Délégation du Conseil d'Etat pour les affaires régionales, assemblée de l'ARC, réunions de coordination vaudoises) sont organisés chez les différents partenaires avant les réunions du Comité de pilotage. Cette mise au point préalable est identifiée comme l'étape de pré orientation indispensable pour l'obtention d'accords consensuels par le Comité de pilotage. Cette étape est particulièrement importante dans la perspective de la décision devant être prise ensuite par chacun des partenaires après une orientation du Comité de pilotage décidée par le Bureau du CRFG.

Les travaux du Comité de pilotage sont alimentés par une organisation technique qui assure la production et l'avancement du Projet. Cette production orchestrée par les chefs de Projet, l'équipe Projet et l'équipe administration revêt un caractère multi partenarial et transfrontalier. L'orientation du travail technique est directement initiée par le Comité de pilotage. Le Comité de Projet assure la cohérence de la démarche en



représentant techniquement l'ensemble des partenaires. L'articulation du Projet d'agglomération et des travaux des autres Commissions et groupes de travail du CRFG s'effectue par l'intermédiaire des membres des deux équipes qui suivent les travaux des Commissions et sont membres du secrétariat général du CRFG.

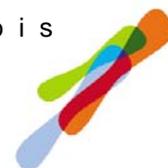


Organisation de la mise en œuvre du Projet d'agglomération

### 3.3.2. Le management de projet urbain

L'équipe du Projet d'agglomération développera des synergies et des échanges de savoir-faire entre les partenaires de manière à encourager une mise en œuvre opérationnelle entre la planification de grande échelle et la concrétisation des projets stratégiques de développement d'intérêt d'agglomération. Il s'agit de constituer une équipe interdisciplinaire de professionnels au service de l'agglomération, en liaison avec les commissions du CRFG autour des trois missions : 1. Planification spatiale; 2. Coordination pour la mise en œuvre des politiques de services à la population; 3. Processus participatif, communication et marketing urbain (Cf. Cahier annexe n°7 : *Mise en œuvre du Projet d'agglomération, programme de travail et fiches actions*).

On tirera profit, dans toute la mesure du possible, des études locales existantes ou en cours, afin d'éviter les doublons. Afin de permettre une adaptation permanente de la démarche aux spécificités de chaque territoire, les études seront conduites **par les acteurs locaux**, ou les acteurs compétents (Cf. notamment infrastructures de transport) en partenariat avec le projet d'agglomération dans un degré d'implication variant selon la nature du projet et le besoin local.



### 3.3.3. Des nécessaires subsidiarités

La mise en œuvre du Projet d'agglomération, notamment dans sa dimension spatiale, impose des précautions importantes. Le Schéma d'agglomération a été élaboré par l'ensemble de partenaires et acteurs des planifications locales. Il s'est agi dans un premier temps de croiser les différentes planifications existantes puis de les dépasser pour concevoir une véritable vision de l'agglomération à horizon 2030.

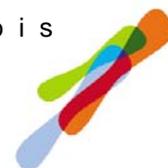
A partir de 2008, la poursuite de la démarche, l'approfondissement du Schéma d'agglomération par des études d'échelle franco-valdo-genevoise et par des études urbaines d'échelles plus locales nécessitent la mise en place d'un véritable principe de subsidiarité.

La conduite du Projet devra s'adapter en fonction des échelles abordées. Si le Comité de pilotage reste le lieu privilégié pour conduire les approfondissements à l'échelle de l'agglomération, les représentants élus locaux devront être véritablement les initiateurs pour les études locales. Il s'agira alors de développer une véritable maîtrise d'ouvrage pour les études localisées selon un principe de subsidiarité d'échelle.

L'approche devra également être différenciée en fonction des territoires de l'agglomération transfrontalière et ainsi adapter la démarche aux spécificités locales. Il s'agira alors d'une subsidiarité territoriale.

### 3.3.4. La définition d'une entité responsable transfrontalière à horizon 2011

Sous l'égide du CRFG, le Comité de pilotage du Projet d'agglomération, utilisera cette période transitoire pour étudier et préparer une structure de partenariat transfrontalier opérationnelle encore à formaliser. L'équipe du Projet d'agglomération, avec l'appui des experts nécessaires étudiera les avantages et inconvénients des différentes formes juridiques, les missions, les compétences de cette future entité transfrontalière dotée d'une personnalité juridique, responsable de la mise en œuvre et la réalisation concrète du Projet. Plusieurs formes juridiques sont possibles et seront mises à l'étude.



## 4. Le développement de la démarche participative à partir de 2008

L'agglomération franco-valdo-genevoise est une métropole transfrontalière en construction, internationale par nature et du fait de son histoire. Le développement de la démarche participative qui accompagne le Projet se doit de prendre en considération les caractéristiques des territoires qui composent l'agglomération. Le sentiment d'appartenance à l'agglomération demeure encore embryonnaire chez ses habitants et il semble peu probable de le faire émerger même à moyen terme sous l'influence par exemple d'une campagne de communication d'envergure. Il apparaît en revanche plus pertinent de s'appuyer sur la diversité de ses habitants et de ses acteurs et de travailler à développer les solidarités réciproques dans une dynamique de projet.

Le développement de la démarche participative a été jusqu'à présent décontingentée d'obligations légales émanant des différents territoires qui composent le périmètre du Projet d'agglomération et notamment parce que le Projet avait pour objectif de définir les grands principes d'un aménagement du territoire transfrontalier en dehors de tout cadre réglementaire. La seule demande extérieure à la volonté du partenariat franco-valdo-genevois de mettre en place une démarche participative dans le cadre de la définition du Projet d'agglomération était celle de la Confédération qui a fait de la participation son exigence de base n°1.

La démarche participative va se poursuivre et se développer en fonction des options de mise en œuvre retenues. Les échelles abordées et la méthodologie adoptée pour la mise en œuvre du Projet placent à nouveau la démarche participative très en amont des obligations légales des différents partenaires, même sur les secteurs les plus limités abordés en co-maîtrise d'ouvrage. Il s'agit pour le Projet de développer une démarche participative à toutes les échelles nécessaires à la démarche.

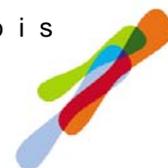
### 4.1. Définitions

Pour poser les bases de la démarche participative qui va se poursuivre et se renforcer à partir de 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'agglomération, quelques définitions sont proposées. Il s'agit uniquement de la démarche participative initiée dans le cadre du Projet d'agglomération, à laquelle succéderont des démarches spécifiques fixées par les législations des différents territoires.

Une démarche participative ne peut se concevoir que dans un processus décisionnel. Le processus décisionnel identifié dans le cadre du Projet d'agglomération est modélisé linéairement de la façon suivante :

- . Emergence d'une question qui fédère le partenariat en projet ;
- . Vient ensuite la définition du problème (problématisation) ;
- . Recherche et élaboration de solutions ;
- . Orientation et contractualisation entre les partenaires (le Comité de pilotage qui ne possède pas de pouvoir décisionnel à l'échelle de l'agglomération) ;
- . Décision par les différents partenaires dans le cadre de chaque institution ;
- . Réalisation et mise en œuvre.

Le processus est itératif.



Une démarche participative signifie que le processus décisionnel décrit ci-dessus s'ouvre à des personnes extérieures au partenariat fédéré en projet et qui sont les acteurs de la décision. Plus ce processus décisionnel s'ouvre tôt avant la réalisation, plus le degré de participation est élevé.

La démarche du Projet d'agglomération est cependant un processus complexe et itératif où chaque étape du processus décisionnel questionne et interagit sur les autres.

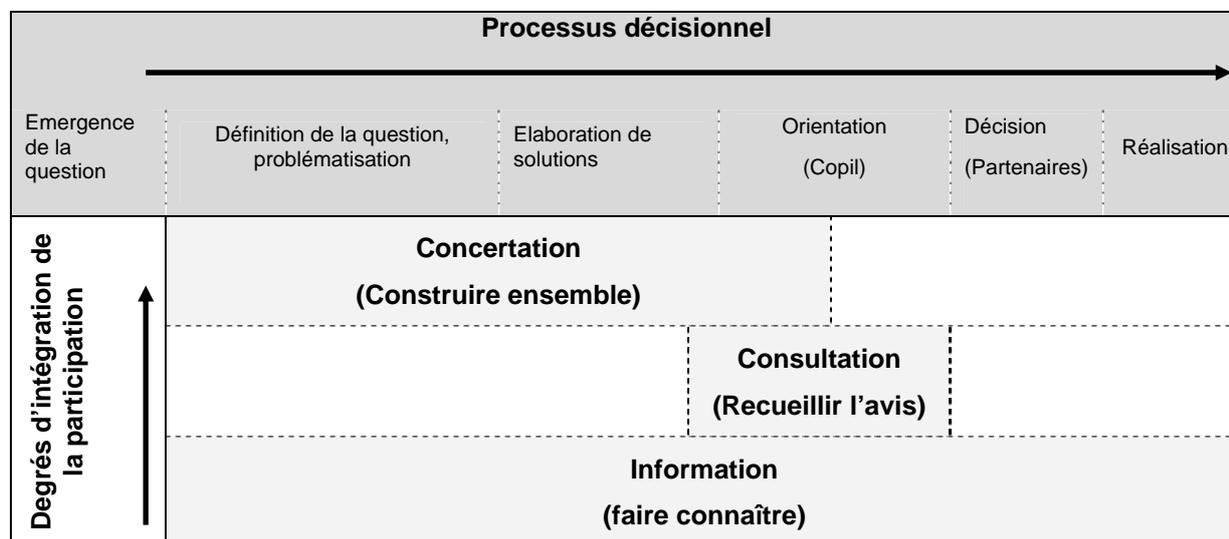
Dans le cadre du Projet d'agglomération, nous identifions 3 degrés de participation définis en fonction de leur intégration dans le processus décisionnel.

Les degrés de la participation par ordre croissant d'intégration dans le processus décisionnel sont :

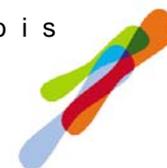
- . L'information : faire connaître (le degré le plus faible). Informer, sensibiliser une cible sur une option retenue, une orientation prise, ou de façon plus générale sur le Projet. Elle peut intervenir en continu dans le processus.
- . La consultation : demander et recueillir d'avis d'une cible sur une solution trouvée au problème. Elle se limite aux étapes du processus où des solutions sont identifiées pour être proposées à décision.
- . La concertation : construire ensemble. Définir ensemble un problème et co-élaborer des solutions au problème. Elle débute dès la problématisation et se poursuit jusqu'à la proposition pour décision.

Chaque degré de participation fait l'objet d'actions et de communication spécifiques pour permettre d'atteindre les objectifs recherchés et d'assurer le suivi nécessaire.

*Schématisation des degrés de participation en fonction du processus décisionnel :*



Chaque degré de participation est spécifique et autonome. Ce qui signifie par exemple qu'un public cible qui sera associé dans le processus décisionnel à un niveau de concertation (co-construction), ne fera pas l'objet d'une consultation spécifique (demande d'avis sur des options envisagées du fait qu'il a pleinement contribué à l'élaboration de ces options). En revanche, chaque public fait l'objet d'une attention particulière en terme de communication pour obtenir toute l'information nécessaire sur l'utilité de sa participation (au préalable pour le situer dans le processus et ensuite pour assurer une traçabilité à sa contribution). Cependant, le processus



décisionnel étant par nature itératif, un suivi sera assuré avec une adaptation spécifique pour chaque public cible identifié.

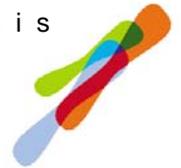
Il est alors possible de définir les objectifs généraux de chaque degré de participation, et d'identifier les principaux avantages et inconvénients. Les objectifs, avantages et inconvénients sont ensuite à affiner et à préciser pour chaque action envisagée dans le cadre de la démarche participative du Projet.

Degré de participation	Objectifs	Avantage	Inconvénient
<b>Information</b>	Sensibiliser. Susciter l'adhésion autour de décisions déjà prises	Relations publiques	Trop peu participatif  Attire l'attention sur le projet, favorisant l'émergence d'opposition alors qu'il existe peu de marge de négociation  Difficulté à réussir la communication (que le message soit reçu et compris)
<b>Consultation</b>	Donner la possibilité d'exprimer des observations sur des éléments des solutions identifiées  Recherche à anticiper le conflit en définissant des modalités structurées d'interaction	Obtenir des indications pour choisir des options ou des alternatives qui puissent s'intégrer au projet	Ne parvient pas à résoudre les conflits les plus graves qui dépendent du désaccord au sujet de la définition même du problème qui peut entraîner une radicalisation des divergences  Tendance à ne faire participer que les personnes qui mesurent les avantages et inconvénients des solutions proposées avec un effet de surreprésentation des oppositions rendant un accord difficile
<b>Concertation</b>	Construction de solutions plus durables et partagées par le plus grand nombre	Considère la complexité comme une ressource du processus  Processus décisionnel plus efficace	Demande du temps  Impose d'ouvrir le processus décisionnel (passe du <i>problem solving</i> au <i>problem setting</i> )  Légitimer les différences de point de vue et les types de connaissance (experts, usagers etc.)

## 4.2. Les évolutions de la démarche participative à partir de 2008

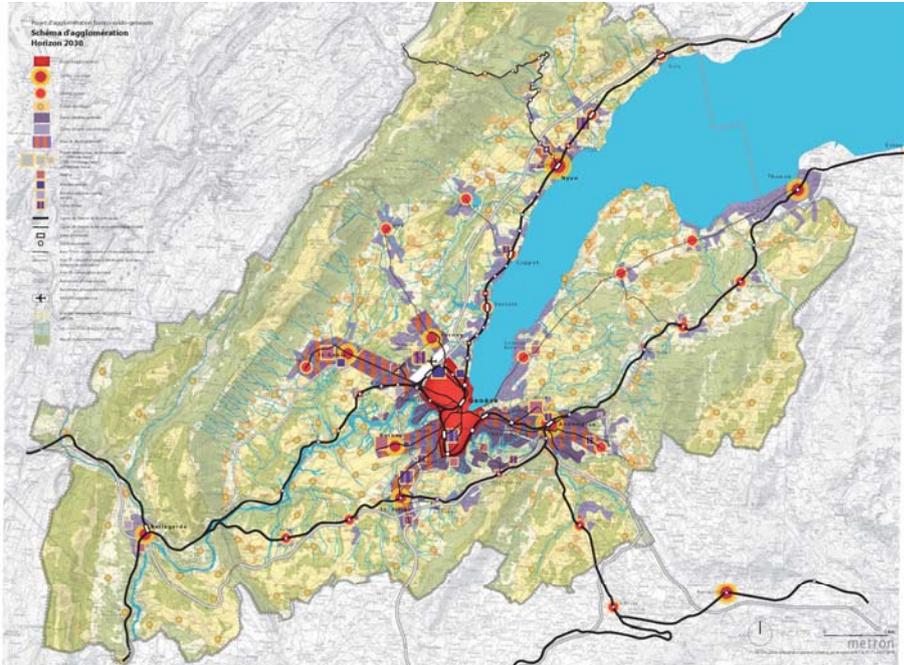
La démarche participative du Projet d'agglomération a essentiellement développé de l'information et de la consultation pour les années 2005 et 2006 pour approfondir en 2007 à de la concertation. L'enjeu des années 2008 et suivantes est une intégration plus en amont de la participation dans l'élaboration du Projet pour mettre en place une démarche participative plus ciblée en fonction des échelles abordées.

A partir de 2008, et sur la base du Projet d'agglomération, le travail va se poursuivre par un approfondissement du Schéma d'agglomération et du travail sur les politiques de services. Parallèlement des Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) seront mis en place pour zoomer concomitamment sur les Projets stratégiques de développement (PSD).



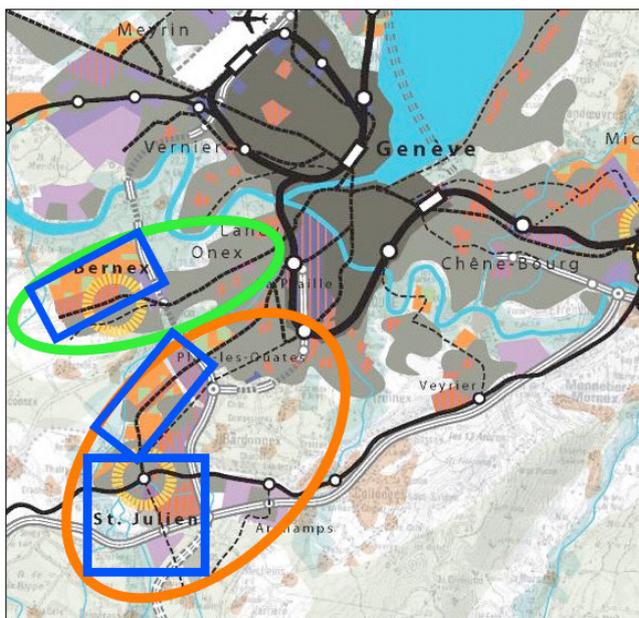
Ainsi, la démarche participative du Projet d'agglomération pourra jouer de cette conjugaison d'échelles :

- . Echelle franco-valdo-genevoise (FVG) ;

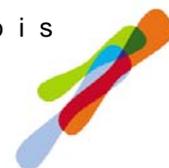


A l'échelle du périmètre de l'agglomération : poursuite des séminaires de participation avec les élus et la société civile élargie et création d'un conseil de développement durable : le forum d'agglomération.

- . Echelles du Périmètre d'aménagement concerté d'agglomération (PACA) et du Projet stratégique de développement (PSD), des études mixtes espaces publics et transports ;



Aux échelles locales des démarches participatives sur mesure associeront les partenaires de proximité tout comme le forum d'agglomération.



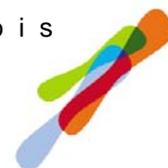
### 4.3. Les conséquences de la multiplication des échelles sur la démarche participative

A l'échelle de l'agglomération la démarche de participation se poursuivra très en amont d'une traduction opérationnelle et relativement éloignée des obligations légales. En revanche, plus on se rapprochera de l'échelle locale et de l'exécution des projets urbains plus il conviendra de s'associer aux acteurs locaux et de prévoir les articulations avec les obligations légales.

Plus on s'approchera de l'échelle locale plus le Projet d'agglomération et son équipe prendront un rôle d'appui et d'accompagnement. La maîtrise d'ouvrage de la démarche participative évoluera en fonction des échelles, laissant place à des co-maîtrises d'ouvrage au niveau local. Ici encore, ces principes d'application laisseront une part importante d'adaptation aux spécificités des différents territoires.

A partir de 2008 et à la faveur de la conjugaison des échelles pour la mise en œuvre du Projet d'agglomération, une quatrième cible sera identifiée. Nous aurons une attention particulière pour « l'interne », les techniciens et professionnels qui seront concernés par la suite de la démarche et dont la mise en œuvre dépend en partie. Ainsi, 4 cibles sont identifiées pour le développement de la démarche participative du Projet d'agglomération :

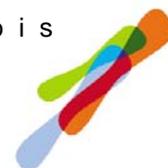
- . Les élus : particulièrement nombreux dans un périmètre qui compte deux pays, deux cantons, une Région, deux départements, un District, dix communautés de communes et de plus de deux cents communes.
- . Les représentants de la société civile : déjà structurés dans les différents territoires et pour certains déjà à l'échelle transfrontalière, le choix est fait de travailler avec les représentants organisés des différentes composantes de la société civile.
- . La population : un bassin de vie transfrontalier de plus de 700 000 habitants impose une démarche progressive voire différenciée en fonction des territoires de l'agglomération.
- . Les internes (techniciens et professionnels) : la poursuite de la démarche du Projet d'agglomération et l'amorce de sa mise en œuvre demande de développer une approche spécifique avec les techniciens et professionnels des collectivités publiques qui seront impliqués dans la suite du Projet et dont la mise en œuvre dépend dans une large mesure. Avec l'approfondissement du travail à l'échelle de l'agglomération et l'amorce d'un travail à des échelles locales, il est indispensable d'associer ces professionnels qui deviendront des relais essentiels pour mettre en œuvre le Projet.



#### 4.4. Concept de participation 2008 – 2011

Pour l'année 2008 et suivantes, le concept de participation pourra selon ces grands principes être développé comme suit :

Cibles \ Echelles			FVG		PACA/PSD	
			Degrés d'intégration	Illustration	Degrés d'intégration	Illustration
<b>Elus</b>	Maires et exécutifs	Informer				
		Consulter	X	Séminaire		
		Concerter			X	Groupe mixte (MEP)
	Assemblées délibérantes et législatifs	Informer	X	Lettre d'info		
		Consulter			X	
		Concerter				
<b>Société civile</b>	Forum d'agglomération	Informer			X	
		Consulter			X (selon les cas)	
		Concerter	X	Réunions régulières		
	Partenaires associés	Informer				
		Consulter	X	Séminaire		
		Concerter			X	Groupe mixte (MEP)
<b>Population</b>	Informer	X	Site Internet	X	Site Internet	
	Consulter			X	Réunion publique	
	Concerter					
<b>Interne (techniciens)</b>	Informer					
	Consulter	X	Séminaire technique	X		
	Concerter	X	Séminaire technique	X	Groupe mixte (MEP)	



## 4.5. Mise en œuvre du concept de participation

À partir des principes de participation, il s'agira de négocier le développement de chaque action en fonction des modalités de mise en œuvre du Projet.

À l'échelle de l'agglomération, les séminaires des élus et des représentants de la société civile seront poursuivis à intervalles réguliers pour faire état de l'avancement de la démarche et pour consulter les participants sur des options envisagées. Ces rencontres sont maintenant bien installées dans les pratiques et elles constituent des lieux importants d'échange et de prise de connaissance des différents acteurs de l'agglomération. Il est en revanche nécessaire de bien mettre en lumière les liens entre ces rencontres et la démarche participative mise en place pour les PACA et PSD afin qu'elles demeurent un moment de synthèse et d'échange qui fait leur succès.

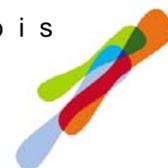
A l'échelle de l'agglomération toujours, il est proposé de mettre en place un forum d'agglomération, sorte de conseil de développement durable, composé d'un nombre restreint de représentants de la société civile organisée, assurant une équité de représentation des territoires franco-valdo-genevois et des trois « piliers » du développement durable (économie, environnement et social). Ce forum assurera un suivi régulier de l'avancée des travaux à l'échelle de l'agglomération. Se réunissant aux moments clefs du Projet, il permettra au Comité de pilotage d'orienter la conduite du Projet de manière consolidée. Ce forum fonctionnera selon un double système de saisine et d'auto-saisine. Le cahier des charges du forum d'agglomération doit être précisé, de même que les modalités de désignation et les conditions de représentativité de ses membres. Un règlement intérieur et une charte de bonne pratique seront mis en place.

Pour les professionnels et techniciens de l'agglomération, il est prévu de mettre en place un système de séminaires techniques afin de favoriser les échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques. Ces séances seront organisées à géométrie variable en fonction des sujets abordés (voir détails dans le Cahier annexe n° 7). Des voyages d'études seront organisés pour permettre d'échanger sur des cas concrets et de favoriser l'émergence d'une culture partagée entre professionnels.

Aux échelles locales, la méthodologie choisie pour la poursuite des travaux offre l'opportunité de mettre en place des groupes mixtes élus et experts pour le suivi des PACA et des PSD et qui assureront une véritable co-production.

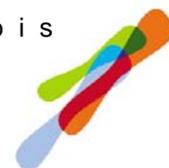
## 4.6. La participation : un outil pour le management de projet urbain

La démarche engagée par le Projet d'agglomération nécessite d'aborder de front la définition d'orientations à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, tant pour le Schéma d'agglomération que pour les politiques de services, et la réalisation de projets urbains locaux. L'enjeu est à la fois de définir les stratégies indispensables pour des évolutions durables de l'agglomération et de pouvoir mener les études nécessaires à la réalisation de projets d'intérêt d'agglomération. L'accompagnement par l'équipe de Projet évolue en fonction des échelles abordées. Le Projet d'agglomération et son équipe doivent alors être en mesure d'apporter une assistance technique pour la réalisation d'opérations qui notamment permettront la mise en œuvre du Projet. La participation fait alors pleinement partie de la plus-value que le Projet et son équipe doivent apporter en matière de management de projet urbain localisé.



## Abréviations

01	Département (français) de l'Ain
74	Département (français) de la Haute-Savoie
AGEDRI	Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (transfrontalière)
ARC	Association régionale de coopération du Genevois (France)
AUPON	Etudes d'aménagements urbains ponctuels
CEST	Coordination économique et sociale transfrontalière
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse
CH	Confédération suisse
CLE	Conseil lémanique pour l'environnement (transfrontalier)
COFIL	Comité de pilotage
COPRO	Comité de projet
CRFG	Comité régional franco-genevois (transfrontalier)
DELAR	Délégation du Conseil d'Etat genevois aux affaires régionales
DES	Département de l'économie et de la santé du canton de Genève
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (anciennement DATAR, France)
DTPR	Comité stratégique pour le développement des transports publics régionaux (transfrontalier)
EB	Exigences de base
ESPU	Etudes mixtes espaces publics – infrastructures de transports
GLCT	Groupement local de coopération transfrontalière
INTERREG	Programme d'initiative communautaire interrégional de l'Union européenne
MD	Mobilités douces (marche à pied, vélo)
MEP	Mandat d'études parallèles ou marché de définition simultanée
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
PDHT	Plan directeur de l'habitat transfrontalier
PPDE	Politique des pôles de développement économique
PSD	Projet stratégique de développement
RER	Réseau (ferroviaire) express régional
SCOT	Schéma de cohérence territoriale (France)
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales (France)
TRANS	Etudes purement « transport »



## Annexes

Liste des annexes.

Annexe 1 : Plan de participation 2007

Annexe 2 : Schémas de participation des années 2005, 2006 et 2007

Annexe 3 : Actes des rencontres d'avril 2007

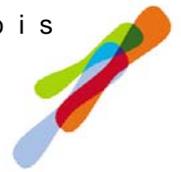
Annexe 4 : Tableau des propositions pour les rencontres de septembre 2007

Annexe 5 : Actes des rencontres de septembre 2007

Annexe 6 : Actes des séminaires des élus de février et octobre 2006 et de juin 2007 et du forum de la société civile de juin 2007

Annexe 7 : Concept de participation 2006

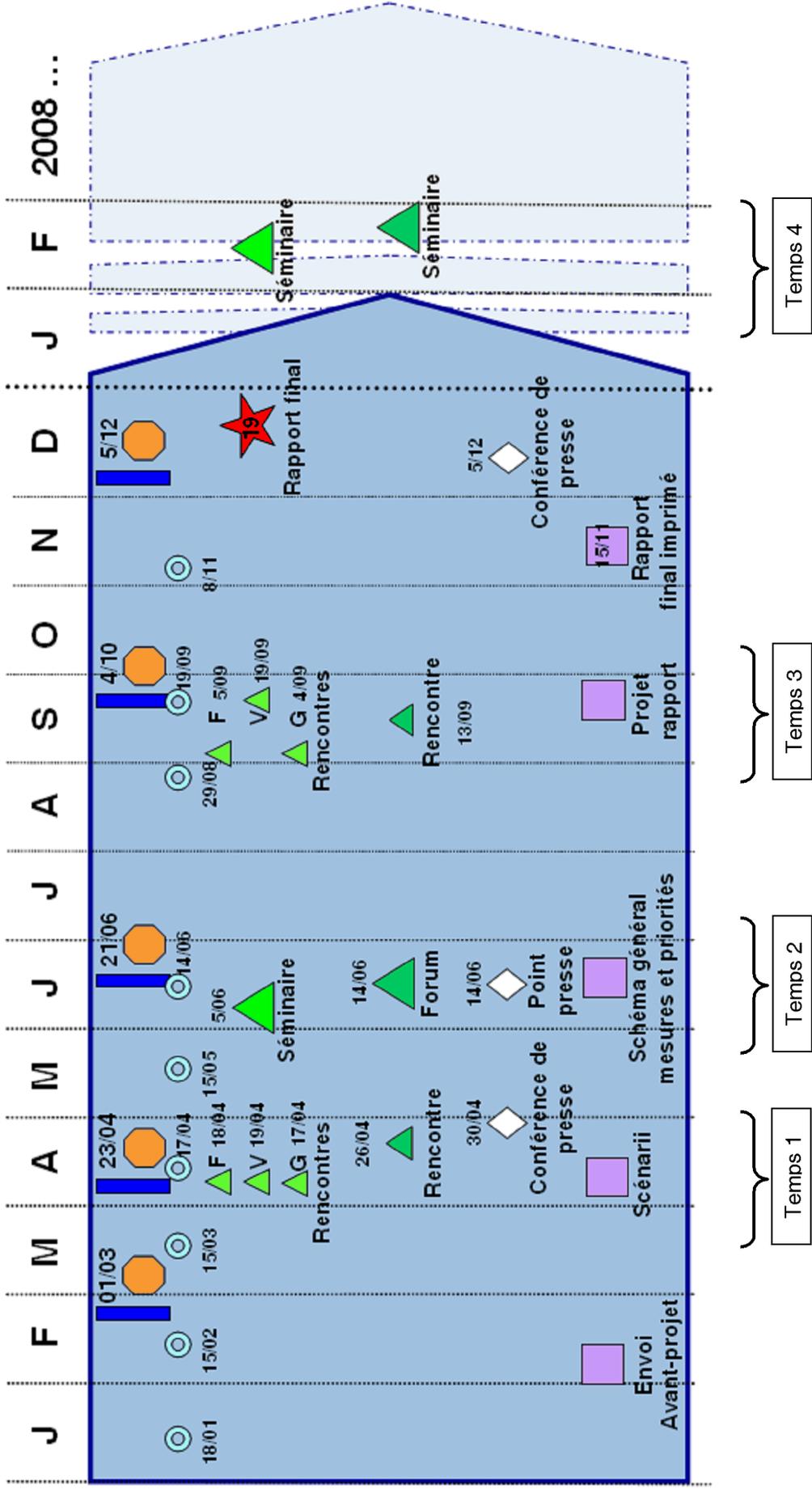
Annexe 8 : Les obligations réglementaires de participation



# **Annexe 1**

## **Plan de participation 2007**

# PLAN DE PARTICIPATION 2007



# PLAN DE PARTICIPATION 2007

	Temps 1	Temps 2	Temps 3	Temps 4
<b>Participation élus</b>	<p><b>Objectifs :</b> Avant Copil du 23 avril, mise à niveau d'information (objectifs 2007, résultats attendus, modalités de participation et échéances 2011)</p> <p><b>Moyens :</b> Rencontres d'élus par territoire FVG Séances en fin de journée (2h environ)</p> <p><b>Matériaux :</b> Rapports d'Avant-projet Plan de participation</p>	<p><b>Objectifs :</b> Avant Copil du 21 juin, présentation des grandes lignes directrices du Projet d'agglomération et échange avec les élus</p> <p><b>Moyens :</b> Séminaire des élus FVG Séance d'1/2 journée</p> <p><b>Matériaux :</b> Eléments mandat METRON Orientations Copil du 23/04</p>	<p><b>Objectifs :</b> Avant Copil 4 octobre, susciter l'adhésion sur l'orientation du Projet d'agglomération et échange avec les élus</p> <p><b>Moyens :</b> Rencontres d'élus par territoire FVG Séances en fin de journée (2h environ)</p> <p><b>Matériaux :</b> Eléments mandat METRON Orientation Copil du 21/06 Résultats séminaires élus et S<sup>été</sup> C</p>	<p><b>Objectifs :</b> Présentation du Projet d'agglomération et des perspectives de travail à horizon 2011</p> <p><b>Moyens :</b> Séminaire des élus FVG Séance d'1/2 journées</p> <p><b>Matériaux :</b> Rapports du Projet d'agglomération</p>
<b>Participation société civile</b>	<p><b>Objectifs :</b> Mise à niveau d'information (objectifs 2007, résultats attendus, modalités de participation et échéances 2011)</p> <p><b>Moyens :</b> Rencontre des représentants de la société civile Séances en fin de journée (2h environ)</p> <p><b>Matériaux :</b> Rapports d'Avant-projet Plan de participation</p>	<p><b>Objectifs :</b> Avant Copil du 21 juin, présentation des grandes lignes directrices du Projet d'agglomération et échange avec la société civile</p> <p><b>Moyens :</b> 1<sup>er</sup> Forum société civile FVG Séance d'1/2 journée</p> <p><b>Matériaux :</b> Eléments mandat METRON Orientations Copil du 23/04</p>	<p><b>Objectifs :</b> Avant Copil 4 octobre, susciter l'adhésion sur l'orientation du Projet d'agglomération et échange avec les élus</p> <p><b>Moyens :</b> Rencontres d'élus par territoire FVG Séances en fin de journée (2h environ)</p> <p><b>Matériaux :</b> Eléments mandat METRON Orientation Copil du 21/06 Résultats séminaires élus et S<sup>été</sup> C</p>	<p><b>Objectifs :</b> Présentation du Projet d'agglomération et des perspectives de travail à horizon 2011</p> <p><b>Moyens :</b> Séminaire société civile FVG Séance d'1/2 journées</p> <p><b>Matériaux :</b> Rapports du Projet d'agglomération</p>
<b>Participation Population</b>	<p><b>Objectifs :</b> Information</p> <p><b>Moyens :</b> Conférence de presse</p> <p><b>Matériaux :</b> Rapports d'Avant-projet Plan de participation</p>	<p><b>Objectifs :</b> Information</p> <p><b>Moyens :</b> Point presse</p> <p><b>Matériaux :</b> Dossier de séance Productions interne</p>	<p><b>Objectifs :</b></p> <p><b>Moyens :</b></p> <p><b>Matériaux :</b></p>	<p><b>Objectifs :</b> Poursuite de la démarche : à définir</p> <p><b>Moyens :</b> A définir</p> <p><b>Matériaux :</b> Rapports du Projet d'agglomération</p>

## PLAN DE PARTICIPATION 2007

### Synthèse des rencontres

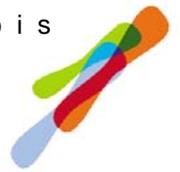
	Quoi ?	Quand ?	Où ?
<b>Elus</b>	Rencontre avec élus genevois Rencontre avec élus français Rencontre avec élus vaudois Conférence de presse co-présidents du Projet d'agglomération Séminaire des élus franco-valdo-genevois Rencontre avec élus Vaudois Rencontre avec élus genevois Rencontre avec élus français	Le 17 avril, 20h Le 18 avril, 20h Le 19 avril, 19h Le 30 avril, 10h  Le 5 juin, de 9h à 13h Le 19 septembre 19h30 Le 4 septembre, 17h30 Le 5 septembre à 18h30	Caserne des Vernets, Genève. Bâtiment Athéna, CCG, Archamps Conseil Régional du District de Nyon, Nyon Genève (Hôtel de la Ville)  Annemasse (MLK) Prangins – Centre des Morettes Genève, Collège Calvin CCG
<b>Représentants de la société civile</b>	Rencontre avec les représentants franco-valdo-genevois 1 <sup>er</sup> Forum franco-valdo-genevois Rencontre avec les représentants franco-valdo-genevois	26 avril, 17h30  14 juin, 9h à 13h 13 septembre, 17h30	Caserne des Vernets, Genève  Annemasse (MLK) Nyon, (Conseil communal)

### Liste des instances sollicitées

Territoire	Elus	Représentants de la société civile
<b>France</b>	Maires et présidents des EPCI Présidents des Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie des cantons du périmètre du Projet Conseillers généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie des cantons du périmètre du Projet Conseillers régionaux Rhône-Alpes des sections départementales du périmètre du Projet Députés du périmètre du Projet Sénateurs du périmètre du Projet Préfets et sous-Préfets du périmètre du Projet	Les Conseils locaux de développement (CLD) Urbanistes et Territoires Conseil français des urbanistes Association régionale des urbanistes du Centre-Est Caisse des dépôts et consignations (CDC) Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain et de la Haute-Savoie Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie Agences de développement économique de l'Ain et de la Haute-Savoie Université de Savoie MEDEF Syndicats salariés Fédération du bâtiment Crédit agricole des Savoie et Centre-Est
<b>Vaud</b>	Syndics des communes du District de Nyon Elus du Conseil régional de Nyon Députés du Grand Conseil du périmètre du Projet Députés de la région de Nyon aux Chambres	Le Forum pour le développement du District de Nyon La jeune chambre économique Chambre vaudoise de commerce et de l'industrie Chambre immobilière vaudoise

# PLAN DE PARTICIPATION 2007

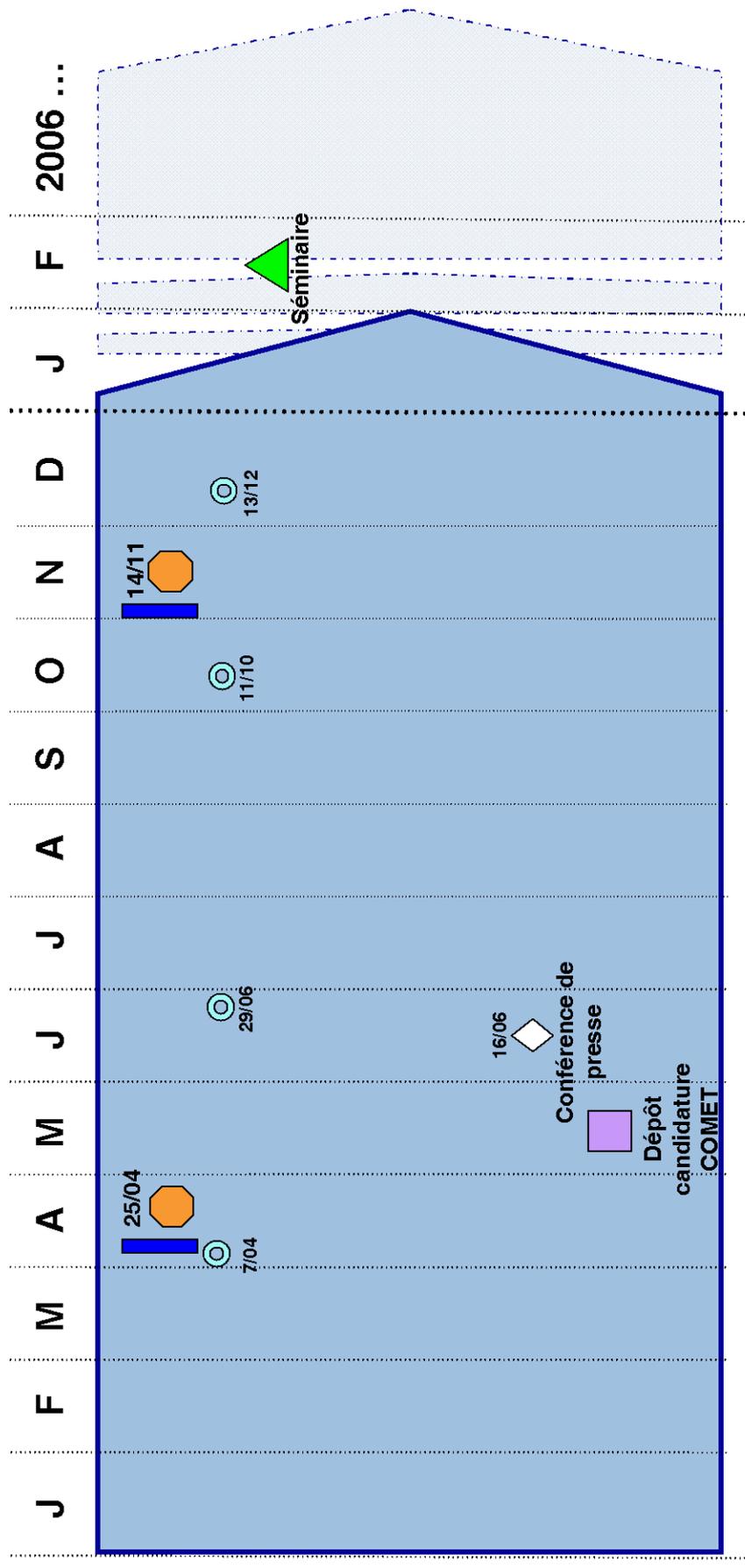
	Fédérales	Banque cantonale vaudoise UBS Prométerre Entreprise générale Syndicat UNIA section de la Côte Union syndicale de la Côte (USLC) Fédération patronale vaudoise
<b>Genève</b>	Maires des communes genevoises La Présidente du Grand Conseil genevois et les commissions des transports, de l'aménagement et des affaires régionales Députés genevois aux Chambres Fédérales	Conseil développement durable et de l'environnement Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CAT) Conseil des déplacements (CODEP) Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI) Fédération suisse des urbanistes (FSU) Fédération des entreprises romandes (FER) Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG) Caisse de prévoyance (CIA) Genève place financière Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG) Union industrielle genevoise (UIG) Hautes écoles spécialisées Rectorat de l'Université de Genève Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) Union des associations patronales genevoises (UAPG)
<b>Transfrontalier</b>		La Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST) Le Conseil lémanique pour l'environnement (CLE) L'Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (AGEDRI). Commission formation supérieure du CRFG CL CERN L'Union lémanique des Chambres de commerce (ULCC) L'Union lémanique des Chambres d'agricultures (ULCA) L'Union lémanique de l'artisanat et des métiers (ULAM)



## **Annexe 2**

### **Schémas de participation des années 2005, 2006 et 2007**

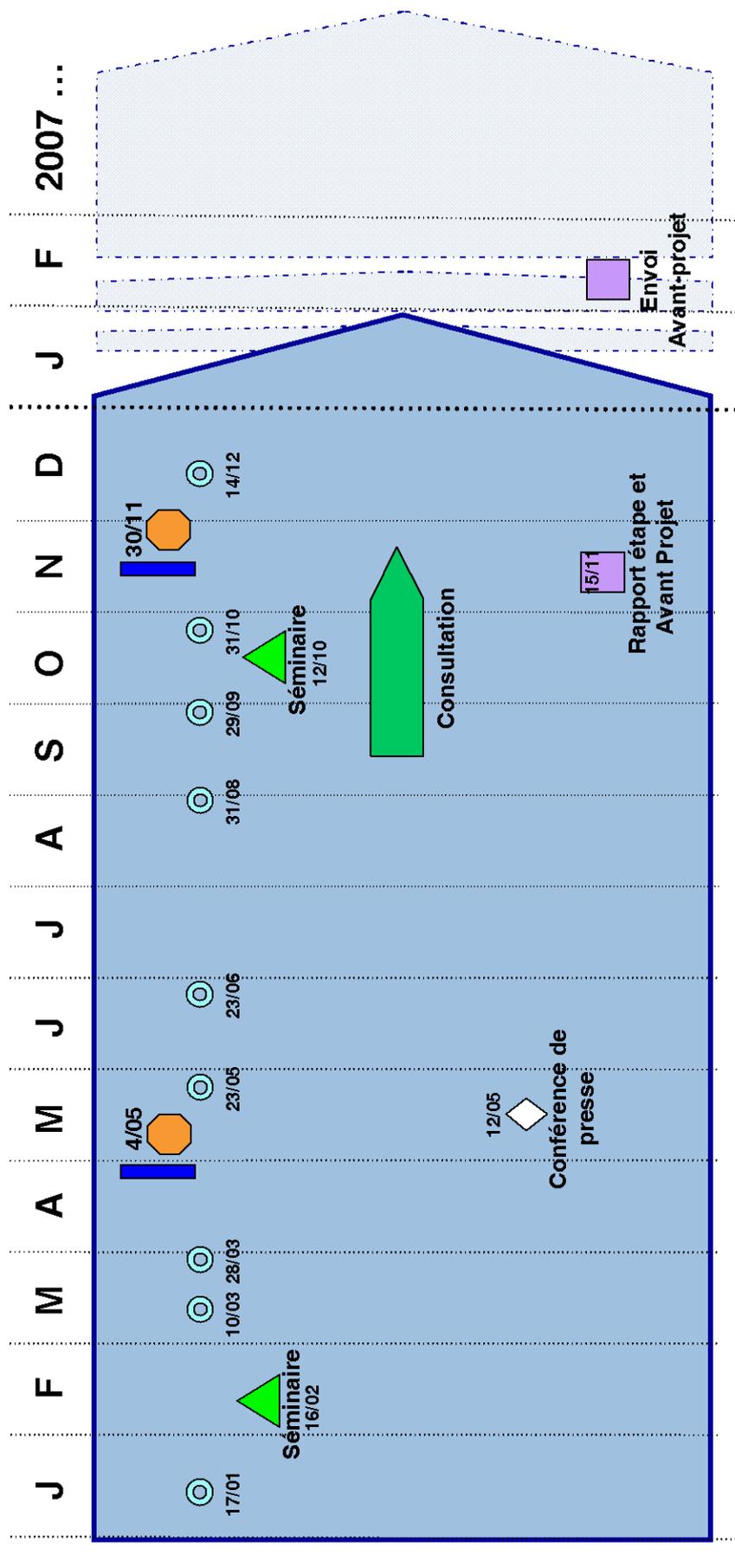
# Calendrier 2005



-  Comité de pilotage politique
-  Débats préalables des partenaires politiques (DELAR, ARC, Région de Nyon)
-  Séminaires des élus
-  Dépôt de candidature à l'appel Coopération métropolitaine
-  Comités de Projet



# Calendrier 2006



 Comité de pilotage politique  Comités de Projet

 Débats préalables des partenaires politiques (DELAR, ARC, Région de Nyon)

 Séminaires des élus

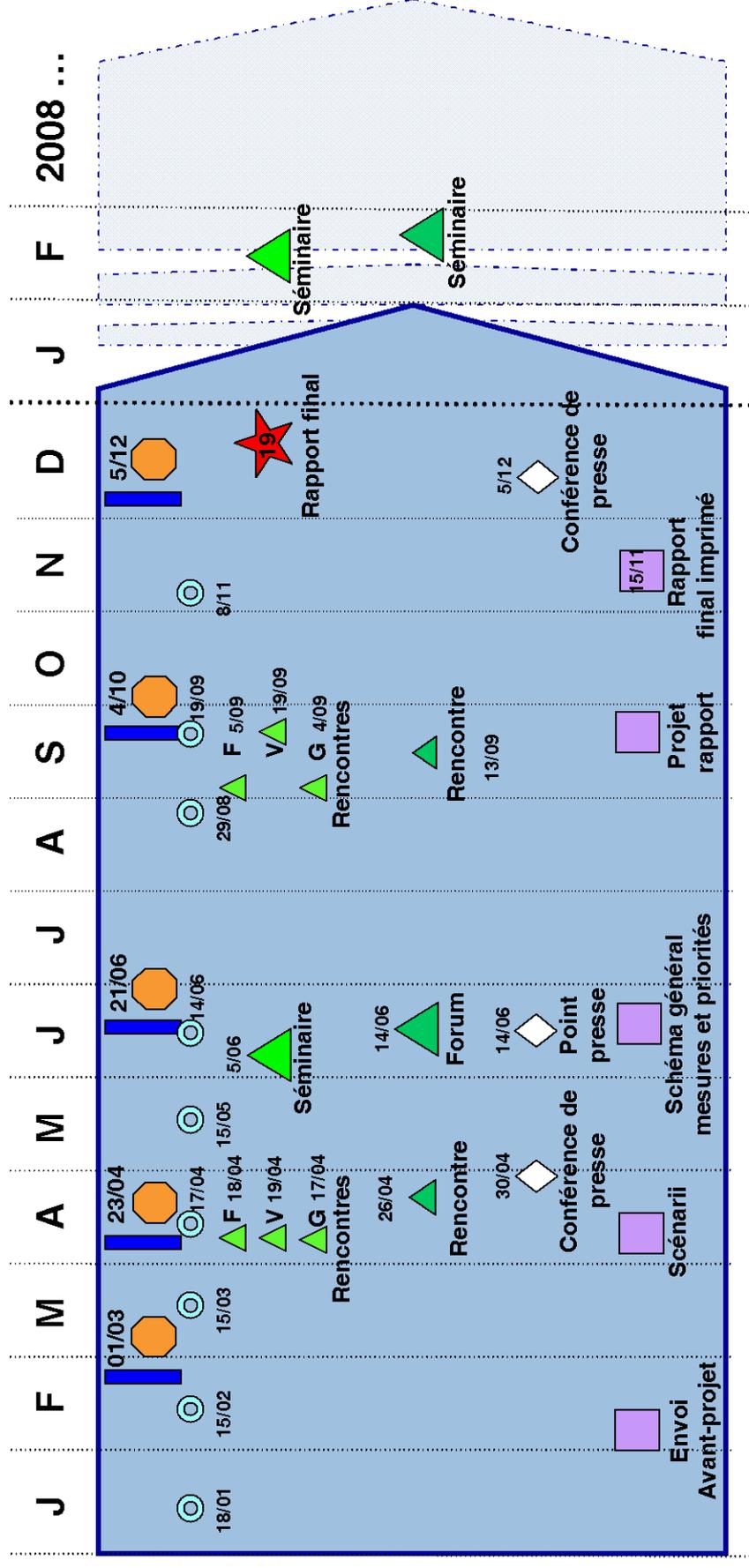


Consultation de la société civile (CEST-CLE ; CLD ; Conseil de l'environnement et du DD)

 Projet d'agglomération : Urbanisation – Mobilité – Économie – Logement – Environnement – Santé – Culture – Formation



# Calendrier 2007



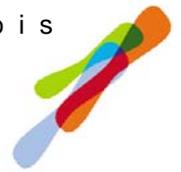
Comités de pilotage politique ○ Comités de Projet

Debats préalables des partenaires politiques (DELAR, ARC, Région de Nyon)

Séminaire des élus ▲ Rencontres élus par territoire ▲ Rencontres et forum société civile

Projet d'agglomération : Urbanisation – Mobilité – Économie – Logement – Environnement – Santé – Culture – Formation





## **Annexe 3**

### **Actes des rencontres d'avril 2007**

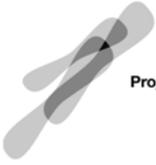


**Projet d'agglomération** franco-valdo-genevois

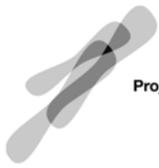
# **Compte-rendu**

**Rencontres avec les élus  
et les représentants de la société civile**

**→ avril 2007**



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois



## Sommaire

<b>Compte rendu de la rencontre avec les élus genevois .....</b>	<b>page 3</b>
<b>Compte rendu de la rencontre avec les élus français .....</b>	<b>page 4</b>
<b>Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois .....</b>	<b>page 5</b>
<b>Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile .....</b>	<b>page 6</b>

## **Compte rendu de la rencontre avec les élus genevois. 17 avril 2007.**

### **Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus genevois par Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève et co-Président du Projet d'agglomération.**

La question de la participation est relevée comme une donnée importante pour la réussite du Projet. Les modalités proposées montrent la volonté du partenariat franco-valdo-genevois d'associer le plus grand nombre dans cette démarche. Cependant, des précisions sont demandées sur le travail avec les élus. Il est rappelé que pour parvenir à un projet durable et partagé, il est indispensable que l'ensemble des acteurs de l'agglomération, élus et représentants de la société civile, se réunissent pour construire ensemble ce Projet. Toutefois, les exigences de calendrier de la Confédération ne permettront pas de mettre en place une procédure classique de concertation. Néanmoins, si le contrôle parlementaire ne peut pas s'exercer selon les modalités réglementaires pendant cette phase de réflexion, il s'appliquera de plein droit pendant la phase de mise en œuvre dès 2008. La démarche de participation présentée aujourd'hui permet aux élus de se mobiliser pour contribuer à l'écriture du Projet.

Si ce Projet a été initié dans le cadre de la politique des agglomérations lancée par la Confédération suisse, le financement des projets sur la partie française de l'agglomération demande quelques éclaircissements. Il est indiqué que cela n'est pas réellement un problème. L'important est de parvenir à une coordination entre l'ensemble des partenaires. Les échéances fixées par la Confédération doivent être considérées comme une occasion d'accélérer et de transformer le processus de collaboration transfrontalière pour bâtir l'agglomération transfrontalière de demain.

Le Projet d'agglomération est une nouvelle façon d'aborder les problèmes qui se posent à cette agglomération et à ses habitants. Il s'agit de définir ensemble les formes de cette agglomération en s'accordant sur les grands principes fondamentaux mais aussi de parvenir à un engagement sur des stratégies pour l'ensemble des thématiques abordées par le Projet d'agglomération.

La place et l'influence de la frontière dans une telle démarche sont décrites à la fois comme une contrainte et à la fois comme une donnée dont il convient de tirer partie. C'est un fait, la frontière est présente et traverse l'agglomération mais un tel Projet en modifiera certainement la perception. Cette agglomération est transfrontalière et possède la double caractéristique d'être à la fois la deuxième agglomération de Suisse après Zurich et la deuxième agglomération de Rhône-Alpes après Lyon.

Aucune traversée lacustre n'est présente sur les plans présentés dans l'Avant-projet. Cette donnée sera-t-elle intégrée dans les réflexions à horizon 2030 ? Il est rappelé que dans le cadre du Projet d'agglomération les infrastructures routières ne correspondent pas aux projets finançables. Par ailleurs, ce type d'infrastructure, par son importance, ne pourrait de toute façon pas être financé. Cependant, le Projet d'agglomération qui sera rendu en fin d'année 2007 devra développer une vision d'ensemble de l'agglomération.

## **Compte rendu de la rencontre avec les élus français. 18 avril 2007.**

### **Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus français par Monsieur Bernard Gaud, Président de l'ARC et co-Président du Projet d'agglomération.**

Il est important de répondre aux inquiétudes, aux craintes et à certaines images persistantes des habitants de ce bassin transfrontalier. Le développement des logements à la périphérie a engendré une densité qui peut constituer une chance pour le développement économique de ces parties de l'agglomération. Cependant, il est relevé que pour parvenir à un développement économique il est nécessaire d'investir dans le domaine de la formation.

Le Projet d'agglomération est une démarche, un processus qui permet à la fois de préparer l'avenir mais également de répondre très rapidement et très concrètement à des problèmes que rencontre la population de l'agglomération. L'enjeu est d'améliorer la qualité de vie de ce bassin. Pour cela, une charte, contraignante, semble indispensable pour engager tous les acteurs de ce Projet dans leur quotidien et sur le long terme. Aujourd'hui, une réelle volonté d'avancer domine et le concept des fiches actions oblige à aller de l'avant.

La seconde couronne de l'agglomération doit trouver son statut, car l'organisation d'un territoire dans son ensemble ne signifie pas vouloir se priver de ses chances mais au contraire, lui en donner. Il s'agit évidemment de trouver le juste équilibre entre tous les territoires et en leurs seins. Il faut que chaque territoire prenne conscience de son positionnement et de son rôle au sein de cette grande agglomération transfrontalière.

Il est indispensable d'associer la population à cette démarche en l'informant en continu. La démarche participative sera une clef de la réussite et de la durabilité du Projet.

Il est rappelé la nature des interventions des fonds européens sur des projets transfrontaliers, indiquant notamment que la démarche du Projet d'agglomération est actuellement soutenue par l'Union européenne.

Pendant la période 2008 – 2010, le Projet d'agglomération sera étudié par les services de la Confédération avant une éventuelle libération des fonds. Ce laps de temps sera propice à la poursuite des réflexions mais également à la mise en œuvre des fiches actions qui doivent être finalisées pour la fin de l'année 2007 et qui concerne les thématiques non spatialisées dans le Schéma d'agglomération attendu par la Confédération.

Il est mentionné que le Conseil régional Rhône-Alpes est particulièrement attentif au développement de ce Projet. Une procédure contractuelle est d'ailleurs envisagée pour aider à sa mise en œuvre. Par ailleurs, le Conseil régional a œuvré pour que le Projet d'agglomération puisse bénéficier du soutien des nouveaux financements européens sur la période 2007 – 2013.

Enfin, il est rappelé que les exercices d'élaboration des Scot montrent souvent leur limite sur un territoire comme le franco-valdo-genevois. Il est indispensable d'appréhender le territoire dans sa globalité car il s'agit de l'avenir de la région. Il ne faut plus perdre de temps. Il est impératif de poursuivre dans la direction du Projet d'agglomération.

## **Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois. 19 avril 2007.**

### **Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus vaudois par Messieurs Pierre-André Romanens, Président du Conseil Régional du District de Nyon et Syndic de Coppet et Gérald Cretegy, Syndic de Gland.**

Le Conseil Régional du District de Nyon constate le besoin, pour la partie vaudoise, de mieux se structurer et de dégager des ressources pour mieux répondre aux impératifs du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. D'autant plus que la préservation de la qualité de vie de ce territoire est étroitement liée au travail qui sera fait au sein du Projet d'agglomération.

Il est par ailleurs constaté que, vu les délais très courts impartis (la date de remise à la Confédération, le 19 décembre 2007, est non négociable), ainsi que la complexité du travail à fournir, il ne sera pas possible d'entamer un processus de validation politique auprès des Conseils communaux et de la société civile. En contrepartie, les réunions comme celles de ce jour, ainsi que le séminaire des élus qui aura lieu le 5 juin, ont pour objectifs d'informer et de recueillir les propositions. Les élus vaudois sont également invités à envoyer leurs commentaires sur le site du Conseil Régional [www.nyon.ch/communes/home/home.htm](http://www.nyon.ch/communes/home/home.htm).

Il est toutefois spécifié que les 17 projets vaudois ne pourront pas tous être pris en compte. Le seront les plus structurants. Il n'y aura aucun a priori sur le choix des projets, néanmoins, une attention particulière sera portée aux projets pouvant être amenés de façon réaliste à la Confédération.

Il est également proposé de mentionner dans le rapport à la Confédération des éléments qui n'ont pas pour vocation d'être financés par la contribution aux infrastructures d'agglomération, mais qui revêtent une importance majeure : soit par leur capacité structurante (ex : 3<sup>ème</sup> voie CFF entre Lausanne et Genève), soit parce qu'ils pourraient bénéficier des fonds pour garantir la fonctionnalité des routes nationales (ex : désengorgement des goulets d'étranglement d'autoroute).

Finalement, la partie française informe de l'importance de construire de nouveaux rapports avec Genève, sur une base gagnant-gagnant, et d'une volonté de travailler dans la continuité. Par ailleurs, en matière de gouvernance transfrontalière et bi-cantonale, il s'agira de mettre en place des moyens efficaces et réalistes. Le système de gouvernance contractuelle qui semble émerger, a l'avantage de ne pas remettre en cause les autorités déjà en place.

## **Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile. 26 avril 2007.**

### **Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux représentants de la société civile par Messieurs Robert Cramer, Conseiller d'Etat et Bernard Gaud, Président de l'ARC, tous deux co-Présidents du Projet d'agglomération.**

Les co-Présidents soulignent que les huit thématiques ont une signification fondamentale. Il s'agit d'arriver à une véritable communauté humaine qui dépasse l'objectif de l'articulation entre l'urbanisation et la mobilité.

De plus, il est indiqué que le Projet d'agglomération n'est toutefois pas normatif, il s'agit de définir les lignes directrices qui trouveront une traduction dans les différents documents d'urbanismes des territoires.

Il est constaté qu'il y a quelques années, l'agglomération genevoise était limitée au Canton de Genève. Aujourd'hui, elle dépasse largement son périmètre (périphérie française et District de Nyon). De ce fait, de nombreuses communes sont soumises à l'asphyxie, les prix des logements augmentent, l'environnement est menacé...

Les nombreuses interrogations soulevées tant en matière de cohésion sociale que de qualité du cadre de vie, démontrent la nécessité d'agir. Si rien n'est fait, le développement se fera de manière anarchique et rapide, Genève perdra son attractivité, alors que la volonté générale tend à construire une agglomération sur un mode de développement durable.

Cette volonté et l'urgence de la situation sont d'ores et déjà prises en compte notamment en France, à travers les Scot, où celui du genevois fut le premier réalisé en Haute-Savoie.

Il est souligné que pour la plupart des thématiques traitées, c'est une première en terme de réflexion franco-suisse.

La dimension sociale (précarité, exclusion,...) est traitée via les diverses thématiques et il convient de développer une société équitable.

L'un des objectifs du Projet d'agglomération vise à construire plus, de manière plus dense et en lien avec les dessertes en transports en communs. De plus, il s'agit de se doter d'une politique d'accessibilité au logement et tout cela de manière transfrontalière. Dans ce sens, un Plan directeur de l'habitat transfrontalier a été réalisé et divers outils existent tels que le Plan local de l'habitat et l'Etablissement public foncier (pour la partie française). Il est proposé d'élargir leur existence française au territoire transfrontalier.

Il est spécifié que le nombre de pendulaires croît. Cette tendance sera largement renforcée par la création de l'autoroute A 41. Afin de rendre les réflexions exhaustives, l'ensemble des projets routiers en cours et à venir est pris en compte dans les études.

Par ailleurs, il est souligné que pour répondre à cet afflux de pendulaires, il est fondamental de se battre pour l'existence du CEVA.

Le Projet d'agglomération propose de changer de logique : ne plus construire dans les espaces vides mais que ces espaces soient la charpente du développement de l'agglomération. En gardant ces espaces verts et en construisant la ville sur la ville, le territoire pourra répondre aux divers enjeux tout en maintenant la qualité du cadre de vie.

La thématique « Environnement » est large, elle traite également de l'air, du bruit, et des énergies. Il est proposé de calculer l'empreinte écologique de l'agglomération et de mettre en place une évaluation continue du Projet d'agglomération.

L'énergie fait partie intégrante de notre réflexion autour de la thématique « Environnement » et au travers des problématiques liées à la densification urbaine, à l'habitat et à la mobilité.

Les réflexions récentes autour de la thématique « Economie » font ressortir un certain nombre d'enjeux. Il convient de poursuivre les réflexions et la rédaction de fiches actions. Il est rappelé que les chambres de commerce font parties des groupes du CRFG et de fait participent pleinement à l'élaboration des fiches actions.

Suite à la phase d'information, le Projet d'agglomération lance une phase de consultation. Les délais sont très courts. Toutefois, les représentants de la société civile sont invités à transmettre leurs avis et propositions sur la base du rapport d'étape. En complément, les scénarii seront visibles au plus tard mi-juin. La volonté est d'échanger le plus en amont possible.

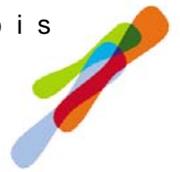
Les attentes du Projet d'agglomération sont les suivantes :

- Participer au forum du 14 juin et faire des propositions précises.
- Savoir que le Projet d'agglomération devra prendre position sur les différents projets (comme la traversée de la Rade...).
- Comprendre que ce n'est pas les fonds d'infrastructures qui pourront financer l'ensemble de ces projets (ces fonds serviront par exemple, à financer le prolongement de ligne de tram sur Annemasse).

En conclusion, les co-Présidents rappellent que le Projet d'agglomération ne peut se construire sans la société civile et informent que ses membres sont invités à fournir leur contribution à la question suivante :

*"Quelle organisation territoriale et quelles stratégies proposez-vous pour une agglomération du 21ème siècle durable ? "*

Par ailleurs, il est indiqué que toutes interrogations ou toutes propositions peuvent être transmises via le site du Projet d'agglomération [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org).



## **Annexe 4**

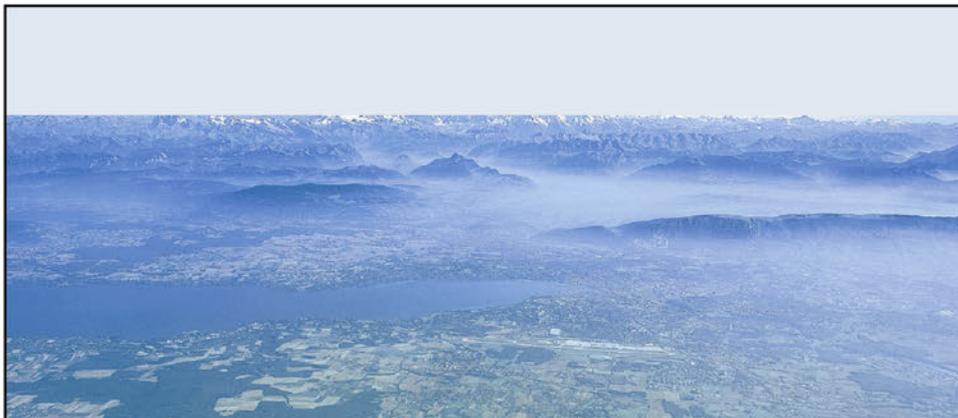
### **Tableau des propositions**



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

## Liste des propositions et leur intégration

Septembre 2007



## Les premiers résultats



## L'origine des contributions

Sur la base de premières orientations techniques, la concertation a permis de recueillir des propositions formulées :

- Lors du séminaire des élus et du forum des représentants de la société civile des 5 et 14 juin 2007
- Dans des contributions écrites adressées aux partenaires du Projet d'agglomération

→ Près de 300 propositions formulées

→ Une synthèse présentée au Comité de pilotage du 21 juin qui a orienté en conséquence les travaux pour l'été



## L'origine des contributions



Séminaire des élus du 5 juin 07  
Forum représentants de la société civile du 14 juin 07



Conseil lémanique pour l'environnement



Coordination économique et  
sociale transfrontalière  
Ain - Genève - Haute Savoie



Association franco-valdo-genevoise pour le  
développement des relations interrégionales



Fédération Rhône-Alpes de Protection de la  
nature Ain, Haute Savoie



Confédération générale du travail



Touring Club Suisse



Communauté genevoise d'action  
syndicale



Chambre genevoise immobilière  
Association des propriétaires



AGFUT - 74

Association Genevois Faucigny des Usagers des  
Transports 74



Conseil Local de Développement  
du Genevois Haut-Savoie

Conseil local de développement du Bas-Chablais

Conseil local de développement du Pays de Gex  
Bassin Bellegardien

## La nature des contributions

Les contributions recensées relevaient de 5 domaines :

- **L'urbanisation** (les espaces pour le logement, les activités économiques, les équipements)
- **La mobilité**
- **L'environnement** (paysage, nature, agriculture, ressources, nuisances, risques...)
- **Les politiques de service** (culture, formation, santé...)
- **La gouvernance**



## Le traitement des contributions

Les contributions ont été hiérarchisées en 3 niveaux :

- Objectifs
- Stratégies
- Actions

Puis organisées et traitées selon 3 catégories :

- Intégrées dans le Projet d'agglomération, version juin 2007
- Ecartées en l'état
- Non traitées (pour l'instant pas de compétence du Projet d'agglomération, etc.)



## Organisation de la présentation

L'ensemble des propositions sont présentées par domaine en fonction :

- de leur traitement :
  - Intégrées dans le Projet d'agglomération version juin 2007
  - Écartées en l'état
  - Pas traitées (pour l'instant pas de compétence Projet d'agglomération, etc.)
- des niveaux de proposition (objectif, stratégie et action)



## Urbanisation



## Urbanisation : objectifs intégrés

Propositions	Provenance
Viser un meilleur équilibre habitat/emplois et réduire les distances entre lieu de travail et lieu de résidence	CEST CLE
Maintenir et développer la qualité et la proximité des services publics ainsi que leur accessibilité en transports collectifs	CEST CLE
Freiner le pavillonnaire	CEST CLE
Eviter le mitage des zones agricoles genevoises pour qu'elles deviennent de véritables parcs urbains de l'agglomération	AGEDRI
Prendre en considération l'ensemble de la ville, suisse et française, et développer les hybridités	CGAS
Favoriser le développement qualitatif du territoire	IMMO SCOP
Mener une politique transfrontalière coordonnée des transports collectifs et des pénétrantes de transports individuels	Séminaire 5 juin
Être inventif pour apporter de la qualité de vie	Forum 14 juin
Mieux gérer les sols	Forum 14 juin



## Urbanisation : stratégies intégrées

N'autoriser de nouvelles constructions que si elles sont desservies par les transports collectifs	CEST CLE
Faire l'inventaire des zones d'activité commerciale, les densifier avant d'en créer de nouvelles	CEST CLE
Spatialiser le développement de l'habitat transfrontalier	CEST CLE
A chaque création d'emploi doit correspondre une création de logement	CGAS
Éviter la concentration sur Genève-Annemasse et étudier la répartition équilibrée de l'activité	Séminaire 5 juin
Prévoir également des zones mixtes, afin de pouvoir accueillir des activités économiques à forte valeur ajoutée pour développer l'emploi	Séminaire 5 juin
Développer les zones d'habitat intermédiaire acceptables (formes urbaines)	Séminaire 5 juin
Développer la densification autour des espaces desservis, quitte à couper ponctuellement avec des pénétrantes vertes	Forum 14 juin
Densifier l'existant	Forum 14 juin
Développer des pôles économiques secondaires (Gex, Chablais) afin de désengorger Genève	Forum 14 juin
Mener une politique foncière, avec des acquisitions foncières à Genève pour résorber les déséquilibres	Forum 14 juin

## Urbanisation : actions intégrées

Propositions	Provenance
Intégrer dans les nouveaux quartiers des équipements économiques et sociaux	CEST CLE
Privilégier le co-financement des logements étudiants le long des axes de transports collectifs	Séminaire 5 juin
Intégrer le développement des grands parcs urbains	Forum 14 juin



## Urbanisation : objectifs et stratégies écartés

Objectifs : propositions	Provenance
Restituer à la nature de surfaces au moins équivalentes aux surfaces de zones agricoles déclassées	CEST CLE
Reconnaître la forme actuelle de la ville : couronne urbaine sur France	AGEDRI
Inverser les flèches du développement : développement de l'agglomération depuis sa périphérie en direction du centre	AGEDRI
Guider le déclassement de la zone agricole par le principe de développement de l'agglomération de la périphérie vers le centre	AGEDRI

Stratégie : propositions	Provenance
Prendre en compte le développement linéaire de la ville	CGAS
Renforcer les axes parallèles avec le développement des logements : axe ferroviaire (Bellegarde, Divonne, Nyon)	Forum 14 juin



## Urbanisation : actions écartées

Propositions	Provenance
Définir des règles et des quotas stricts qui s'appliqueront dans l'ensemble de l'agglomération	CEST CLE
Prévoir 30% de logements sociaux dans les nouveaux lotissements	CEST CLE



## Urbanisation : objectifs et stratégies non traités pour l'instant

Objectif : proposition	Provenance
Privilégier le concept d'éco-quartier dans les nouveaux lotissements	CEST CLE

Stratégie : propositions	Provenance
S'opposer à la réalisation de l'hôpital de Findrol	CEST CLE
Intégrer les projets déjà en cours qui ne répondent pas aux critères de desserte en transports collectifs	Séminaire 5 juin



## Urbanisation : actions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Harmoniser les plans locaux d'urbanisme avec les schémas de cohérence territoriaux	CEST CLE
Pérenniser les logements sociaux	CEST CLE
Mettre en place un observatoire du droit du logement	CEST CLE
La "grande traversée" n'est pas conforme aux objectifs de préservation des paysages	Forum 14 juin
Intégrer les réflexions fiscales et les mesures d'accompagnement pour aboutir à un vrai fonctionnement d'agglomération	Forum 14 juin



## Mobilité



## Mobilité : objectifs intégrés

Propositions	Provenance
Développer la mobilité douce à l'échelle régionale	CEST CLE
Adopter une politique volontariste de sécurité routière en collaboration avec les milieux de la santé	CEST CLE
Inclure dans le Projet la question de l'avenir de l'aéroport en relation avec les activités internationales	AGEDRI
Respecter l'article 160 de la Constitution genevoise (Liberté du choix du mode de transport)	TCS
Anticiper le schéma d'organisation des transports collectifs pour orienter l'urbanisation	Séminaire 5 juin
Développer les transports publics aussi du côté français	Séminaire 5 juin
Faciliter l'accès aux transports collectifs dans les zones suburbaines	Forum 14 juin



## Mobilité : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Etablir un plan de réduction de la circulation automobile	CEST CLE
Contrôler l'offre en matière de routes et de places de parking	CEST CLE
Prendre en compte de la sécurité routière dans les projets de mobilité	CEST CLE
Assainir les points noirs de congestion du trafic	CEST CLE
Assurer une meilleure irrigation du Pays de Gex par les transports collectifs et les infrastructures routières	Forum 14 juin



## Mobilité : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Développer les échanges véhicules privés/transports collectifs le plus en amont possible des centres urbains	CEST CLE
Développer les échanges vélos/transports collectifs	CEST CLE
Prendre en compte la traversée du Petit-Lac avec un pont haut pour la route et le chemin de fer relié aux arrière-pays pour assurer les boucles autour de Genève	CGAS
Prévoir, en lien avec les infrastructures de transport notamment, des zones de logement, des zones mixtes, des zones d'activités et industrielles	IMMO SCOP
Prévoir des lignes de rabattement entre les bourgs/villages et les centres	Séminaire 5 juin
Organiser le rabattement des usagers des zones actuellement démunies	Séminaire 5 juin
Avoir une politique tarifaire incitative	Séminaire 5 juin
Développer les solutions à court terme et peu coûteuses, surtout côté français (navette, transports à la demande...)	Forum 14 juin
Développer tous les modes de transports collectifs en complémentarité	Forum 14 juin

## Mobilité : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Construire des P+R en dehors de la zone urbaine	CEST CLE
Développer les Parking relais par exemple : - Veigy - Nangy A 40 - Cruseilles A41 - Neydens A40 et A41 - sur tous les pôles d'arrêt du RER	AGFUT 74 FRAPNA UP Séminaire 5 juin
Développer le covoiturage et l'autopartage	AGFUT 74 FRAPNA UP
Améliorer les parkings relais en périphérie, connectés aux transports collectifs, pour les gens qui ne peuvent se parquer sur leur lieu de travail	Séminaire 5 juin
Créer des parking relais en abondance	Forum 14 juin



## Mobilité : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Promouvoir la mobilité douce à travers la réalisation d'infrastructures appropriées	CEST CLE
Intégrer la mobilité douce dans tous les projets de transport	CEST CLE
Coordonner les plans piétons et cyclistes existants de la région	CEST CLE
Valoriser les gares de CEVA grâce à la mobilité douce et aux parkings à vélos	CEST CLE
Développer la mobilité douce sur les voies de rabattement	Séminaire 5 juin
Pour les modes de transport « doux », privilégier les liaisons cyclistes et piétonnières en site propre et à proximité des arrêts de transport collectif	Forum 14 juin
Travailler sur les liens nécessaires entre les zones d'activité périphériques et la centralité	Séminaire 5 juin
Réaliser une traversée du lac ou de la rade afin de favoriser la complémentarité entre les modes de transport	Séminaire 5 juin



## Mobilité : actions intégrées

Propositions	Provenance
Nyon St-Cergue : doubler la ligne ponctuellement pour une cadence au quart d'heure et en faire un tram-train dans l'agglomération nyonnaise	CEST CLE
Lignes de tram à réaliser rapidement : - Tram Bachet – St Julien - Tram Nations – Ferney-Voltaire - Prolonger le TCOB vers Bernex-Ouest - Prolonger le TCMC vers St-Genis	CEST CLE
Lignes de tram à étudier : - Chêne-Bourg – MICA – Gare d'Annemasse - Moillesulaz – Annemasse - Plainpalais – Rive - Rive – Vézenaz – La Pallanterie (Direction Veigy)	CEST CLE



## Mobilité : actions intégrées

Propositions	Provenance
Réaliser: des lignes ferroviaires l'aménagement de la Renfile le tram-train du Pays de Gex	CEST CLE
Construire une gare de transbordement à Châtelaine, commune de Vernier	CEST CLE
Rénover et rouvrir les gares sur la ligne Bellegarde – Evian	CEST CLE
Mettre en place une liaison ferroviaire performante entre Genève, Annemasse et Annecy	CEST CLE
Maintenir la voie du pied du Jura, Bellegarde et Nyon; sauvegarder le tracé jusqu'à Nyon et étudier la réalisation d'une voie ferrée électrifiée	AGEDRI
Boucle Bellevue – aéroport : réexaminer l'ancien projet permettant un accès direct de la Suisse à l'aéroport	AGEDRI
Réaliser une traversée de la rade ou du Petit Lac par un pont accueillant un trafic mixte	AGEDRI



## Mobilité : actions intégrées

Propositions	Provenance
Réaliser un RER sur l'Arc genevois (aménagement d'une halte RER à Archamps)	AGFUT 74 FRAPNA UP
Réaliser un RER pour la vallée de l'Arve et le shunt d'Etrembières	AGFUT 74 FRAPNA UP
Réaliser un tram à St Julien	AGFUT 74 FRAPNA UP
Créer un périmètre de transport urbain à tarif unique	Séminaire 5 juin
Mieux relier l'aéroport de Cointrin à la France : train Annemasse-Cointrin	Séminaire 5 juin
Revaloriser les voies ferrées disponibles	Forum 14 juin
Mettre en place des liaisons ferroviaires cadencées avec Annecy, Bonneville et Thonon	Forum 14 juin



## Mobilité : actions intégrées

Propositions	Provenance
Réaliser l'évitement de Chancy	TCS
Améliorer le réseau routier de Genève-Sud	TCS
Aménager des parking relais à proximité de ces infrastructures de transports collectifs	Séminaire 5 juin
Mieux relier l'aéroport de Cointrin à la France : traversée autoroutière reliée à la route de Thonon et à l'autoroute Blanche	Séminaire 5 juin
Réaliser une traversée de la rade	Forum 14 juin
Création de logements et d'activités dans les petites agglomérations du pied du Jura et de la vallée de l'Arve	Forum 14 juin



## Mobilité : actions intégrées

Propositions	Provenance
Etablir un plan directeur de la mobilité douce pour l'agglomération	CEST CLE
Réaliser le plan piéton de la Ville de Genève	CEST CLE
Réaliser une liaison piétonne en tunnel entre la gare de Champel (CEVA) et l'Hôpital	CEST CLE
Réaliser ces aménagements cyclables : - Axe Annemasse - Cornavin - Meyrin – St-Genis - Gex - Divonne - Axe Nations - Colovrex - Ferney-Voltaire - Gex - Vélo-côte (le long de la voie ferrée Genève-Lausanne) - Accès aux gares et haltes de transports collectifs	CEST CLE
Réaliser des stations vélo Réaliser les passerelles aux endroits suivants : •Stade de Genève – Palettes (Lancy) •Jonction • Nations – Sécheron	CEST CLE



## Mobilité : objectif et stratégie écartés

Objectif : proposition	Provenance
Introduire un moratoire routier (exceptions à négocier)	CEST CLE

Stratégie : proposition	Provenance
Introduire un péage urbain si les objectifs ne sont pas atteints	CEST CLE



## Mobilité : actions écartées

Propositions	Provenance
Réaliser un tram-train de Genève-Sud reliant Bellegarde à Gland, via St-Julien, Lancy, le Bachet et Cornavin avec la mise en place de parking relais et de parkings vélo le long du parcours	CEST CLE
Réaliser le Shunt d'Ambilly pour relier la vallée de l'Arve à Genève	CEST CLE + AGFUT 74 FRAPNA UP
Reconstruire totalement la gare de Gland	CEST CLE
Raccorder la ligne Meyrin – Thoiry à la ligne de La Plaine et au CEVA Étudier le tracé et le projet	AGEDRI
Réanimer la liaison ferroviaire Divonne – Gex – Saint-Genis	Séminaire 5 juin
Utiliser la traversée de la rade pour relier par le rail CEVA à l'aéroport	Forum 14 juin



## Mobilité : actions écartées

Propositions	Provenance
Prévoir un taux de financement maximal de 20% pour les routes et de 25% pour les P+R par le Fonds d'infrastructures	CEST CLE
Rendre obligatoire un plan de mobilité d'entreprise dans les entreprises de plus de 50 personnes et dans l'Administration	CEST CLE
Réaliser une traversée de la rade en tunnel, de l'avenue de France au Quai Gustave-Ador avec un prolongement jusqu'à la route de Malagnou	TCS
Contestation de la restriction de la Route suisse	TCS
Contestation des principes du concept des transports individuels motorisés	TCS



## Mobilité : stratégies non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Développer des gares pour les autobus par exemple à Nangy sur l'A40 à Cruseilles sur l'A41	AGFUT 74 FRAPNA UP
Trouver une forme de financement « modes doux » propre à l'agglomération	Séminaire 5 juin
Se soucier des besoins quotidiens, non seulement professionnels, mais aussi scolaires et parascolaires	Forum 14 juin



## Mobilité : actions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Sécurité routière et financement de zones 30 communales pour des raisons de santé publique	CEST CLE
Prévoir des alternatives à la saturation de l'aéroport (piste supplémentaire, coopération avec St-Exupéry)	AGEDRI
Réaliser une 3ème voie autoroutière Genève – Coppet – Nyon	TCS et Forum 14 juin
Réaliser un tram-train sur l'ancien tracé des Chemins de fer économiques du Nord de la Haute-Savoie (CEN) (Hôpital Findrol et parking relais, en connexion avec le CEVA)	AGFUT 74 FRAPNA UP
Réaliser des aménagements cyclables: l'axe transversal Pays de Gex - Haute-Savoie et la liaison Nord - Sud (Léman - Méditerranée)	AGFUT 74 FRAPNA UP
Mieux relier l'aéroport de Cointrin à la France; pallier le manque de parkings à l'aéroport	Séminaire 5 juin
Envisager la création d'un péage urbain à Genève	Forum 14 juin



## Environnement



## Environnement : objectifs intégrés

Étendre le standard Minergie à l'agglomération pour les nouvelles constructions et pour les rénovations	CEST CLE
Tendre vers l'objectif de la « société à 2000 watts »	CEST CLE
Fixer des objectifs chiffrés de développement durable et évaluer l'impact CO <sup>2</sup> de toutes les infrastructures et les actions envisagées	CEST CLE
Fonder le Projet d'agglomération sur le concept de développement durable par la mise en œuvre d'un Agenda 21 d'agglomération, promouvant des agendas 21 locaux	Séminaire 5 juin
Avoir une nature « accessible rapidement » et faire aussi un effort pour la réintégration de la nature en ville	Séminaire 5 juin
Définir une politique de construction favorisant la qualité environnementale des constructions (architecture passive pour économie d'énergie)	Forum 14 juin
Redonner sa place à l'agriculture et réaffirmer son rôle dans la protection de l'environnement	Forum 14 juin
Mise en place d'une gestion des déchets pour l'agglomération : recyclage dans un cadre régional	Forum 14 juin



## Environnement : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Promouvoir la gestion durable des matériaux de construction, des déblais et des déchets	CEST CLE
Prendre en compte la gestion des ressources énergétiques	CGAS
Favoriser le tri et la valorisation des déchets	AGFUT 74 FRAPNA UP
Gérer les flux de déblais	AGFUT 74 FRAPNA UP
Maintenir et sauvegarder toutes les pénétrantes naturelles (cours d'eau...).	Séminaire 5 juin
Assurer la pérennité des espaces verts, et valoriser l'agriculture dans une logique d'entretien du paysage	Séminaire 5 juin



## Environnement : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Renforcer la protection de l'environnement dans l'approche de chaque nouvelle infrastructure routière : tranchée couverte, murs anti-bruit, isolation phonique des bâtiments, revêtements phono-absorbants, compensations naturelles, mesures d'accompagnement	Forum 14 juin
Lier le développement aux ressources en eau, à l'assainissement	Forum 14 juin
Développer et mettre en commun entre France, Vaud et Genève les outils d'aménagement du territoire qui permettent de protéger le foncier	Forum 14 juin
Favoriser les circuits courts pour valoriser les productions locales	Forum 14 juin
Favoriser les liens « citadins / agriculteurs »	Forum 14 juin
Prendre des mesures d'incitation aux économies d'énergie	Forum 14 juin
Prendre des positions plus radicales pour inciter à la densification de l'habitat	Forum 14 juin



## Environnement : actions intégrées

Propositions	Provenance
Calculer l'empreinte écologique de l'agglomération et l'utiliser comme outil	CEST CLE
Favoriser l'agriculture de proximité	CEST CLE
Créer un réseau de corridors bio-écologiques multifonctionnels	CEST CLE
Établir la carte des ressources en eau et la carte « énergétique »	Séminaire 5 juin
Calculer l'empreinte écologique, bilan énergétique, plan climat	Forum 14 juin
Etablir une typologie environnementale	Forum 14 juin
Etablir une charte de qualité "énergie et environnement"	Forum 14 juin
Analyser les incohérences territoriales constatées dans l'urbanisation au regard de l'environnement	Forum 14 juin
Trouver une cohérence entre les niveaux d'échelle (plan de développement, schémas de cohérence territoriaux, plan locaux d'urbanisme)	Forum 14 juin
Distinguer l'existant et les nouveaux quartiers	Forum 14 juin
Respecter les standards environnementaux dans la construction : harmoniser entre France et Suisse	Forum 14 juin

## Environnement : stratégie écartée

Proposition	Provenance
Impliquer plus fortement les collectivités dans la maîtrise foncière	Forum 14 juin



## Environnement : objectifs et stratégies non traités pour l'instant

Objectif : propositions	Provenance
Impliquer plus fortement les collectivités dans la maîtrise foncière	Forum 14 juin

Stratégies : propositions	Provenance
Favoriser le broyage et le compostage individuels des végétaux	AGFUT 74 FRAPNA UP
Inscription dans les plans locaux d'urbanisme des sites de réception de déblais accessibles à toutes les entreprises de transports publics aux mêmes conditions économiques	AGFUT 74 FRAPNA UP
Adapter les normes de construction pour utiliser les matériaux recyclés	AGFUT 74 FRAPNA UP
Privilégier les éco-constructions	Séminaire 5 juin



## Environnement : actions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Mettre en place des usines de méthanisation	AGFUT 74 FRAPNA UP
Ne décerner les permis de déconstruire que si l'exploitant peut prouver qu'il dispose des lieux de décharge appropriés	AGFUT 74 FRAPNA UP
Promouvoir l'écologie industrielle (écosites)	Forum



## Politique de service



## Politique de service : objectifs intégrés

Propositions	Provenance
Passer d'une logique de soins à une logique de prévention et de promotion de la santé	CEST CLE
Promouvoir la collaboration transfrontalière pour les soins	CEST CLE
Concevoir une stratégie d'agglomération pour les métiers de la santé	CEST CLE
Avoir un système de veille pour répondre rapidement aux besoins des habitants, du développement de l'emploi, et proposer les formations adéquates, en informant les structures et lieux de formation pour qu'ils s'adaptent. Il s'agit d'organiser une équivalence reconnue	Séminaire 5 juin
Engager une sensibilisation « au fur et à mesure » sur la mobilité douce et durable	Séminaire 5 juin
Maintenir des valeurs afin d'avoir un socle solide pour se développer et « donner une âme au territoire ». Il faut profiter de la langue commune pour favoriser et renforcer l'identité régionale	Séminaire 5 juin
Construire les projets ensemble, et repousser la xénophobie	Séminaire 5 juin



## Politique de service : stratégies intégrées

Valoriser l'aspect multiculturel de la région	CEST CLE
Favoriser l'intégration par la culture	CEST CLE
Fédérer les coopérations économiques grâce à une gouvernance d'agglomération	AGEDRI
Exploiter les avantages régionaux pour les entreprises, les PME et PMI	AGEDRI
Prendre en considération l'environnement régional	AGEDRI
Jouer la complémentarité : la technicité doit être centralisée au cœur de l'agglomération et les services de soins moins urgents peuvent être plus « satellisés »	Séminaire 5 juin
Diversifier l'offre culturelle et l'accès à travers la formation scolaire (favoriser les échanges et les pratiques artistiques entre les écoles de l'agglomération)	Séminaire 5 juin
Intégrer les petites communes dans la logique culturelle, et ne pas tout concentrer à Genève	Séminaire 5 juin
Avoir une approche systématique de soutien, d'orientation et d'offre de formation pour les populations les plus fragiles	Forum 14 juin
Travailler auprès des jeunes générations pour leur faire connaître leur espace socio-culturel (appartenance et identité)	Forum 14 juin



## Politique de service : actions intégrées

Propositions	Provenance
Développer les instruments de formation adaptés aux personnes peu ou pas qualifiées et celles en situation de précarité	CEST CLE
Élaborer une offre de formation continue pour sécuriser les parcours professionnels	CEST CLE
Agir sur les déterminants sociaux de la santé	CEST CLE
Intégrer la sécurité routière dans le Projet d'agglomération	CEST CLE
Recenser les diversités culturelles de la région	CEST CLE
Recenser les équipements et les projets culturels pour les mettre en réseau	CEST CLE
Valoriser la densité et la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Suisse romande et dans la région Rhône-Alpes	AGEDRI
Favoriser le principe de la bi-localisation	AGEDRI



## Politique de service : actions intégrées

Propositions	Provenance
Créer un atlas de la formation transfrontalière	Séminaire 5 juin
Pour définir les besoins de formation et les adapter au Projet d'agglomération il faut faire un état des lieux de la demande des services, entreprises, administrations...	Séminaire 5 juin
La Cité des Métiers qui vise à mettre en réseau les acteurs apparaît comme un projet essentiel	Séminaire 5 juin
Promouvoir « Rousseau 2012 » pour en faire un événement d'agglomération	Séminaire 5 juin
Renforcer les reconnaissances et équivalences des diplômes par la collaboration entre organismes de bilans de compétence et chambres consulaires	Forum 14 juin
Renforcer les formations de service à la personne et leur coordination	Forum 14 juin
Déterminer le meilleur potentiel de localisation, la proximité des lieux de formation et créer des logements abordables (pour tous les niveaux de formation)	Forum 14 juin



## Politique de service : objectif écarté

Proposition	Provenance
Traiter la question du maintien et du développement des services publics	CEST CLE



## Politique de service : stratégie et actions écartées

Stratégie : proposition	Provenance
Utiliser la puissance financière de la place genevoise au bénéfice des PME et PMI de la région	AGEDRI

Actions : propositions	Provenance
Création d'une zone européenne de transfert de technologie s'appuyant sur le CERN et une autre sur le WWF et l'UICN	AGEDRI
Mutualiser les services de type centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (sur l'exemple français)	Séminaire 5 juin
Développer les formations communes : aides soignants, infirmières, services à la personne...	Forum 14 juin
Créer une fête de l'agglomération : musique, théâtre, cuisine, arts plastiques...	Forum 14 juin
Aménagement des programmes sportifs et culturels en concertation	Forum 14 juin



## Politique de service : objectif et stratégies non traités pour l'instant

Objectif : proposition	Provenance
Traiter la question du maintien et du développement des services publics	CEST CLE

Stratégies : propositions	Provenance
Promouvoir les emplois accessibles aux personnes peu ou pas qualifiées	CEST CLE
Imaginer une solidarité entre transports individuels et transports collectifs dans un objectif de développement des transports collectifs	Séminaire 5 juin



## Politique de service : actions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Réaliser un état des lieux des phénomènes de précarité et d'exclusion dans l'agglomération	CEST CLE
Étudier et développer les potentialités de l'économie sociale et solidaire	CEST CLE
Utiliser l'indice Gini (mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée)	CEST CLE
Étendre aux services de promotion économique la tâche de promouvoir les emplois accessibles aux personnes peu ou pas qualifiées	CEST CLE
Soutien à l'action « développer le dispositif territorial en matière de recherche et de formation dans le domaine du développement durable »	CEST CLE
Créer une agence régionale transfrontalière de promotion économique	AGEDRI



## Politique de service : actions non traitées pour l'instant

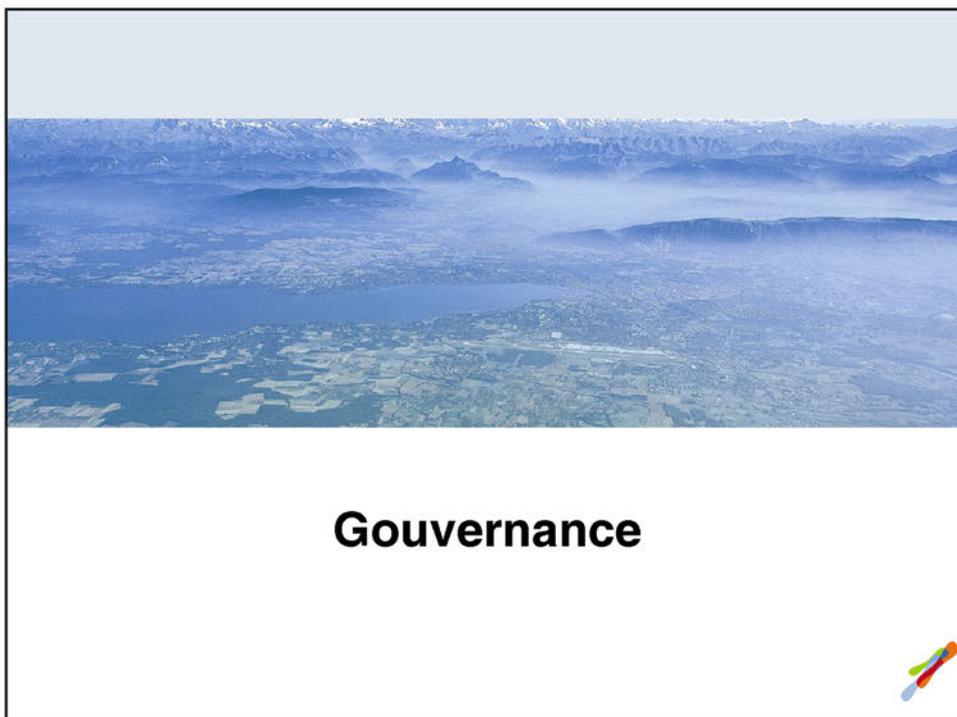
Engager un processus d'unification des contrats de travail et des assurances sociales	CGAS
Organiser des permanences de proximité	Séminaire 5 juin
Développer un système associatif transfrontalier	Séminaire 5 juin
Élargir à l'ensemble de l'agglomération le groupe de concertation culturelle de Genève pour définir des domaines d'intervention avec un « pot commun » pour réaliser des projets	Séminaire 5 juin
Créer un agenda culturel transfrontalier	Séminaire 5 juin
Proposer des aides aux personnes en difficulté pour faciliter l'accès aux lieux de culture	Séminaire 5 juin
Implanter la maison de la danse sur le territoire français de l'agglomération	Séminaire 5 juin
Faciliter le passage des artistes aux frontières	Séminaire 5 juin
Créer un festival annuel de rentrée à travers les différents territoires de l'agglomération	Séminaire 5 juin



## Politique de service : actions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Créer un fonds commun financé par les organismes et les entreprises françaises et suisses afin d'encourager l'apprentissage et la formation continue au sein de l'agglomération	Forum 14 juin
Créer des logements et des cités pour étudiants	Forum 14 juin
Développer la prévention, notamment auprès des jeunes, au sujet de l'hygiène alimentaire, des dépendances...	Forum 14 juin
Organiser un festival « tournant » sur toutes les villes de l'agglomération : déplacement du public sur l'ensemble du territoire pour mieux se connaître	Forum 14 juin
Créer un passeport culturel transfrontalier	Forum 14 juin





## Gouvernance : propositions intégrées

Propositions	Provenance
Harmoniser les règlements et les lois pour le développement des zones économiques et industrielles	Séminaire 5 juin
Mettre en place une gouvernance participative associant élus et société civile	CEST CLE
Un problème de gouvernance est soulevé, avec le besoin d'être plus directif et de créer des outils pour « favoriser la vertu », mais des progrès à engager en terme de démocratie participative sont aussi soulignés	Séminaire 5 juin
Créer une agence de développement transfrontalier	AGEDRI
Créer une véritable communauté d'agglomération, notamment dans la partie française	AGEDRI
Faire attention à l'utilisation de la frontière et à la volonté d'en tirer parti, notamment dans la perspective des votations de 2009. L'enjeu social du Projet d'agglomération est important et il ne faut pas que ce Projet génère de la xénophobie	CGAS
Mettre en place un groupe de travail « multi-critères » (urbanisation / paysage / agriculture)	Séminaire 5 juin



## Gouvernance : propositions écartées

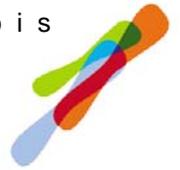
Propositions	Provenance
Créer une commission thématique « Démocratie »	CGAS
Transformer la commission Economie en une commission Economie et Social	CGAS
Réactualiser la « Grande zone franche »	CGAS



## Gouvernance : propositions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Réformer le CRFG en l'ouvrant à la société civile	CEST CLE
Prendre en considération la Constituante	CGAS
Si le CRFG porte le Projet d'agglomération, il faut l'ouvrir aux représentants de la société civile	CGAS
Rendre plus ouvert et plus démocratique le fonctionnement du CRFG	CGAS
Mettre en place une collectivité métropolitaine franco-valdo-genevoise avec des organes politiques, législatifs et exécutifs ainsi que judiciaires	CGAS
Le CRFG doit participer aux travaux de la Constituante pour aller dans ce sens	CGAS
Faire une étude à l'échelle de l'agglomération pour connaître les potentialités et les obstacles, et simplifier les processus de prise de décision	Séminaire 5 juin





## **Annexe 5**

### **Actes des rencontres de septembre 2007**



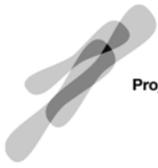
**Projet d'agglomération** franco-valdo-genevois

# **Compte-rendu**

**Rencontres avec les élus  
et les représentants de la société civile**

**→ septembre 2007**





# Sommaire

<b>Compte rendu de la rencontre avec les élus genevois .....</b>	<b>page 4</b>
<b>Compte rendu de la rencontre avec les élus français .....</b>	<b>page 5</b>
<b>Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois .....</b>	<b>page 6</b>
<b>Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile .....</b>	<b>page 7</b>

## **Compte-rendu de la rencontre avec les élus genevois. 4 septembre 2007.**

### **Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus genevois par Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève et co-Président du Projet d'agglomération.**

#### ***Gouvernance***

Est posée la question de la participation des communes dans les négociations, et des possibilités qui leurs sont offertes pour donner leur avis. Il est noté que la représentation communale est garantie dans le Comité de pilotage politique du Projet où siègent trois magistrats communaux pour Genève (un représentant de la Ville de Genève, et deux représentants de l'Association des communes genevoises), quatre pour l'ARC côté français et un pour la Ville de Nyon. Plus généralement, les modalités de participation appellent quelques éclaircissements entre ce qui relève de la démarche du Projet d'agglomération et ce qui relève des procédures réglementaires de consultation pour la mise en œuvre du Projet.

#### ***Economie***

Le développement économique de l'agglomération doit être mis plus en évidence dans le Projet car il est l'un des principaux moteurs du dynamisme de l'agglomération. Des retours sont attendus de la part du monde économique, notamment via les Chambres de commerce et d'industrie. Le développement économique côté français doit être accompagné d'une politique très volontariste en matière de collaboration franco-genevoise. Les milieux économiques doivent se pencher sur les thématiques telles que la bi localisation, qui permettrait à une entreprise d'avoir, par exemple, son siège à Genève et des unités de production en France. Il est noté ici que des propositions ont été formulées pour qu'une agence de promotion économique transfrontalière soit mise en place. Elle permettrait d'offrir un positionnement de part et d'autre de la frontière selon le type d'activités et de terrains recherchés.

Par ailleurs, au-delà des objectifs quantitatifs d'accueil de la population et d'emplois nouveaux, le Projet d'agglomération doit veiller au développement qualitatif de l'agglomération. En outre, il est constaté que Genève génère plus d'emplois que ceux pouvant être occupés par la population cantonale. Le projet politique d'aujourd'hui ne vise pas à limiter la croissance économique, ce qui aurait d'importantes incidences sur les comptes du canton et les prestations sociales. Il s'agit en revanche de préparer au mieux l'avenir de l'agglomération.

#### ***Transport et logement***

La question de la traversée du lac est soulevée, tant dans sa dimension technique que temporelle. Aujourd'hui le passage entre rive droite et rive gauche ne justifie pas une telle traversée, mais la question reste posée au-delà de 2030, lorsque l'agglomération approchera le million d'habitants. Par ailleurs, il est noté que le Conseil d'Etat genevois estime nécessaire un bouclage autoroutier, non pas conçu comme une traversée urbaine mais dans une perspective régionale et de développement de Genève. A terme, il serait envisageable que ce bouclage autoroutier traverse le lac, mais la question ne se posera qu'après 2040 (pour 2030, les travaux autoroutiers auraient déjà dû commencer).

Au regard de l'augmentation du nombre de logements et de l'explosion du trafic automobile, l'agglomération doit engager une politique volontariste de développement de l'offre de transports publics et de mobilité douce. Le financement par l'utilisateur final est nécessaire. Le développement d'un système de transports publics en tangentielle est très coûteux et suppose de desservir des zones denses d'habitat et d'activités économiques. Dans ce cadre, le développement de réseau lourd de transports publics sur l'axe Veyrier-Bernex ne semble pas possible aujourd'hui. Un rééquilibrage emplois/logements est en revanche à envisager. En ce sens, et au regard du développement de Plan les Ouates, une réflexion très forte sur le logement et la densité du développement économique à Bernex doit être menée, d'autant plus que les axes autoroutiers (40% des entrées) sont aujourd'hui saturés.

#### ***Energie***

La question de l'utilisation de l'énergie-bois est posée : la forêt genevoise ne suffit pas pour la consommation des chaudières à bois, et il s'agit d'étudier l'organisation et la structuration des filières d'approvisionnement, sans faire de concurrence à l'agriculture et afin de limiter les transports longues distances.

## **Compte rendu de la rencontre avec les élus français. 5 septembre 2007.**

### **Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus français par Monsieur Bernard Gaud, Président de l'ARC et co-Président du Projet d'agglomération.**

#### ***Transport***

La question du périmètre est posée avec la place de l'agglomération de Thonon. Si elle est prise en compte dans les déplacements pendulaires, elle doit être pleinement intégrée dans tous les concepts d'aménagement et d'organisation des transports publics.

#### ***Gouvernance***

Il est demandé que le périmètre politique du Projet d'agglomération ne soit pas trop figé. En effet, il ne doit pas donner l'impression de créer de nouvelles frontières. En effet, le fonctionnement de l'agglomération est fortement lié à ses territoires limitrophes.

#### ***Social***

Le secteur social classique n'est pas suffisamment pris en compte dans le Projet d'agglomération. A titre d'exemple, il est proposé d'initier une réflexion transfrontalière sur les services et équipements liés à la petite enfance (ex. structures de garde pour les enfants en bas âges).

Il est demandé la création dans le Projet d'agglomération d'une fiche action précisant plus spécifiquement différentes hypothèses de coopération dans le domaine de la cohésion sociale.

#### ***Formation***

Une collaboration est en cours avec la Région Rhône-Alpes mais cette avancée est jugée insuffisante. Il est nécessaire de développer plus fortement le Nord de la Haute-Savoie en travaillant avec l'Université de Savoie. La position naturelle de l'Université de Savoie doit amener à développer les coopérations avec les Universités de Genève et de Lausanne. Les élus en charge du Projet d'agglomération et les élus membres des instances décisionnelles de l'Université de Savoie doivent être les promoteurs de ces rapprochements.

Par ailleurs, il est indiqué que les étudiants recherchent des pôles d'excellence et que l'arc lémanique est un territoire unique avec ses pôles de recherche.

#### ***Mobilité***

La question du financement des infrastructures de transport qui sont envisagées dans le Projet d'agglomération est posée. Pour la mise en œuvre du Projet d'agglomération et l'engagement opérationnel des investissements proposés, il sera indispensable de préciser les engagements financiers des différentes autorités compétentes.

## **Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois. 19 septembre 2007.**

**Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus vaudois par Messieurs Pierre-André Romanens, Président du Conseil régional du District de Nyon et Syndic de Coppet et Gérald Cretegy, Syndic de Gland.**

### ***Mise en œuvre du Projet***

La question de la mise en œuvre du Projet est revenue à plusieurs reprises. Deux années seront nécessaires aux services de la Confédération pour étudier les projets et il est important que pendant cette période la dynamique initiée par le Projet ne faiblisse pas. A partir de 2008, et jusqu'à la libération des fonds, un important travail d'approfondissement reste à faire notamment pour que les infrastructures identifiées pour un cofinancement en 2011 puissent être réalisées dans les délais. Par ailleurs, les autres chantiers ouverts par le Projet et ses différentes thématiques n'ont pas à attendre une décision de la Confédération. Il s'agit de l'engagement des partenaires du Projet. La période qui s'ouvre en 2008 verra à la fois un approfondissement de la démarche et un début de mise en œuvre. Par ailleurs, il est demandé d'inscrire le Projet d'agglomération dans la durée. Il s'agit d'un Projet essentiel pour l'avenir de l'agglomération.

### ***Validation du Projet***

Ce sont les offices fédéraux à Berne qui vont évaluer les différents projets d'agglomération suisses. La validation se fera par le Parlement fédéral. Ce processus d'analyse et de débat pour libérer les fonds doit se préparer. L'agglomération franco-valdo-genevoise dépasse les limites administratives traditionnelles et il est donc important que les parlementaires fédéraux prennent en considération ce bassin de vie transfrontalier et dépassent les clivages conventionnels. Par ailleurs, il est demandé aux élus du Projet d'agglomération de se mettre en relation avec le Parlement fédéral et de mettre en place une stratégie de lobbying institutionnel.

### ***Organisation du débat démocratique***

Le Projet d'ensemble sera arrêté par le Comité de pilotage politique qui représente l'ensemble des partenaires et des territoires. Il sera ensuite adopté par les différents partenaires. A l'occasion de la réalisation de projets et notamment d'infrastructures les modalités de concertation suivront les obligations réglementaires. Il est demandé si le Projet d'agglomération sera soumis à un vote dans les territoires.

Une attention toute particulière doit être portée aux moyens d'appropriation du Projet par les élus locaux et par la population. Des relais doivent être constitués pour assurer la suite de la démarche.

### ***Evaluation du Projet et suite de la démarche***

Il est de la responsabilité des élus de tout mettre en œuvre pour que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois obtienne une partie des financements. Des interrogations surviennent sur la poursuite de la démarche en cas de non obtention de fonds pour financer les infrastructures. Il est rappelé que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, multithématique, n'est pas exclusivement lié à l'obtention des fonds d'infrastructure. Pour une part importante du Projet les financements seront ceux des partenaires dans le cadre de leurs engagements réciproques.

## **Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile.**

**13 septembre 2007.**

**Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux représentants de la société civile en présence de Messieurs Pierre-André Romanens, Président du Conseil Régional du District de Nyon et Syndic de Coppet et Bernard Gaud, Président de l'ARC, et co-Président du Projet d'agglomération.**

### ***Dimension sociale***

La dimension sociale n'apparaît pas suffisamment dans la présentation. Il serait nécessaire d'afficher des objectifs de qualité de vie dans l'agglomération. Il est demandé de créer un groupe de travail « Cohésion sociale » à la composition mixte, élus – société civile, afin qu'il se saisisse du Projet d'agglomération, et en fasse une évaluation sociale. Ceci dans le but de renforcer la démarche dans le sens du développement durable.

### ***Economie***

De la présentation ne ressort pas un concept fort relatif au développement de l'économie. Il importe à ce stade du Projet que les milieux économiques s'emparent du Projet et des propositions existantes pour formuler leurs remarques.

Le développement économique de la région sera tiré par des activités à forte valeur ajoutée, mais il reste important de considérer l'ensemble des activités pour ne pas générer une société à deux vitesses, avec une partie de la population dont la rémunération n'est pas suffisante pour se loger près de son lieu de travail. Le Projet doit pouvoir répondre à ces effets.

Il est proposé de traiter dans le Projet d'agglomération la question de l'approvisionnement alimentaire, mise en exergue par la hausse des prix du blé et du lait. Le calcul du taux d'approvisionnement de l'agglomération (qui, pour la Suisse est de 60%), et une réflexion sur son approvisionnement à long terme sont proposés.

Les projections démographiques sur lesquelles se basent les propositions du Projet sont précisées. Elles ont été construites à partir des projections de l'Observatoire statistique transfrontalier (OST), prolongé jusqu'à 2030 (projections de l'OST allant jusqu'en 2020). Il s'agit d'une valeur médiane.

### ***Transport***

La proposition d'un tram-train « Bellegarde – Saint-Julien – Genève sud » a été écartée, alors que 30'000 nouveaux emplois sont prévus entre Plan-les-Ouates et Saint-Julien. Actuellement déjà 90% des emplois existants dans cette zone sont desservis par la voiture individuelle. Une proposition est attendue pour desservir finement cette zone en transports publics.

L'offre proposée par le Projet en matière de désenclavement de la Vallée de l'Arve est intéressante bien que le shunt ferroviaire d'Ambilly n'y figure pas.

Il est rappelé la perspective de réduction de l'offre de train sur la ligne Annecy-Genève retenue par le Conseil régional Rhône-Alpes, alors qu'un service de qualité serait nécessaire sur cet axe. Il est d'ailleurs dommage que cette desserte soit remplacée par des autocars se déplaçant par autoroute, et dont le trajet est de 1h25.

Il est satisfaisant que l'avenir à long terme de l'aéroport soit discuté dans le cadre du Projet d'agglomération. Néanmoins, il est regretté que le maillon Nord CEVA-Thoiry ait été écarté. En effet, il existe une couronne urbaine en création autour de Genève qui semble peu étudiée par le Projet.

### ***Gouvernance***

Il est proposé de réfléchir à un mode de gouvernance qui permette la mise en œuvre rapide du Projet. Cette gouvernance pourrait également se traduire par de la gestion contractuelle, liant les parties entre elles sur des projets précis.

La poursuite du travail avec les représentants de la société civile doit se poursuivre à partir de 2008.

### **Logement**

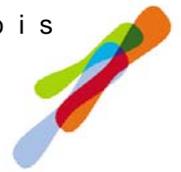
La proposition d'assurer 20% de logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération est écartée, alors qu'il s'agit d'une obligation en France. Cette mesure n'est pas applicable à l'ensemble de l'agglomération. Les systèmes suisses et français étant différents, il s'agirait dès lors de réfléchir à une répartition sur l'ensemble des territoires qui assure la production suffisante de logements accessibles. Dans ce domaine, la question de la maîtrise du foncier est un objectif important qu'il convient de traiter en prenant en considération toutes ses composantes. La création d'un outil de portage foncier doit être intégrée. Elle nécessite au préalable une réflexion commune dans le cadre du Projet.

### **Culture**

Le passeport culturel doit se structurer progressivement, d'autant qu'il s'agit d'un produit simple à mettre en œuvre et symbolique pour le grand public. Par ailleurs, il est demandé d'inciter aux échanges scolaires. La participation des services de l'inspection académique française et leurs homologues suisses est souhaitable car ils sont en position d'inciter les échanges et de faciliter les autorisations nécessaires.

AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ  
PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE-MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE  
BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN BURSINEL BURSINS BURTI-  
GNY CAROUGE CARTIGNY CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS  
CHAVANNES-DES-BOIS CHENE-EN-SEMINE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER  
CHEZERY-FORENS CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY  
COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY DINGY-EN-VUACHE  
DIVONNE-LES-BAINS DOUVAINE DRAILLANT DUILLIER DULLY ECHENEVEUX ELOISE ESSERTINES-SUR-ROLLE ETREMBIERES EXCENEVEUX EYSINS FAR-  
GES FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GILLY GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SA-  
CONNEX GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE  
LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LONGIROD LUCINGES LUINS MACHILLY MARCHISSY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MES-  
SERY MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONT-SUR-ROLLE MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON  
PERRIGNIER PERROY PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUIGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS  
PUPLINGE REIGNIER ROLLE RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT-ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY SAINT-  
GEORGE SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT-JEAN-DE-GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ  
SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY TARTEGNIN THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX  
VERNIER VERS VERSOIX VERSONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VINZEL VIRY VULBENS YVOIRE





## **Annexe 6**

**Actes des séminaires des élus de février et octobre  
2006 et de juin 2007 et du forum de la société civile  
de juin 2007**



**Projet d'agglomération** franco-valdo-genevois

**Compte rendu  
des ateliers du séminaire  
→ du 16 février 2006**

**Compte rendu des ateliers du séminaire des élus du 16 février 2006**

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois  
Clos Babuty - 27, rue Jean Jaurès F-74100 Ambilly  
Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86  
E-mail : [infos@projet-agglo.org](mailto:infos@projet-agglo.org) - Web : [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

Conception - réalisation :  
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - avril 2006

Crédits photos pour ce document :  
SEGH Pernel/Meyer - SEGH - Alain Ruffié

Impression :  
Document imprimé sur du papier recyclé

# Table des matières

Avant propos.....	page 5
Bâtissons ensemble notre agglomération	
Introduction.....	page 6
Préambule.....	page 8
Compte rendu des ateliers.....	page 13
Synthèse.....	page 39
Conclusion.....	page 48
Annexe.....	page 49



# Avant propos



Le séminaire du 16 février dernier a permis de rassembler 280 élus français et suisses au sein d'ateliers thématiques.

Les travaux effectués au sein de ces ateliers sont repris aussi fidèlement que possible dans ce rapport.

Vous y trouverez des éléments de contexte qui décrivent les grands défis de notre agglomération pour chaque thématique (classées par ordre alphabétique), mais aussi les éléments de débat et les résultats obtenus au sein de chaque atelier.

Nous nous excusons par avance pour les éventuelles erreurs et omissions dans la liste des participants aux ateliers.

Bonne lecture.

# Bâtissons ensemble



Depuis de nombreuses années déjà, les collectivités territoriales françaises et suisses se rencontrent et collaborent afin d'améliorer les relations transfrontalières.

Aujourd'hui une seule et même agglomération traverse la frontière et nous partageons cet espace de vie commun.

Il s'agit donc de relever ensemble d'importants défis : maîtriser l'urbanisation, préserver un cadre de vie exceptionnel et assurer un développement harmonieux.

Pour répondre à ce défi, 18 partenaires français, genevois et vaudois ont convenu de réaliser ensemble un Projet d'agglomération.

Son objectif est clair : il vise à construire une vision d'ensemble de notre territoire et à mettre en œuvre une politique concertée qui coordonne les actions et les initiatives.

Suite à une large concertation et à un forum qui a réuni élus suisses et français en décembre 2003 à Archamps, 8 domaines prioritaires ont été définis : l'urbanisation, la mobilité, le logement, l'économie, la formation, l'environnement, la culture et la santé.

L'année 2005 a été consacrée à la mise en place de l'organisation du Projet, et à la mise en réseau de tous les partenaires.

L'année 2006 doit permettre de préciser d'une part, les objectifs politiques et les actions à engager dans chaque domaine, à élaborer les grandes lignes d'un schéma d'aménagement transfrontalier et d'autre part à mettre en place une structure apte à porter et à développer le Projet dans le futur.

Il est primordial que cette démarche soit accompagnée et portée par tous les partenaires.

Dans ce but, un premier séminaire des élus a été organisé le 16 février 2006 au Forum de Meyrin.

Cette rencontre avait pour but non seulement d'informer les élus sur l'avancement et les objectifs du Projet, mais aussi de leur permettre de débattre et de se prononcer sur les stratégies et les pistes d'actions.

Les propos tenus lors de ce séminaire montrent que pour les élus de notre territoire, les problématiques de l'agglomération sont communes, que des solutions sont envisageables, et qu'il est nécessaire de se doter d'outils opérationnels communs de mise en œuvre.

Le nombre de participants (280 personnes), la franchise et la qualité des débats, mais également l'ouverture d'esprit, sont la preuve qu'un espace de vie partagé prend corps sur l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Nous tenons tout particulièrement à vous en remercier.



# notre agglomération

Pour chacune des huit thématiques du Projet d'agglomération, nous avons dégagé des objectifs de travail qu'il s'agit aujourd'hui d'organiser de façon pragmatique et transversale.

Des pistes d'actions ont été développées. Reste à ce jour à les renforcer et à leur donner vie.

Les propositions sont nombreuses, certaines avanceront plus vite que d'autres.

Il nous semble important de travailler à la construction d'un projet global qui traite de l'aménagement de notre espace dans toutes ses composantes, qu'elles soient territoriales, sociales, économiques ou environnementales, et qui réponde aux besoins des habitants de notre territoire transfrontalier.

Le contenu aujourd'hui donné au Projet d'agglomération doit prendre forme.

Pour ce faire, il devra se traduire de façon contractuelle et engager ses partenaires sur le long terme. De même, il sera nécessaire de mettre en place une structure de portage pérenne, apte à la mise en œuvre des actions programmées sur l'ensemble du territoire.

Un prochain rendez-vous sera donné aux élus de notre agglomération au cours de l'automne pour qu'ensemble, nous définissions notre programme d'actions et pour que nous envisagions cette nouvelle forme de gouvernance transfrontalière à l'horizon 2007.

Dans l'attente, nous vous transmettons ce rapport qui reprend les travaux effectués au sein des différents ateliers thématiques.



Vous y trouverez des éléments de contexte qui décrivent les grands enjeux thématiques, ainsi que les éléments du débat et les résultats obtenus au sein de chaque atelier.

L'ensemble de ces échanges et de ces propositions servira de matière première à l'élaboration du Projet, pour préciser les objectifs de notre démarche et pour proposer les premières pistes d'actions.

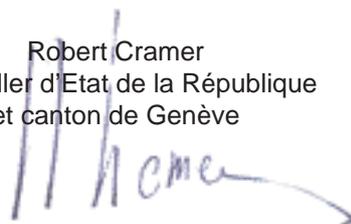
Nous espérons que ce rapport traduira fidèlement la richesse des propos tenus au sein des ateliers et qu'il contribuera à construire notre agglomération franco-valdo-genevoise.



Etienne Blanc  
Président de l'ARC



Robert Cramer  
Conseiller d'Etat de la République  
et canton de Genève



# Préambule

## Contexte

L'agglomération franco-valdo-genevoise est composée de 186 communes urbaines, périurbaines et rurales - 45 genevoises, 32 vaudoises et 109 françaises - où résident aujourd'hui près de 730'000 habitants.

Comme pour toutes les agglomérations en Europe, les discontinuités administratives à l'intérieur de cet espace fonctionnel sont un obstacle à une gestion coordonnée du territoire.

Ce manque de cohérence est non seulement dû aux limites communales mais, surtout, aux frontières nationales, voire cantonales et départementales.

L'effet-frontière a longtemps été sensible, faisant par certains aspects de Genève une « île » dans son environnement régional.

Dans les dernières décennies cependant, la rapidité du développement et les contraintes de l'espace genevois ont fortement influé sur la perméabilité de la frontière, en intégrant de nombreux espaces périphériques dans la dynamique métropolitaine.

Cette « intégration métropolitaine » forte et rapide est une chance pour le territoire, mais elle est également porteuse de vrais risques, devant lesquels les outils traditionnels de coopération semblent dépassés.

### **Notre défi commun : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois**

Pour la prochaine décennie, il faut donner au territoire franco-valdo-genevois les outils d'une coopération

territoriale efficace, par-delà les frontières administratives.

Pour ce faire, les ambitions sont fortes des deux côtés de la frontière :

- En Suisse, le Projet d'agglomération doit démontrer que l'urbanisation et les transports sont coordonnés et que leurs effets négatifs sur l'environnement ont été réduits. Le but est de garantir des structures urbaines susceptibles de diminuer autant que possible les flux de trafic et de permettre une desserte efficace par les transports publics.
- En France, l'enjeu est d'établir une stratégie de développement cohérente, à l'échelle réelle de l'agglomération, de renforcer la solidarité entre les différentes composantes du territoire, de maîtriser les conséquences de l'étalement urbain dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie.

### **Résultat attendu**

Le Projet d'agglomération sera non seulement une stratégie partagée, mais aussi un programme commun de mise en oeuvre et une organisation des collectivités aptes à la mener.

## L'ambition de la Confédération suisse : un développement durable des agglomérations

Les villes et les agglomérations sont à l'origine d'importantes impulsions économiques et sociales. Cependant, elles se voient confrontées à des défis complexes.

La Confédération souhaite intégrer davantage la problématique des agglomérations dans ses politiques sectorielles.

Elle entend permettre, par le biais d'une politique incitative plus ciblée, la réalisation de projets novateurs. A la fin de l'année 2001, le Conseil fédéral a ainsi adopté le *Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération*.

## **Un objectif : assurer la compétitivité des agglomérations**

A ce but est associé celui de maintenir et d'améliorer la qualité de vie dans les agglomérations. En d'autres termes, il s'agit du développement durable des villes et agglomérations suisses. Cette politique doit contribuer, dans la mesure où les zones urbaines sont le lieu de concentration des populations et de leurs activités, au développement durable du territoire suisse dans son ensemble.

Se fondant sur ces principes, la Confédération a défini trois objectifs principaux :

- renforcer l'attractivité économique des villes et améliorer la qualité de vie de leur population ;
- maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations de tailles et fonctions diverses, travaillant en complémentarité dans un esprit de coopération ;
- limiter l'extension spatiale des agglomérations en favorisant le développement de l'urbanisation dans le périmètre déjà construit. Une nouvelle emprise des zones urbaines sur les espaces ruraux est indésirable pour des raisons économiques, écologiques et d'organisation du territoire.

### **Les projets d'agglomération : une volonté de la Confédération**

Les projets d'agglomérations sont de nouveaux outils visant à inciter les zones urbaines à une meilleure coopération et une meilleure coordination. Il s'agit d'un processus complexe exigeant du temps et de la patience.

L'objectif : amener les communes constituant l'agglomération à coopérer et à élaborer une stratégie commune de développement.

Concrètement, cela aboutira à la mise en oeuvre de programmes pouvant être utilisés dans tous les domaines liés à la problématique urbaine, notamment la politique sociale, culturelle ou d'organisation du territoire. C'est pourquoi, le canton de Genève a sollicité la coopération du canton de Vaud et du territoire français limitrophe dans le but d'engager une telle démarche à l'échelle de la grande agglomération franco-valdo-genevoise.

### **Les attentes de la Confédération**

- un projet contraignant pour les autorités cantonales et communales par le biais du Plan directeur cantonal ;
- la définition à terme d'une identité responsable pour la conduite du projet ;
- la définition d'un plan d'actions et d'un plan de mise en oeuvre ;
- la définition de procédures de contrôle ;
- l'élaboration du projet dans une procédure incluant une démarche participative ;
- la présentation d'un état actuel de l'agglomération et d'un état futur envisagé ;
- la définition des impacts et des coûts.

En retour, la Confédération suisse s'engage à participer au financement des infrastructures de transports publics selon des modalités en cours de discussion dans le cadre des Chambres fédérales.

## **L'ambition des territoires français pour mieux construire avec Genève : l'ARC**

Le regroupement, ces dernières années, des communes françaises en Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a permis progressivement d'imposer l'idée d'associer les collectivités compétentes en matière d'aménagement du territoire et de peser davantage dans les décisions les concernant en particulier sur le plan transfrontalier.

Ces réflexions communes ont contribué à la création, en juillet 2002, de l'Association régionale de coopération du Genevois (ARC) qui a répondu très favorablement à l'initiative genevoise de réaliser un projet d'agglomération commun.

## Les objectifs de l'ARC

- coordonner l'action et la réflexion de ses adhérents qui ont à traiter au sein des instances politiques françaises et transfrontalières des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français ;
- proposer l'organisation de séminaires et de rencontres contribuant à une meilleure prise en compte des différents acteurs du territoire et à une meilleure diffusion des objectifs de l'ARC ;
- recueillir, synthétiser et diffuser l'ensemble des informations nécessaires pour une appropriation par les responsables politiques des enjeux de développement du territoire.

## Les attentes des territoires français

- le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de développement économique, de formation, de santé, de logement, d'urbanisation et de transport ;
- la mise en place d'une instance de concertation, de décision et de mise en oeuvre franco-suisse.



## Vers l'élaboration d'une politique commune ...

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois doit garantir une vision d'ensemble. Il doit permettre d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique globale, coordonnant divers domaines sectoriels.

Les collectivités françaises ont adhéré au Projet sous condition d'élargir le champ des thématiques. L'ARC a ainsi demandé au Conseil d'Etat genevois une meilleure prise en compte des problèmes économiques et sociaux qui doivent représenter un axe majeur dans le Projet d'agglomération.

Les partenaires du Projet d'agglomération ont confirmé le cadre de travail qui traitera de huit thématiques :

- l'urbanisation ;
- la formation ;
- la mobilité ;
- l'environnement ;
- le logement ;
- la santé ;
- l'économie ;
- la culture.

### Des exigences définies en commun

- la préparation d'une dynamique de coopération transfrontalière qui sera mis en oeuvre au cours des prochaines années ;
- l'élaboration d'un document facilitant la mise en oeuvre du Projet d'agglomération sur les thématiques retenues ;

- la proposition d'une structure de portage transfrontalière pérenne apte au suivi des modules d'actions ;
- la définition d'un plan d'actions intégrées au sein d'un plan d'aménagement stratégique ;
- l'engagement politique véritable et concret de tous les partenaires concernés avec la définition des responsabilités de mise en oeuvre, des financements et des échéances.

### 4 visions stratégiques pour travailler ensemble

- partager un espace de vie commun et promouvoir une société plus équitable ;
- renforcer la vocation internationale de l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- maintenir et développer une qualité de vie dans un cadre attractif ;
- développer une gouvernance à l'échelle de l'agglomération.

Du point de vue de la méthode, il est proposé d'opérer par une déclinaison des visions stratégiques en lignes stratégiques, elles-mêmes déclinées en objectifs puis en mesures.

Cette déclinaison permet de mettre en place une ébauche de tableau de bord, inspiré du projet d'agglomération turinois. Le tableau de bord permet d'assurer le suivi de la démarche. Il permet dans le même temps de l'embrasser dans toute sa complexité et de garder une vision d'ensemble indispensable.

### **Le programme Interreg III A**

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est cofinancé par le Programme d'initiative communautaire Interreg III A.

Il a ainsi débuté le 1er janvier 2005, pour une durée de deux ans et demi. Ce laps de temps doit permettre successivement, la définition des attentes, la recherche, le choix et la validation des mesures pour, à terme engager la réalisation de ces dernières. Il s'agit par cette méthode de travail itérative de mettre en place un processus devant se poursuivre au-delà du projet Interreg.



## **Le Projet d'agglomération : une association de partenaires**

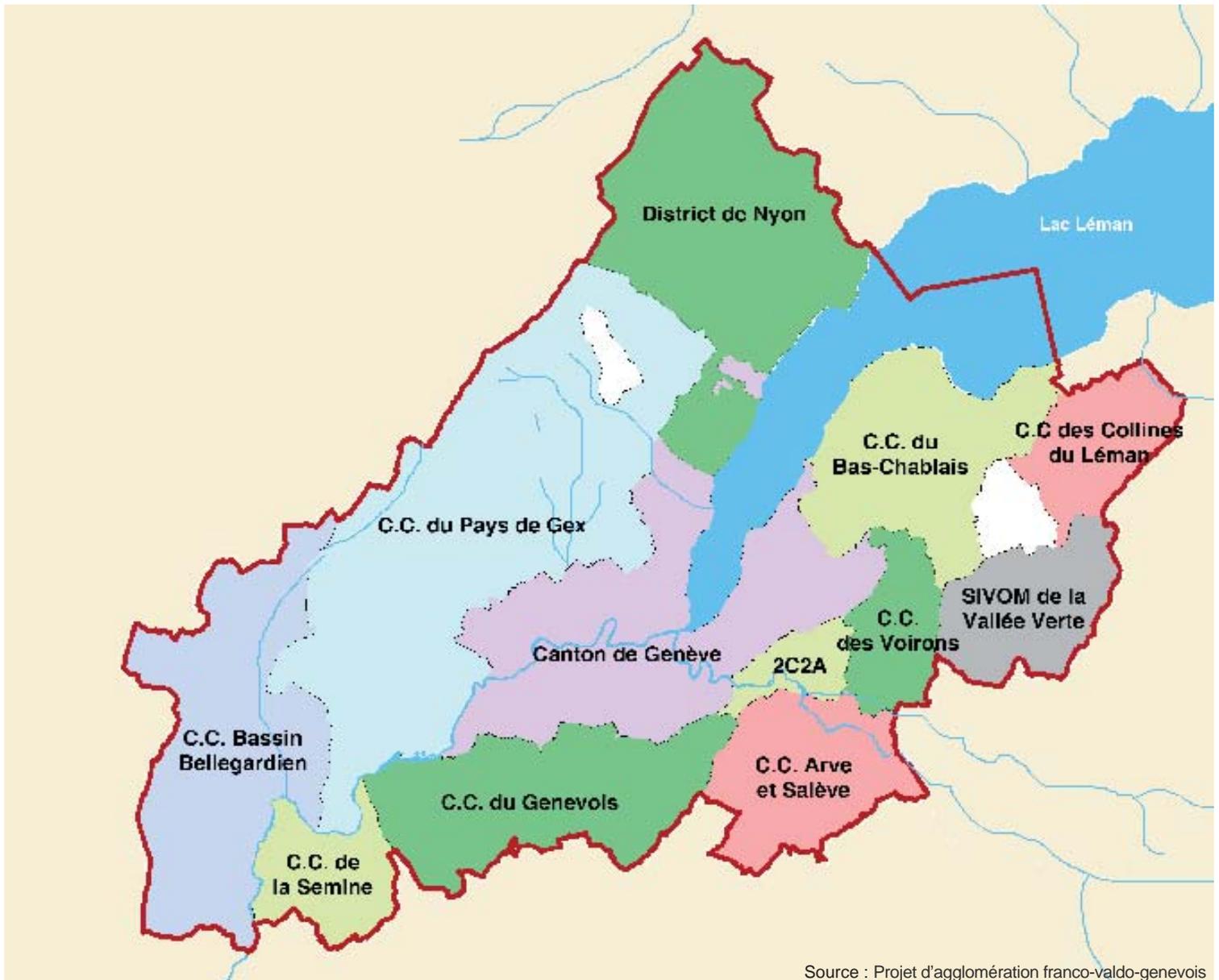
### **Côté français :**

La Communauté de communes du Pays de Gex ;  
La Communauté de communes du Genevois ;  
La Communauté de communes de l'agglomération Annemassienne ;  
La Communauté de communes des Voirons ;  
La Communauté de communes du Bas-Chablais ;  
La Communauté de communes du Bassin Bellegardien ;  
La Communauté de communes Arve et Salève ;  
La Communauté de communes de la Semine ;  
La Communauté de communes des Collines du Léman ;  
Le Sivom de la Vallée Verte ;  
Le Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global (Simbal)  
Le Syndicat d'études du Genevois Haut Savoyard ;  
Le Conseil Général de la Haute-Savoie ;  
Le Conseil Général de l'Ain ;  
La Région Rhône-Alpes ;  
l'Etat français.

### **Côté suisse :**

Le Canton de Genève ;  
Le Canton de Vaud ;  
La Région de Nyon ;  
La Ville de Nyon ;  
La Ville de Genève ;  
L'Association des communes genevoises ;

## L'agglomération franco-valdo-genevoise : un territoire accueillant et dynamique entre Suisse et France



### Légende :

C.C. : Communauté de Communes

2C2A : Communauté de communes de l'agglomération annemassienne



# **Compte rendu des ateliers**

# Atelier culture

## Liste des participants

### Présents :

- Mercedes Brawand, Commune de Saint Julien-en - Genevois
- Fabienne Maillet, Conseil général de la Haute-Savoie
- Agnès Thiefaine, Invitée
- Daniel Tricot, Communauté de communes du Pays de Gex
- Françoise Philippon-Masson, Commune d'Ornex

- Marie Bro, Invitée
- Isabelle Valet, Commune d'Annemasse
- Audrey Coupât, Syndicat d'études du genevois Haut-Savoyard (SEGH)
- Anne-Laure Millet, Syndicat d'études du genevois Haut-Savoyard (SEGH)
- Christian Dupessey, Commune d'Annemasse
- Frédéric Josselin, Projet d'agglomération

### Témoins :

- Pascal Merlin, Commune d'Annemasse
- Jean-François Rohrbasser, Ville de Genève

## Diagnostic

L'évolution particulière de notre bassin de vie a fait de l'agglomération un véritable « carrefour humain », lieu de croisement d'une population très hétéroclite et par conséquent d'une formidable richesse humaine rassemblant près de 80 nationalités différentes. Ces éléments spécifiques se retrouvent dans la vitalité du tissu associatif et des acteurs culturels et sociaux culturels, dans le cadre d'un contexte bien particulier : le partage d'un même espace francophone.

L'enjeu est de donner une consistance identitaire à cet espace : la culture (avec les loisirs), vecteur majeur pour y parvenir.

La thématique culture amène plus à s'interroger sur le « pourquoi vivre ensemble » que sur le « comment vivre ensemble » des autres thématiques abordées par le Projet d'agglomération.

De nombreuses institutions culturelles de différents niveaux sont identifiées, du local à l'international.

Sur le territoire genevois, une forte concentration des équipements s'opère principalement sur le canton et en particulier sur la Ville de Genève, contrairement à la Haute-Savoie et l'Ain où les équipements sont plus dispersés.

A ce jour, une étude sur les pratiques culturelles trans-frontalières, initiée par la commission mixte CRFG-Conseil du Léman et cofinancée par le volet métropolitain du Projet d'agglomération vient de démarrer.

Quels sont les enjeux de cette thématique pour la partie suisse ? Vivre ensemble et également ancrer Genève dans son environnement régional et interrégional.

Au niveau du territoire franco-valdo-genevois, il existe des échanges entre municipalités, avec la présence de conventions thématiques, notamment entre les villes de Genève et d'Annemasse.

## Enjeux initiaux

- Promouvoir la culture comme vecteur majeur d'identité partagée et d'expérience commune
- Promouvoir la culture comme facteur de rayonnement de régional à international
- Faire de la culture une fonction de lien social
- Obtenir / tendre vers une offre culturelle mieux répartie sur le territoire et accessible à tous

## Éléments de débat

Les pratiques culturelles dans le bassin de vie franco-valdo-genevois révèlent une vie culturelle transfrontalière forte. Avec, entre autre, les nombreuses pratiques culturelles amateurs, encadrées par des professionnels.

La culture a une double dimension, à la fois pour le lien social et pour le rayonnement international, d'autant plus que Genève donne un point d'appui à ce dernier. Ce potentiel est à utiliser.

Avant de commencer une réflexion sur des pistes d'actions, l'échange a porté sur la nécessité d'avoir une vision précise des différents équipements présents sur le territoire, afin de pouvoir ensuite se mettre en réseau.

Pour cela, une cartographie de toutes les pratiques culturelles (professionnels, amateurs, locales, régionales, internationales) serait pertinente. Pour à terme, constituer la première étape d'un atlas culturel.

La reconnaissance par la culture ou par le sport est un vecteur puissant d'identité et de fierté. La culture a une fonction symbolique forte.

Pour qu'un rayonnement international dans le domaine de la culture se développe, il est nécessaire d'avoir une variété de programmation et de structures de création et de diffusion. Pourquoi ne pas favoriser l'émergence d'un événement fédérateur de grande envergure ?

A ce sujet, une réflexion est en cours pour la création d'un festival « off » articulé avec un « in » comme Jazz Contre Band, mettant en lumière la scène locale lors de premières parties.



Pour faciliter la réalisation d'un tel événementiel, une première étape pourrait être la création d'une instance d'échange.

D'autre part, une action est à effectuer pour harmoniser les différentes cartes de réduction.

En exemple : la convention entre les villes d'Annemasse et Genève qu'il conviendrait d'étendre à d'autres communes. De plus, un travail sur la billetterie transfrontalière est à engager (exemple de la « carte 20 ans 20 Francs »).

Enfin, tout un travail est à réaliser concernant les formations artistiques, comme l'illustrent les liens entre les écoles des beaux arts.

L'information sera un outil essentiel, des deux côtés de la frontière. Il faudra veiller à ne pas oublier les petites communes sans infrastructure, parfois même sans Office du tourisme et pour lesquelles l'information est difficile à faire circuler. Pour cela, le Projet d'agglomération devra jouer un rôle fédérateur pour pouvoir faciliter les déplacements et la diffusion de l'information.

Les politiques doivent accompagner ce mouvement en donnant un cadre.

La culture peut jouer un rôle de liant important pour le Projet d'agglomération. Il est donc nécessaire de structurer politiquement cette volonté de coopérer.

Pour cela, un Conseil culturel transfrontalier permanent, en charge de la mise en synergie des acteurs culturels, avec un devoir d'initiative et devant faciliter le financement des projets devrait être envisagé. La Commission mixte CRFG-Conseil du Léman pourrait préfigurer ce Conseil culturel transfrontalier.

Enfin, lors de la réhabilitation ou la construction de lieux de pratique culturelle, il serait nécessaire de les envisager dans un espace et un fonctionnement transfrontalier.



## Résultats

### Rappel des objectifs initiaux :

- Obtenir une vision exhaustive des équipements culturels
- Aboutir à une instance d'échange et de coopération de type « conférence culturelle » franco-valdo-genevoise
- Réaliser un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération

### Nouveaux objectifs apparus :

- Identité partagée grâce à la culture
- Créer un bassin culturel capable de faire bouger les publics
- Favoriser le rayonnement international par la culture
- Développer la coopération en matière de formation artistique
- Assurer la cohérence entre les projets de différentes envergures (rayonnement et proximité)
- Valoriser le patrimoine
- Mise en réseau des acteurs de la culture

### Pistes d'actions à développer :

- Mettre en place un « conseil culturel transfrontalier » permanent pour la mise en synergie, l'initiation de projets et la recherche de financements en s'appuyant notamment sur la Commission mixte CRFG – Conseil du Léman
- Etablir un atlas des équipements et événementiels culturels
- Promouvoir un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération
- Développer l'information et la communication
- Prendre en compte l'aménagement global et transfrontalier du territoire lors d'implantation d'équipements culturels
- Renforcer et harmoniser la billetterie transfrontalière
- Promouvoir le tourisme culturel

# Atelier économie / formation

## Liste des participants

### Présents :

- Anne Emery-Torracinta, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- André Guillot
- Bernard Fichard, Communauté de communes du Bas Chablais
- Charly Schwarz, Canton de Genève
- Denis Hennequin, Agence Terra Nostra
- Florence Le Coz, Conseil général de l'Ain
- François Mugnier, Conseil général de la Haute-Savoie
- Georges Dallemagne, Communauté de communes du Pays de Gex
- Grégory Renault, Communauté de communes du Pays de Gex
- Hervé Grosfilley, Communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Bernard Busset, Agedri
- Laurent Janoir, Alpes du Léman
- Laurent Seydoux, Commune de Plan-les-Ouates
- Marco Daniel
- Philippe Voisenet, Alpes du Léman
- Yann Depiat, Commune d'Annemasse

### Témoin économie :

- Philippe Paul, Maison de l'économie développement (Annemasse)

### Témoins formation :

- Nicolas Borghese, Centre des ressources technologiques et humaine (CRTH)
- Nicole Trottet, Hautes écoles supérieures de Genève

## Diagnostic

### Economie

Marché du travail, consommation, loisirs et marché immobilier : nous vivons dans un même bassin de vie souvent réciproquement méconnu, pour lequel la frontière joue un rôle important.

Une frontière paradoxale selon les termes de l'étude éco-diagnostic : la frontière est un facteur de dynamisme (croissance des emplois, des entreprises, développement commercial...) mais aussi de contraintes

(tarification douanière, disparités fiscales et sociales, prix du foncier pour les activités artisanales...).

Une collaboration soutenue, sur des bases réalistes, doit permettre d'optimiser cette situation et proposer des objectifs communs dans le sens d'une intégration économique de l'espace transfrontalier pour développer cette région exceptionnelle en Europe.

### Formation

Dans une économie de la connaissance, marquée par l'élévation générale des niveaux de formation et de qualification, il paraît essentiel de construire une offre transfrontalière de formation initiale et continue afin d'encourager le développement des compétences et la mobilité des publics au sein de l'agglomération.

Toutefois, malgré leur proximité, les échanges d'étudiants restent encore limités de chaque côté de la frontière.

Les offres de formation demeurent méconnues, handicapant l'économie locale pour recruter une main d'œuvre qualifiée et entraînant le départ d'une large part des jeunes étudiants vers des pôles universitaires éloignés, alors que des français formés en France valorisent leur diplôme en Suisse (infirmières, métier de la restauration...) et que les jeunes français représentent plus de 20 % des effectifs des Hautes Ecoles Genevoises.

## Enjeux initiaux

### Economie

- Promouvoir un développement économique concerté et solidaire

### Formation

- Construire une offre de formation commune pour répondre aux besoins de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière

## Eléments de débat

### Economie

La réalisation d'opérations de promotion économiques en commun a fait débat : est-il plus efficace de privilégier le maintien et le développement des entreprises existantes ou de tenter d'en implanter de nouvelles ?

L'opportunité d'utiliser le statut des zones franches a été abordée. La discussion a porté sur la pertinence d'utiliser des zones franches qui sont issues d'un



traité international datant du XIXème siècle. Pour certains, il est peut être plus adapté de travailler sur les accords préalables de prix de transfert.

Il est nécessaire d'aboutir à une meilleure répartition des activités économiques à l'intérieur de l'agglomération franco-valdo-genevoise non seulement pour rééquilibrer le tissu économique en tant que tel, mais aussi pour limiter les problèmes de transports, de logements...

Des mises en garde ont été adressées par rapport aux craintes des populations françaises et suisses, liées aux effets de la mobilité transfrontalière par rapport à l'emploi et au logement, qui peuvent bloquer un processus tel que celui engagé par l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Par ailleurs, a été évoquée la nécessité d'une présence de représentants de l'agglomération lors des négociations de l'Union Européenne-Confédération Helvétique sur le deuxième volet des bilatérales.

### Formation

Quelques sujets ont fait l'objet de débat :

- La pertinence de mener la réflexion sur le thème de la formation à l'échelle transfrontalière.
- La prise en compte des travaux sur l'enseignement supérieur réalisé par le Conseil du Léman ;
- Les conditions d'admission des bacheliers français par les universités genevoises (interprétation de la Convention de Bologne) ;
- L'inadéquation récurrente entre les besoins des entreprises et les formations existantes : s'agit-il de besoins communs à plusieurs entreprises et donc susceptibles de trouver une réponse par la mise en place d'une formation ou s'agit-il d'une professionnalisation sur un poste de travail particulier ce qui nécessite une formation sur mesure que l'entreprise doit rémunérer ?



## Résultats

### Economie

#### Rappel des objectifs initiaux :

- Favoriser les complémentarités et les synergies
- Promouvoir des activités et des emplois mieux répartis en fonction des facteurs fondamentaux de localisation
- Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération toute entière
- Favoriser le développement économique de l'agglomération en nous appuyant sur nos expériences réciproques
- Améliorer les conditions-cadres régionales pour l'accueil des entreprises

#### Pistes d'actions à développer :

- Développer les bilocalisations par le biais des accords préalables de prix de transfert et la création d'un guichet unique des bilocalisations (comme la Maison de l'économie, les agences de développement économique...)
- Réaliser un schéma transfrontalier, non seulement des zones commerciales, mais aussi des zones d'activités économiques stratégiques
- Améliorer la connaissance réciproque des entreprises françaises et suisses
- Améliorer l'information des entreprises sur les bilatérales (volet 1 et 2)
- Créer une académie mondiale des relations internationales : savoir-faire mondialement reconnu dans des secteurs variés comme les ONG, les organisations internationales, le secteur bancaire...
- Développer une politique touristique transfrontalière
- Améliorer la tarification douanière

### Formation

#### Rappel des objectifs initiaux :

- Créer un réseau européen des sciences de la vie et des technologies de pointe
- Atténuer, surmonter les obstacles liés à la reconnaissance mutuelle des diplômes et de l'expérience professionnelle
- Travailler sur une offre plus qualitative et quantitative qui réponde aux besoins des entreprises et du public de l'agglomération et une offre de formation plus lisible sur le bassin
- Favoriser la mobilité européenne

#### Pistes d'actions à développer :

- Favoriser l'apprentissage et la formation continue transfrontalière
- Prendre en compte les travaux sur l'enseignement supérieur
- Adapter la formation au bassin d'emploi

# Atelier environnement

## Liste des participants

### Présents :

- Bernard Tardy, Communauté de communes du Pays de Gex
- Christian Burnier, Communauté de communes du Genevois
- Christianne Jousson, Commune de Choulex
- Eric Leyvraz, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Franz Eycken, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Georges Zufferey, Commune de Vernier
- Gérard Depraz, Communauté de communes du Pays de Gex
- Gilles Thomasset, Communauté de communes du Bassin Bellegardien
- Guy Maurin, Communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Paul Gonthier, Communauté de communes du Bas Chablais
- Laurent Janoir, Alpes du Léman
- Marie-Thérèse Ducret
- Mireille Chauvet, Communauté de communes du Genevois
- Philippe Brun, Projet d'agglomération
- René Desbaillets, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Yves Hendgen, Communauté de communes des Voirons

### Témoins :

- Georges Chamoux, Direction départementale de l'équipement de la Haute-Savoie (DDE)
- Gilles Mulhauser, Canton de Genève



## Diagnostic

Qu'est-ce que l'environnement ? Les interprétations et les visions divergent. Sur quelles valeurs se baser ? L'environnement est-il une ressource ou une contrainte ?

L'agglomération franco-valdo-genevoise s'inscrit dans un environnement naturel de grande qualité, qui contribue fortement à sa notoriété. Bénéficiant de zones « vertes » et agricoles, environnée par de grands espaces naturels, elle peut s'appuyer sur son image de « métropole verte ».

Néanmoins, le dynamisme du développement des activités humaines est porteur de risques et fragilise les fonctionnalités naturelles et agricoles. C'est l'intégration dans un même territoire des espaces naturels et de la ville qui est en jeu.

Au cours des dernières années on assiste d'ailleurs à un basculement : la protection de l'environnement devient un objectif prioritaire.

Alors faut-il développer, protéger, entretenir ?

## Enjeux initiaux

- Intégrer l'évaluation environnementale dans le Projet d'agglomération et ses déclinaisons sectorielles (au travers d'indicateurs et de démarches participatives)
- Coordonner, au niveau transfrontalier, la mise en œuvre des plans de mesures environnementales notamment en terme d'évaluation environnementale

## Éléments de débat

Le domaine de l'eau est fondamental. Il a constitué le premier champ de la coordination transfrontalière. Il nécessite une approche globale en intégrant notamment les questions de l'aménagement du territoire, de l'approvisionnement, de l'assainissement, des contrats de rivières...

A titre d'exemple, la coopération intercommunale commence principalement par les réseaux et les infrastructures.

Les agriculteurs suisses craignent d'être spoliés de leurs terrains à cause de la protection accrue de la zone agricole. Il est donc nécessaire de s'interroger sur le devenir des terres agricoles de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Les enjeux initiaux de la thématique environnement n'abordent pas la question du développement durable. L'économie et le social doivent être abordés dans le débat. Il faut en effet éviter une approche unilatérale limitant le développement durable à la dimension environnementale et utiliser des outils comme l'Agenda 21.

La question de l'environnement concerne autant les espaces bâtis que les espaces libres.

Les préoccupations environnementales nécessitent d'optimiser les impacts. Il ne s'agit pas de réparer mais d'anticiper et d'assainir, de revaloriser les filières comme celle du bois par exemple.

Concernant les espaces agricoles, il est constaté côté Suisse que la protection de la zone agricole constitue une entrave au développement de l'agriculture alors que du côté français, la législation prévoit la possibilité de les protéger, mais les outils d'appli-

cation demeurent peu utilisés. C'est l'urbanisation et la pression foncière qui représentent un danger.

Il faut aujourd'hui raisonner à l'échelle du bassin de vie et parvenir à une juste répartition de l'urbanisation. Nous nous trouvons dans un espace confiné. Il n'est plus question de se tourner le dos. Nous devons gérer un espace commun et une agriculture clairement périurbaine. Celle-ci est appelée à jouer un rôle nouveau : la production de la bio-masse. Il s'agit de concilier les vocations alimentaire, paysagère et énergétique.

Les zones naturelles doivent être protégées mais aussi exploitées et gérées, à l'exemple des forêts. L'environnement doit être considéré comme une ressource et non comme une contrainte.

La question centrale est le gaspillage du sol. Les villages français sont mis sous pression. Partout les communes ouvrent des zones d'urbanisation exclusivement résidentielles mais l'équipement ne suit pas.

La préservation exige une solidarité financière : les contrats transfrontaliers doivent s'étendre à l'alimentation en eau, à l'assainissement, au traitement des déchets.

Les objectifs sont largement partagés mais les contextes juridiques, économiques, culturels, les contraintes et les outils diffèrent.

Le débat a beaucoup concerné l'agriculture. Il s'est déroulé dans une ambiance sereine et conviviale. La volonté de coopérer s'est clairement manifestée, de même que la nécessité de gérer un espace commun.

## Résultats

### Rappel des objectifs initiaux :

- Optimiser les impacts environnementaux (négatifs et/ou positifs) induits par le développement socio-économique de l'agglomération
- Faire émerger les valeurs environnementales de l'agglomération

### Pistes d'actions à développer :

- Etablir des contrats transfrontaliers d'alimentation en eau, d'assainissement et de traitement des déchets
- Aborder une réflexion commune sur le développement durable et les espaces à protéger
- Développer un agenda 21 transfrontalier
- Revaloriser des filières (par exemple la filière bois)
- Etendre le parc naturel du Haut Jura vers le Rhône

# Atelier logement

## Liste des participants

### Présents :

- Andrée Berhet, Sivom de la Vallée Verte
- Jocelyne Boch, Conseil général de l'Ain
- Anne Ponchon, Conseil général de la Haute-Savoie
- Anne-Marie Linglin, Commune de Saint Julien-en-Genevois
- Carole-Anne Kast, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Christine Dallmayr, Communauté de communes des Voirons
- Claude Chalon, Cabinet ADEIF
- Daniel Chaussée, Communauté de communes des Collines du Léman
- Geneviève Déprés, Communauté de communes du Genevois
- Guy Larmanjat, Conseil général de l'Ain
- Ingrid Carini, Communauté de communes du Bas Chablais
- Jean-François Ciclet, Communauté de communes Arve et Salève
- Jean-Michel Duret, Commune d'Ambilly
- Louis Favre, Communauté de communes Arve et Salève
- Marcos Weil, Cabinet Urbaplan
- Michel Favre, Commune de Plan-les-Ouates
- Nicolas Millet, Région Rhône-Alpes
- Pascal Gilliard, Agedri
- Patricia Simon, Communauté de communes des Voirons
- Philippe Belair, Conseil général de l'Ain
- Roger Rion, Communauté de communes du Bas Chablais
- Yves Devaud, Communauté de communes Arve et Salève

### Témoins :

- Georges Albert, Canton de Genève
- Guérin Salomone, Communauté de communes du Pays de Gex

## Diagnostic

La problématique de l'habitat et du logement est une préoccupation commune de part et d'autre de la frontière.

Dans le Canton de Genève, la forte croissance démographique conjuguée à l'insuffisance de la production de logements conduit inévitablement à une situation de pénurie.

Le manque de logements engendre des difficultés, voire une exclusion d'une part grandissante de la population genevoise.

Cette crise déséquilibre très fortement le marché immobilier français dans la zone frontalière et se répercute très largement sur les politiques publiques en matière d'habitat et de logement.

L'enjeu principal est de rééquilibrer l'offre de logement, autant sur le plan qualitatif que quantitatif, mais surtout géographique : entre Genève, Nyon et

la France voisine pour éviter que le report vers les franges ne s'amplifie.

Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail « Logement transfrontalier » du Comité régional franco-genevois (CRFG) créé en 2002 est chargé de la réalisation d'un « Plan directeur de l'habitat transfrontalier » (PDHT). Cette démarche se réalise en étroite collaboration avec le Projet d'agglomération, dont elle constitue le volet « Logement ».

Quelques enjeux identifiés par le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) sont rappelés :

- Mener une politique coordonnée à l'échelle de l'agglomération ;
- Favoriser des solutions qui répondent aux besoins de chacun (logement aidé-libre, accession) ;
- Promouvoir des formes de logements respectueuses de l'environnement et privilégier la qualité urbaine.

## Enjeu initial

- Construire ensemble des logements pour tous

## Éléments de débat

En amorce de débat, le retard de construction sur le territoire genevois est initialement perçu comme le facteur principal de la crise du logement sur l'ensemble du bassin franco-valdo-genevois.

Si les genevois acceptent une part de responsabilité, ils montrent une volonté de changement et semblent prêts à essayer les outils français. Il reste cependant nécessaire de considérer la problématique à l'échelle franco-valdo-genevoise.

L'explosion démographique est subie par tous les acteurs franco-valdo-genevois.



Est-ce que l'agglomération franco-valdo-genevoise va pouvoir accueillir beaucoup de nouveaux habitants, étant donné que les projections démographiques pour 2025 estiment la croissance à plus de 200 000 personnes ?

La problématique du logement est transversale, avec une dimension sociale à ne pas négliger.

Le rééquilibrage n'induit pas forcément une égalité du nombre de logements de part et d'autres de la frontière.

## Résultats

### Rappel des objectifs initiaux :

- Mettre en place une politique concertée de l'habitat
- Garantir à tous un accès au logement
- Maîtriser la pression foncière

### Nouveaux objectifs apparus :

- Spatialisation de l'habitat
- Densifier l'habitat
- Promouvoir un habitat de qualité
- Rééquilibrage transfrontalier de la répartition du logement et des types de logements
- Développer les espaces réservés à la construction de logements sur Genève et préserver, côté français, les secteurs à fort enjeu environnemental ou agricole

### Pistes d'actions à développer :

- Définir et connaître les besoins objectifs en logements
- Créer un fonds d'investissement transfrontalier pour la création de logements collectifs
- Etablir des quotas par types de logement et renforcer les contraintes, notamment financières, pour les faire respecter
- Penser le logement des futurs employés dès leur embauche et étendre le principe de la contribution 1% logement à la Suisse
- Créer un Etablissement public foncier (EPF) transfrontalier
- Mettre en cohérence les documents d'urbanisme français et suisses (spatialisation)
- Promouvoir les formes urbaines et architecturales novatrices et respectueuses de l'environnement
- Créer une agence d'urbanisme transfrontalière

# Atelier rayonnement international

## Liste des participants

Présents :

- Marianne Baudat, Projet d'agglomération
- Xavier Breton, Conseil général de l'Ain
- Pierre Bezina, Conseil régional de Rhône-Alpes
- Bernard Constantin, Préfecture de la Région Rhône-Alpes
- Thibault Michalet, Maison de l'économie développement (Annemasse)
- Bruna Carcchia, Agence de l'économie du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien
- René Monnet, Commune de Meyrin

Témoins :

- Sylvie Cohen, Canton de Genève
- Roger Vioud, Conseil régional de Rhône-Alpes

## Diagnostic

Qu'entend-on par rayonnement international ?

Côté suisse, il s'agit d'une image donnée à l'extérieur, côté français, plutôt d'un contexte relationnel et de collaboration « socio-culturo-économico-touristique ».

Aujourd'hui, l'espace franco-valdo-genevois possède un rayonnement international de très haut niveau, dans un contexte de concurrence accrue entre espaces urbains.

Ce rayonnement produit ses effets à deux échelles qu'il convient de distinguer :

- l'échelle de l'agglomération : les effets du rayonnement international se manifestent à l'intérieur de l'espace franco-valdo-genevois. Il s'agit de tirer profit, en interne, de ce rayonnement.
- l'échelle métropolitaine : la dimension internationale de l'espace franco-valdo-genevois positionne celui-ci comme interlocuteur dans des projets à échelle métropolitaine.

Genève est une plaque tournante des Organisations internationales (OI) et se veut un pôle d'excellence.

En 2000, un groupe de travail du Conseil régional franco-genevois (CRFG) a défini une stratégie d'ac-

cueil des OI et Organisations non gouvernementales (ONG). En effet, les premières ne peuvent être accueillies qu'en Suisse selon les accords de sièges et les secondes ne bénéficient pas du même cadre d'accueil en France qu'en Suisse.

Il est à noter que 50 % des employés des OI résident hors de Genève, ce qui montre la contribution de la région notamment en terme de logement.

Le Conseil d'Etat genevois a exprimé sa volonté d'améliorer la coopération en matière d'ONG au niveau de l'agglomération mais n'est pas encore prêt à l'étendre en direction de Lyon. Du côté français, la Genève internationale est soutenue par l'Etat français via la coopération métropolitaine.

Pour sa part, la Région Rhône-Alpes est la deuxième collectivité territoriale en matière de coopération internationale, particulièrement dans le domaine de la santé (recherche et développement). Dès 1992, un processus de contractualisation du développement a été mis en place au niveau régional.

Etant soucieuse d'un dialogue sans tabou avec Genève, qu'elle considère comme la 2ème agglomération de son territoire, elle souhaite développer les complémentarités avec elle et non jouer la concurrence.

## Enjeux initiaux

- Rester actif dans le contexte actuel de compétitivité entre les territoires
- Se doter d'outils de collaboration et de développement efficaces pour faciliter l'émergence et la visibi-

lité des fonctions supérieures de la métropole transfrontalière

- Renforcer ses liens avec les autres métropoles régionales qui l'entourent et avec lesquelles elle s'articule afin d'organiser plus durablement et plus solidement ses réseaux

## Eléments de débat

Le débat a essentiellement porté sur :

- La définition du rayonnement international, son contenu, son contexte et les attentes au niveau de l'agglomération.

Finalement, il a été tacitement décidé de considérer le contexte le plus vaste.

- La concurrence au niveau mondial dans le développement de politiques d'accueil non seulement des OI et ONG, mais aussi des entreprises multinationales ou à rayonnement international.

Il est nécessaire de rester en pointe dans ce domaine au niveau de l'agglomération. Le niveau socio-économique de sa collectivité en dépend. Berne lance des cris d'alarme en ce moment, appelant Genève à la vigilance.

- La facilité de logement et de déplacement des personnes à l'intérieur de l'agglomération est une

condition sine qua non tant à la construction de l'agglomération qu'à son attractivité « internationale ». La frontière doit disparaître. De même, les cadres législatifs français et suisse doivent s'harmoniser et gommer leurs principales différences.

- L'offre en logement et en déplacement est nettement insuffisante en l'état. Elle doit être pensée en considérant l'agglomération comme une même entité urbaine.

- Une réflexion a été proposée sur la potentialité de créer des « CERN » dans d'autres domaines.

- Les bonnes expériences de la Région Rhône-Alpes dans des contractualisations diverses ainsi que dans des entreprises de collaborations avec des OI sur des projets déterminés.

- Les synergies entre l'aéroport international de Genève (AIG) et l'aéroport de Saint Exupéry passent par une liaison ultra rapide entre les deux sites.



## Résultats

### Objectifs précisés :

- Compétitivité : elle n'est pas acquise une fois pour toute. Genève doit tout faire pour la conserver. Aujourd'hui, il s'avère que le maintien de cette compétitivité dépend beaucoup du contexte de la collaboration interne à l'agglomération franco-valdo-genevoise
- Construire des outils de collaboration et de développement : indispensable pour coordonner les priorités et interactions de collaboration entre les différentes entités territoriales formant l'agglomération franco-valdo-genevoise
- Renforcer les liens avec les autres métropoles : la nécessité aujourd'hui de s'intégrer à un réseau n'est plus à démontrer

### Pistes d'actions à développer :

- Elargir le centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) à l'agglomération et développer des partenariats entre la Région Rhône-Alpes et l'agglomération pour augmenter la compétitivité d'accueil des OI et ONG
- Actualiser le rapport du CRFG sur la stratégie d'accueil des OI et ONG
- Développer des conditions d'accueil cadre dans les textes légaux nationaux (fiscalité, logement, mobilité...)
- Développer les synergies entre l'AIG et Saint Exupéry
- Développer une mutualisation des spectacles et autres manifestations culturelles pour les porter au niveau régional et créer un « passeport culturel » régional
- Favoriser les échanges d'expériences dans les domaines communs (par exemple : le fleuve Rhône)
- Permettre au réseau des villes de Rhône-Alpes d'accéder à la Fondation Franco-Suisse pour la recherche et la technologie
- Rechercher des contractualisations entre agglomération et région Rhône-Alpes

## Liste des participants

### Présents :

- Alain Gauthier, Sivom de la Vallée Verte
- Claude Aubert, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Frédéric Budan, Communauté de communes du Genevois
- Guylaine Riondel-Besson, Communauté de communes de l'agglomération annemasiennaise
- Jean-Luc Boucher, Communauté de communes du Bassin Bellegardien
- Jean-Michel Thénard, Commune de Saint Julien-en-Genevois
- Luc Vilain, Sous-Préfecture de Saint Julien-en-Genevois

- Maurice Chapoulier, Communauté de communes du Genevois
- Monique Robert, Office cantonale de la statistique de Genève (Ocstat)
- Patrick Demolis, Communauté de communes Arve et Salève
- Philippe Fouillet, Communauté de communes du Pays de Gex
- Régine Rémillon, Communauté de communes Arve et Salève
- Frédéric Bessat, Communauté de communes du Pays de Gex

### Témoins :

- Marie-Paule Bardèche, Préfecture de la Région Rhône-Alpes
- Pauline De Vos Bolay, Canton de Genève

## Diagnostic

La frontière conduit à une situation inéquitable entre les patients français frontaliers ou non frontaliers. Les premiers pouvant se faire soigner à Genève, les autres ne pouvant se faire soigner qu'à Lyon ou Grenoble pour des spécialités universitaires.

Bien que les soins soient de très bonne qualité de part et d'autre de la frontière, il en découle des situations difficiles pour la population. Certains déséqu-

ilibres apparaissent en outre en terme de formation des personnels soignants.

Par ailleurs, cette problématique ne revêt pas la même importance en France qu'en Suisse, et si ces préoccupations se développent au niveau local, les compétences en matière de santé demeurent en France au niveau de l'Etat.

## Enjeux initiaux

- Coordonner et structurer l'offre de santé
- Gérer les crises sanitaires, les épidémies et l'environnement

- Accompagner l'évolution démographique en proposant des formations de personnel adaptées
- Traiter les problèmes sociaux dans l'agglomération

## Éléments de débat

Les principaux objectifs à moyen terme ont été traités.

### ■ La planification et l'accès aux soins :

L'élaboration du Schéma régional d'organisation sanitaire de Rhône-Alpes pour la période 2006-2010 (SROS III), a permis l'inscription des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) au sein du réseau de soins rhône-alpin. Bien que toute l'offre de soins des HUG n'ait pas été intégralement prise en compte, cette évolution constitue une avancée significative pour faciliter le passage progressif de la frontière par les patients résidant en France. Le SROS III devrait être adopté par les autorités sanitaires françaises en mars 2006.

Un projet pilote est par ailleurs mené sur l'année 2006 et porte plus spécifiquement sur les secours d'urgence. Il vise à permettre le passage de frontière des véhicules d'urgence médicalisés légers. Au-delà de la coordination des centres de régulation, ce projet, financé en partie par le programme INTERREG III, doit s'attacher à harmoniser les systèmes de facturation pour les interventions de part et d'autre de la frontière.

### ■ La prévention et la promotion de la santé :

Le CRFG travaille à la mise en cohérence des procédures de gestion de crises sanitaires mais aussi de prévention et de promotion de santé publique.

Des dispositifs coordonnés ont ainsi été établis pour la gestion du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), de la grippe aviaire ou encore de la pollution atmosphérique.



### ■ La formation :

Le Canton de Genève attire en nombre du personnel médical français, principalement en raison des différences de revenus observées. Cette tendance est particulièrement marquée pour le personnel infirmier. Aussi, l'École d'infirmière de Genève a accepté de former davantage d'étudiants pour répondre aux besoins locaux de personnel qualifié. En échange, les hôpitaux de l'agglomération accepteront d'augmenter leurs places de stage.

En complément, le CRFG travaille à la reconnaissance réciproque des diplômes et plus largement, pour le secteur infirmier, à la mise en place de diplômes communs. Les négociations en cours sur la formation continue pourraient également permettre aux infirmiers français de se former dans les hôpitaux genevois.

Au-delà et afin d'anticiper les besoins futurs de personnel qualifié en fonction des perspectives démographiques et des évolutions épidémiologiques, le CRFG a engagé une réflexion commune avec l'Observatoire Statistique Transfrontalier pour permettre, notamment, la mise en place de formations adaptées.



Les débats tenus au sein de l'atelier ont permis d'affirmer le positionnement du Projet d'agglomération sur la question spécifique de la santé : il doit être force de propositions auprès du CRFG et de sa commission Santé, Droit et Cohésion Sociale. En effet, le CRFG regroupe toutes les autorités compétentes et constitue l'instance décisionnaire de référence dans le domaine de la Santé transfrontalière. Ainsi, le Projet d'agglomération doit permettre de constater et de consolider les avancées, de dresser de nouvelles pistes de travail ou d'approfondir certains thèmes de coopérations.

## Résultats

### Rappel des objectifs initiaux :

- Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens
- Organiser la gestion transfrontalière des crises sanitaires et épidémiques
- Anticiper l'évolution démographique par des formations ciblées

### Nouvel enjeu apparu :

- Améliorer la communication

### Pistes d'actions à développer :

- Réaliser une étude précise sur les liens possibles entre le canton de Genève et l'ARC pour l'ensemble des soins hospitaliers et élargir la planification de l'accès :
  - aux soins programmés de niveau universitaire dispensés aux HUG
  - aux hôpitaux généraux de l'agglomération
  - aux établissements privés de l'agglomération
  - aux établissements médico-sociaux, de sorte à appréhender les enjeux spécifiques de la dépendance, du vieillissement et du handicap
- Créer un outil transfrontalier d'aide à la décision : un observatoire transfrontalier de la santé
- Réaliser une étude sur les évolutions démographiques, épidémiologiques ainsi que sur l'évolution du handicap et de la dépendance
- Informer les habitants de l'agglomération sur les différents accords obtenus et qui sont déjà en vigueur. Au-delà, la communication à la population devra porter sur l'offre de soins des deux systèmes de santé
- Mener une réflexion sur la question de la formation en matière de santé

# Atelier urbanisation / mobilité

Face au nombre important des participants intéressés par cette problématique, l'atelier a été scindé en deux. Les échanges et les résultats convergeant

sensiblement, ils montrent une certaine unité dans l'appréhension des enjeux et des objectifs à poursuivre. Un seul compte-rendu est présenté.

## Liste des participants

### Présents atelier 1 :

- Christophe Aumeunier, Secrétaire général de la Chambre immobilière genevoise (CGI)
- François Céna, Commune de Saint Julien-en-Genève
- Gabriel Barrillin, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Alain Etienne, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Beatriz de Candolle, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Claude Rive, Commune de Chêne-Bougeries
- Pierre Duchene, Commune de Dardagny
- Christian Grand, Commune de Lucinges
- Roland Sansonney, Commune de Meyrin
- Maria Claret, Commune de Soral
- Hubert Bertrand, Commune de St Genis-Pouilly
- Luc Malnati, Fondation pour les terrains industriels de Genève
- Emmanuelle Ménard, Conseil général de l'Ain
- Stéphane Riem, Commune de Troinex
- Jean Oberhansci, Syndic Bogis-Bossey
- Pierre Stampfli, Syndic Chavannes-de-Bogis
- Pierre-André Romanens, Syndic Coppet
- Joseph Favre, Commune de Chens s/ Léman
- Catherine Brun, responsable Projet urbain de Bellegarde/Valorcine
- Raymond Villet, Commune de Vers
- Sylvain Allaire, DDE de la Haute-Savoie
- Sylvie Cornut, Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (Siac)

### Présents atelier 2 :

- Jean-Claude Marmilloud, Communauté de communes du Genevois
- Michel Cuzin, Communauté de communes du Genevois
- Sébastien Hélias, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Fabienne Gautier, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Gérard Perrin, DDE de l'Ain

- Christian Monteil, Conseil général de la Haute-Savoie
- Anna Doudou, Commune de Challex
- Michel Santoni, Commune de Villard
- Gilles Sauthier, Commune de Burdignin
- Hubert Silvain, Canton de Vaud
- Didier Benetti, Office cantonal de la statistique de Genève (Ocstat)
- Catherine Kuffer, Commune de Vandoeuvres
- Michel Hug, Association des communes genevoises (ACG)
- Gregory Renault, Communauté de communes du Pays de Gex
- Marie-Jeanne Duret, Commune de Reignier
- Frédérique Giriat, Commune de Ornex
- Jean-Paul Laurenson, Commune de Prévessin-Moens
- Sébastien Brunny, Député au Grand Conseil du canton de Genève
- Pierre Hérisson, Sénateur, Commune de Sevrier
- François Python, Commune de Dingy-en-Vuache
- Jean-Claude Rey, Commune de Feigères
- Benoit Duperthuy, Syndicat d'études du genevois haut-savoyard (SEGH)
- Patrick Freudiger, Région de Nyon
- Robert Cramer, Conseiller d'Etat du canton de Genève
- Magali Brogi, Communauté de communes du Pays de Gex

- Régis Petit, Communauté de communes du Bassin Bellegardien
- Richard Quincerot, Agence Permis de construire, communication, urbanisme
- Loïc Hervé, Commune d'Ambilly
- Isabel Roachat, Commune de Thonex
- Myriam Matthey-Doret, Commune de Plan-les-Ouates
- Françoise Joliat, Commune de Confignon

- Gérard Reix, Communauté de communes du Genevois
- Philibert Perrin, Commune de Veyrier
- François Gillet, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Luc Barthassat, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Jacques Jeannerat, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Sylvie Moser-Schori, Canton de Vaud
- Cornélia Gallay, Commune de Saint-Cergue
- Nathalie Pagano, Ville de Nyon
- Camille Couvreur, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Laure Pellissier, Invitée
- Bruno Girandier, Communauté de communes du Pays de Gex
- Pierre-Jean Crastes, Communauté de communes du Genevois
- Rolf Geiger, Ministère fédérale de l'aménagement du territoire
- Michel Ruffet, Communauté de communes des Voirons
- Jean-Pierre Buet, Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global (Simbal)
- Leïla Le Pavorzin Mille, Agence Terra Nostra
- Chantal Genton, Communauté de communes du Pays de Gex
- Louis Vuilloud, Communauté de communes des Voirons
- Georges Burnier, Communauté de communes des Voirons
- Jean-Luc Pecorini, Communauté de communes du Genevois
- Pierre-Henri Thévenoz, Communauté de communes du Genevois
- Marie-Christine Massin, Communauté de communes du Genevois
- Bernard Leutenegger, Canton de Genève
- Brigitte Schneider-Bidaux, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Sophie Lin, Canton de Genève
- Jacques Janier, Communauté de communes du Pays de Gex
- Bernadette Telley, Communauté de communes du Pays de Gex
- Marie-Jo Bertrand, Communauté de communes du Pays de Gex
- André Emery, Communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Claude Reynaud, Communauté de communes des Collines du Léman
- Jean-Paul Roch, Communauté de communes du Bas Chablais
- Françoise Le Sourd, Communauté de communes du Pays de Gex
- Monique Boget, Commune de Meyrin
- Didier Jouve, Conseil régional de Rhône-Alpes
- Robert Borrel, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne

#### Témoins :

- Karelle Hézard, Conseil général de la Haute-Savoie
- Yves Delacretaz, Canton de Genève
- Patrick Freudiger, Région de Nyon
- Benoît Duperthuy, Syndicat d'études du genevois Haut-Savoyard (SEGH)

## Diagnostic

Deux systèmes culturels différents, fruits d'une histoire mouvementée, n'ont pas empêché la constitution d'une agglomération transfrontalière, dont le canton de Genève représente le centre et la région de l'ARC et de Nyon sa première couronne, la frontière constitue un catalyseur du développement de ce bassin de vie. La frontière devient plus perméable et rend indispensable la mise en cohérence des politiques d'urbanisation de part et d'autre.

De plus, dans la dernière décennie, on a pu constater une accélération des échanges à travers cette frontière de plus en plus poreuse. Le territoire de l'agglomération est soumis à des flux de déplacements importants : des flux de grands transits et un trafic d'agglomération (environ 200 000 déplacements quotidiens franchissant la frontière). L'organisation des déplacements constitue un enjeu économique, social et environnemental majeur de l'agglomération.

La rapidité du développement et les contraintes de l'espace genevois ont fortement influé sur la frontière, en intégrant de nombreux espaces périphériques dans la dynamique métropolitaine. Cette intégration

forte et rapide est une chance pour le territoire, mais elle est également porteuse de vrais risques, devant lesquels les outils traditionnels de coopération semblent dépassés.

Il existe néanmoins des acquis comme les chartes et travaux du CRFG et du DTPR, ou plusieurs projets transfrontaliers concertés. Mais tout en s'appuyant sur eux, il s'agit maintenant d'aller plus loin dans la coordination transfrontalière de l'urbanisme et de la mobilité afin de réduire leurs effets négatifs sur l'environnement, notamment quand l'espace est un bien qui se raréfie.

Le but est de garantir des structures urbaines susceptibles de diminuer autant que possible les flux de trafic et de permettre une desserte efficace par les transports publics. L'enjeu est alors d'établir une stratégie de développement cohérente, à l'échelle réelle de l'agglomération, de renforcer la solidarité entre les différentes composantes du territoire, de maîtriser les conséquences de l'étalement urbain dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie.

## Enjeux initiaux

### Urbanisation

- Susciter une culture commune du territoire
- Maîtriser l'étalement urbain
- Assurer un développement équilibré de la région urbaine

### Mobilité

- Gestion durable et performante des déplacements
- Approche transfrontalière et multimodale
- Coordonner l'urbanisation et la mobilité
- Parvenir à une vision commune de la mobilité à l'échelle de l'agglomération

## Eléments de débat

### Préambule

Il convient de cesser de ne raisonner qu'au niveau de sa commune, à partir du moment où il est admis que l'urbanisation est liée à la mobilité et à l'environnement.

Quatre objectifs :

- la région est petite, le risque de mitage est grand, particulièrement en France. Il convient donc de défi-

nir des territoires qui seront durablement inconstructibles ;

- il faut promouvoir le regroupement de l'habitat avec une plus grande densité, notamment en limitant le plus possible le pavillonnaire ;
- il s'agit de se donner des règles d'urbanisme en faveur de l'intérêt collectif et, pour les mettre en œuvre, faire ensemble des réserves foncières ;



- dans chaque démarche d'aménagement, il faut viser la qualité architecturale et la qualité de l'environnement, garantes de celle du cadre de vie.

**Quelques thèmes ont généré des débats illustrant les différentes approches qu'il convient de coordonner.**

- La notion de densification:

Le besoin de densification du canton de Genève s'explique en partie par l'existence de la zone agricole. Néanmoins, il est aujourd'hui nécessaire de « faire pression » pour une adaptation de la loi fédérale. La Ville de Genève et les communes les plus limitrophes doivent jouer leur rôle de cœur de métropole. Il faut donc une évolution des « mentalités » et définir de nouvelles conceptions de quartier comme cela est le cas, par exemple, sur la zone de la Praille - Acacias.

Une politique foncière s'impose afin de densifier l'habitat le long des axes de transport et de rendre ces espaces de vie plus attractifs.

La question de la densification doit se poser au cas par cas, en fonction de la destination des terrains. Il s'agit d'éviter le développement de la zone pavillonnaire et de prévoir les emplacements des zones industrielles, tout en se posant la question du devenir des zones agricoles.

La notion de densification est difficile à faire passer en France. La notion de lotissement groupé ou de petits immeubles collectifs correspond davantage aux attentes de la population et des politiques. L'expérience des « banlieues » nécessite de repenser le développement urbain en évitant une densification trop importante. Il s'agit de trouver un juste milieu entre l'habitat pavillonnaire et les immeubles de grandes densités. Il est effectivement important de densifier le long des axes de transports collectifs, néanmoins, il se pose la question du financement des infrastructures de transport.

La notion de développement est partagée mais il est important de préciser la forme urbaine et le concept de densification.

- La notion de schémas d'aménagements :

Les travaux de révision du Plan directeur cantonal doivent débuter prochainement et il serait intéressant de conduire les travaux de révision des documents d'urbanisme français en parallèle. Il s'agirait de déterminer une politique d'aménagement commune. Afin de mettre en œuvre cette politique d'aménagement, il conviendrait aussi de poser la question de la gouvernance.

- La notion de périmètre :

La question de l'élargissement du périmètre du Projet d'agglomération se pose sur le secteur d'Annecy, du Chablais français et de la région de Lausanne. Plutôt que d'élargir le périmètre, il conviendrait d'avoir une réflexion prospective sur cette deuxième couronne afin de déterminer les enjeux et les intérêts communs à cette échelle.

**Echanges**

La maîtrise du territoire apparaît indispensable avec pourtant des cultures différentes qui mettent en lumière la nécessité d'une connaissance réciproque. L'établissement d'un schéma d'aménagement est urgent, car les réalisations dispersées limitent de plus en plus les marges de manœuvre. Mais quelles sont les possibilités effectives et légales pour maîtriser le territoire en France où les compétences d'urbanisme relèvent des communes et/ou les Scot sont établis à l'échelle des EPCI ? La nécessité d'une coordination inter-Scot semble indispensable.

Le principe d'élaborer une politique foncière fait l'unanimité mais comment procéder ? Toutes les communes françaises n'adhèrent pas à l'objectif de freiner le développement pavillonnaire, qui correspond à une réelle demande sociale - une « croisade » est nécessaire pour convaincre. Pour y parvenir, une volonté déterminée franco-valdo-genevoise est nécessaire, afin d'éviter d'avoir une ville internationale attractive et une banlieue informe autour. Ne serait-il pas judicieux d'utiliser les ressources de la péréquation financière afin de faire des réserves foncières pour des projets d'intérêt général, notamment le logement ?

Quels outils pour la coordination entre urbanisation et mobilité ? Faut-il d'abord adapter les outils légaux

et réglementaires pour que les objectifs communs ne restent pas lettre morte ? Il conviendrait plutôt de centrer le travail du Projet d'agglomération sur le contenu des instruments d'urbanisme et de planification, que chaque pays appliquera ensuite avec ses propres outils légaux.

La cohérence des stratégies de développement urbain est nécessaire pour décider de la politique de la mobilité (on ne peut pas faire passer tout le trafic par Bardonnex et fermer les frontières : de nouvelles liaisons routières sont nécessaires).

Il semble indispensable de prioriser le développement des logements et des activités autour des axes lourds de transports collectifs (TC) et pour les petites communes, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des territoires voisins et de leurs projets. La planification des voiries pour que les TC soient efficaces peut être un début de solution.

Les deux problématiques de l'urbanisation et de la mobilité sont liées et il s'agit d'en décloisonner les pratiques. Les transports ont surtout été considérés jusqu'ici comme «l'intendance», mais cette approche ne pourra bientôt plus suivre le développement avec la même qualité de service. Les investissements à consentir face à la dispersion de l'urbanisation seraient trop importants.

De fait, il apparaît alors indispensable de s'orienter vers des TC avec des investissements et des frais d'exploitation acceptables ; en conséquence, il faudra choisir quelles infrastructures seront à réaliser et quelles urbanisations seront à organiser autour d'elles pour qu'elles soient utilisées au mieux.

Les sites définis comme stratégiques devront donc être identifiés à l'échelle de l'agglomération sur les nœuds de TC. Ils seront à développer avec une densité importante d'emplois, de commerces, etc.

Il importe de travailler à l'échelle de l'agglomération sur la hiérarchisation du réseau routier, la manière



dont les véhicules privés entrent dans le canton de Genève, la politique de transfert modal et celle du stationnement.

C'est donc une politique de mobilité globale qu'il s'agit de mettre en place à l'échelle transfrontalière.

Il est important de pouvoir développer l'activité économique sur France pour équilibrer l'urbanisation et les flux de déplacements mais cette question fait largement débat notamment sur la responsabilité de chaque pays de mettre en place des conditions - cadre attractives.

Enfin, des projets sont à poursuivre ou à prévoir :

- la liaison CEVA ;
  - les trams, avec plusieurs prolongements au-delà de la frontière envisagés ;
  - des projets routiers ;
- et aussi :
- les structures de gestion des réseaux ;
  - des outils comme le modèle de transports ;
  - le projet des espaces non bâtis ;
  - un schéma d'aménagement commun précisant l'implantation des grands équipements, la planification des TC et les secteurs de développement urbain ;
  - un plan des déplacements transfrontaliers...

## Résultats

### Rappel des objectifs initiaux :

#### Urbanisation

- Mettre en cohérence les stratégies de développement urbain
- Coordonner les projets d'urbanisation et de transports
- Construire une réflexion sur les évolutions possibles de l'agglomération dans les années à venir
- Elaborer une politique foncière
- Construire une meilleure connaissance du territoire
- Mettre en place une stratégie pour préserver les paysages, valoriser la forme urbaine et les espaces publics
- Développer une politique de sensibilisation et d'information

#### Mobilité

- Exploitation optimale des infrastructures existantes et développement des offres de transport
- Planification et réalisation des infrastructures complémentaires nécessaires, routières et ferroviaires, à différents horizons temporels
- Amélioration de l'accessibilité nationale et internationale de l'agglomération transfrontalière
- Transfert modal significatif vers les transports en commun
- Mise à disposition d'outils d'aide à la décision pour l'implantation d'activités et de logements

### Proposition de nouveaux objectifs :

- Le Projet d'agglomération devrait déterminer des priorités en tenant compte du coût, ou des besoins
- Maîtriser l'étalement urbain doit être un objectif prioritaire, alors qu'établir des outils de planification communs est davantage un moyen qu'un objectif
- Se doter d'outils communs permettant des scénarios démographiques est essentiel ; l'observatoire statistique transfrontalier devrait faire des projections démographiques
- Développer l'activité économique sur France pour équilibrer l'urbanisation et les flux de déplacements
- Tirer profit des nœuds de transports pour implanter des activités économiques

### Pistes d'actions à développer :

- Créer une agence d'urbanisme transfrontalière qui pourrait diffuser la connaissance du territoire et porter les projets
- Etablir un document d'urbanisme transfrontalier
- Pour maîtriser le territoire en France, une coordination inter-Scot est souhaitée
- Instaurer une péréquation financière qui permette des mesures compensatoires pour les communes qui préservent des espaces non bâtis
- Utiliser les ressources de cette péréquation financière afin de faire des réserves foncières pour des projets d'intérêt général, notamment pour la construction de logements
- Soutenir et valoriser la réalisation et l'utilisation du CEVA et des différents trams qui ont vocation de franchir la frontière par des choix d'urbanisation appropriés
- Imaginer la circulation de bus sur l'autoroute qui seraient attractifs pour les frontaliers se rendant dans les zones industrielles
- Mettre en œuvre une réflexion en commun pour guider les projets locaux

# Synthèse

# Atelier culture

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Promouvoir la culture comme vecteur majeur d'identité partagée et d'expérience commune	<p>Obtenir une vision exhaustive des équipements culturels</p> <p>Aboutir à une instance d'échange et de coopération de type « conseil culturel » franco-valdo-genevois</p>	<p>Mettre en place un « conseil culturel transfrontalier » permanent pour la mise en synergie, l'initiation de projets et la recherche de financements en s'appuyant notamment sur la Commission mixte CRFG – Conseil du Léman</p> <p>Etablir un atlas des équipements et événementiels culturels</p>
Promouvoir la culture comme facteur de rayonnement de régional à international	<p>Réaliser un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération</p> <p>Identité partagée grâce à la culture</p>	<p>Promouvoir un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération</p>
Faire de la culture une fonction de lien social	<p>Créer un bassin culturel capable de faire bouger les publics</p> <p>Favoriser le rayonnement international par la culture</p> <p>Développer la coopération en matière de formation artistique</p>	<p>Développer l'information et la communication</p> <p>Prendre en compte l'aménagement global et transfrontalier du territoire lors d'implantation d'équipements culturels</p>
Obtenir / tendre vers une offre culturelle mieux répartie sur le territoire et accessible à tous	<p>Assurer la cohérence entre les projets de différentes envergures (rayonnement et proximité)</p> <p>Valoriser le patrimoine</p> <p>Mise en réseau des acteurs de la culture</p>	<p>Renforcer et harmoniser la billetterie transfrontalière</p> <p>Promouvoir le tourisme culturel</p>

# Atelier économie

Enjeu	Objectifs	Pistes à développer	
Promouvoir un développement économique concerté et solidaire	Favoriser les complémentarités et les synergies	Développer les bilocalisations par le biais des accords préalables de prix de transfert et la création d'un guichet unique des bilocalisations (comme la Maison de l'économie, les agences de développement économique...)	
	Promouvoir des activités et des emplois mieux répartis en fonction des facteurs fondamentaux de localisation	Réaliser un schéma transfrontalier, non seulement des zones commerciales, mais aussi des zones d'activités économiques stratégiques	
	Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération tout entière	Améliorer la connaissance réciproque des entreprises françaises et suisses	
	Favoriser le développement économique de l'agglomération en nous appuyant sur nos expériences réciproques	Améliorer l'information des entreprises sur les bilatérales (volet 1 et 2)	
	Améliorer les conditions-cadres régionales pour l'accueil des entreprises		Créer une académie mondiale des relations internationales : savoir-faire mondialement reconnu dans des secteurs variés comme les ONG, les organisations internationales, le secteur bancaire...
			Développer une politique touristique transfrontalière Améliorer la tarification douanière

# Atelier formation

Enjeu	Objectifs	Pistes à développer
<p>Construire une offre de formation commune pour répondre aux besoins de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière</p>	<p>Créer un réseau européen des sciences de la vie et des technologies de pointe</p>	<p>Favoriser l'apprentissage et la formation continue trans-frontalière</p>
	<p>Atténuer, surmonter les obstacles liés à la reconnaissance mutuelle des diplômés et de l'expérience professionnelle</p>	<p>Prendre en compte les travaux sur l'enseignement supérieur</p>
	<p>Travailler sur une offre plus qualitative et quantitative qui réponde aux besoins des entreprises et du public de l'agglomération et une offre de formation plus lisible sur le bassin</p>	<p>Adapter la formation au bassin d'emploi</p>
	<p>Favoriser la mobilité européenne</p>	

# Atelier environnement

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Intégrer l'évaluation environnementale dans le Projet d'agglomération et ses déclinaisons sectorielles (au travers d'indicateurs et de démarches participatives)	Optimiser les impacts environnementaux (négatifs et/ou positifs) induits par le développement socio-économique de l'agglomération	Etablir des contrats transfrontaliers d'alimentation en eau, d'assainissement et de traitement des déchets
Coordonner, au niveau transfrontalier, la mise en œuvre des plans de mesures environnementales notamment en terme d'évaluation environnementale	Faire émerger les valeurs environnementales de l'agglomération	Aborder une réflexion commune sur le développement durable et les espaces à protéger Développer un agenda 21 transfrontalier Revaloriser des filières (par exemple la filière bois) Etendre le Parc naturel régional (PNR) du Haut Jura vers le Rhône

# Atelier logement

Enjeu	Objectifs	Pistes à développer	
Construire ensemble des logements pour tous	Mettre en place une politique concertée de l'habitat	Définir et connaître les besoins objectifs en logements	
	Garantir à tous un accès au logement	Créer un fond d'investissement transfrontalier pour la création de logements collectifs	
	Maîtriser la pression foncière	Etablir des quotas par types de logement et renforcer les contraintes, notamment financières, pour les faire respecter	
	Spatialisation de l'habitat	Penser le logement des futurs employés dès leur embauche et étendre le principe de la contribution 1% logement à la Suisse	
	Densifier l'habitat	Créer un Etablissement public foncier (EPF) transfrontalier	
	Promouvoir un habitat de qualité	Mettre en cohérence les documents d'urbanisme français et suisses (spatialisation)	
	Rééquilibrage transfrontalier de la répartition du logement et des types de logements	Promouvoir les formes urbaines et architecturales novatrices et respectueuses de l'environnement	
			Créer une agence d'urbanisme transfrontalière

# Atelier rayonnement international

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Rester actif dans le contexte actuel de compétitivité entre les territoires	Préserver la compétitivité de la Genève Internationale en s'appuyant sur la collaboration interne à l'agglomération franco-valdo-genevoise	Elargir le centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) à l'agglomération et développer des partenariats entre la Région Rhône-Alpes et l'agglomération pour augmenter la compétitivité d'accueil des OI et ONG
Se doter d'outils de collaboration et de développement efficaces pour faciliter l'émergence et la visibilité des fonctions supérieures de la métropole transfrontalière	Construire des outils de collaboration et de développement : indispensable pour coordonner les priorités et interactions de collaboration entre les différentes entités territoriales formant l'agglomération franco-valdo-genevoise	Actualiser le rapport du CRFG sur la stratégie d'accueil des OI et ONG  Développer des conditions d'accueil cadre dans les textes légaux nationaux (fiscalité, logement, mobilité...)  Développer les synergies entre l'AIG et Saint Exupéry
Renforcer ses liens avec les autres métropoles régionales qui l'entourent et avec lesquelles elle s'articule afin d'organiser plus durablement et plus solidement ses réseaux	Renforcer les liens avec les autres métropoles : la nécessité aujourd'hui de s'intégrer à un réseau n'est plus à démontrer	Développer une mutualisation des spectacles et autres manifestations culturelles pour les porter au niveau régional et créer un « passeport culturel » régional  Favoriser les échanges d'expériences dans les domaines communs (par exemple : le fleuve Rhône)  Permettre au réseau des villes de Rhône-Alpes d'accéder à la Fondation Franco-Suisse pour la recherche et la technologie  Rechercher des contractualisations entre agglomération et région Rhône-Alpes

# Atelier santé

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Coordonner et structurer l'offre de santé	Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens	Réaliser une étude précise sur les liens possibles entre le canton de Genève et l'Arc pour l'ensemble des soins hospitaliers et élargir la planification de l'accès : - aux soins programmés de niveau universitaire dispensés aux HUG - aux hôpitaux généraux de l'agglomération
Gérer les crises sanitaires, les épidémies et l'environnement	Organiser la gestion transfrontalière des crises sanitaires et épidémiques	- aux établissements privés de l'agglomération - aux établissements médico-sociaux, de sorte à appréhender les enjeux spécifiques de la dépendance, du vieillissement et du handicap
Accompagner l'évolution démographique en proposant des formations de personnel adapté	Anticiper l'évolution démographique par des formations ciblées	Créer un outil transfrontalier d'aide à la décision : un observatoire transfrontalier de la santé
Traiter les problèmes sociaux dans l'agglomération	Améliorer la communication	Réaliser une étude sur les évolutions démographiques, épidémiologiques ainsi que sur l'évolution du handicap et de la dépendance Informer les habitants de l'agglomération sur les différents accords obtenus et qui sont déjà en vigueur. Au-delà, la communication à la population devra porter sur l'offre de soins des deux systèmes de santé Mener une réflexion sur la question de la formation en matière de santé

# Atelier urbanisation / mobilité

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Susciter une culture commune du territoire	Mettre en cohérence les stratégies de développement urbain	Créer une agence d'urbanisme transfrontalière qui pourrait diffuser la connaissance du territoire et porter les projets.
Maîtriser l'étalement urbain	Coordonner les projets d'urbanisation et de transport	Etablir un document d'urbanisme transfrontalier.
Assurer un développement équilibré de la région urbaine	Construire une réflexion sur les évolutions possibles de l'agglomération dans les années à venir Elaborer une politique foncière	Pour maîtriser le territoire en France, une coordination inter-Scot est souhaitée.
Gestion durable et performante des déplacements	Construire une meilleure connaissance du territoire Mettre en place une stratégie pour préserver les paysages, valoriser la forme urbaine et les espaces publics	Instaurer une péréquation financière qui permette des mesures compensatoires pour les communes qui préservent des espaces non bâtis.
Approche transfrontalière et multinationale	Développer une politique de sensibilisation et d'information Exploiter au maximum les infrastructures existantes et développer les offres de transport Planifier et réaliser des infrastructures complémentaires nécessaires, routières et ferroviaires, à différents horizons temporels Améliorer l'accessibilité nationale et internationale de l'agglomération transfrontalière Transfert modal significatif vers les transports en commun	Utiliser les ressources de cette péréquation financière afin de faire des réserves foncières pour des projets d'intérêt général, notamment pour la construction de logements
Coordonner l'urbanisation et de la mobilité	Mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour l'implantation d'activités et de logements Se doter d'outils communs permettant des scénarios démographiques : l'observatoire statistique transfrontalier devrait faire des projections démographiques	Soutenir et valoriser la réalisation et l'utilisation du CEVA et des différents trams qui ont vocation de franchir la frontière par des choix d'urbanisation appropriés.
Parvenir à une vision commune de la mobilité à l'échelle de l'agglomération	Développer l'activité économique sur France pour équilibrer l'urbanisation et les flux de déplacements Tirer profit des nœuds de transports pour implanter des activités économiques	Imaginer la circulation de bus sur l'autoroute qui seraient attractifs pour les frontaliers se rendant dans les zones industrielles. Mettre en œuvre une réflexion en commun pour guider les projets locaux.

# Conclusion

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidé pour l'organisation de ce séminaire et qui ont participé à la réalisation de ce document.

Nous vous donnons donc rendez-vous à l'automne prochain pour un autre séminaire des élus.

Nous comptons sur la mobilisation de tous pour qu'ensemble l'agglomération franco-valdo-genevoise s'affirme et prenne corps.

L'équipe de Projet.

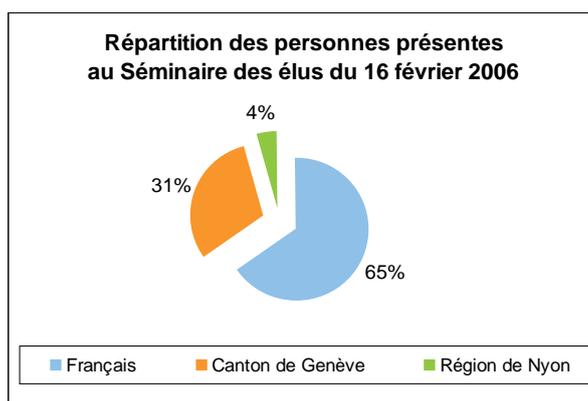


# **Annexe**

# La participation au séminaire

Le séminaire a réuni 280 personnes. Il a permis des échanges fructueux entre élus suisses et français. Le taux de participation est de 30 % autrement dit 1/3 des personnes invitées se sont inscrites au séminaire.

## Taux de participation au séminaire

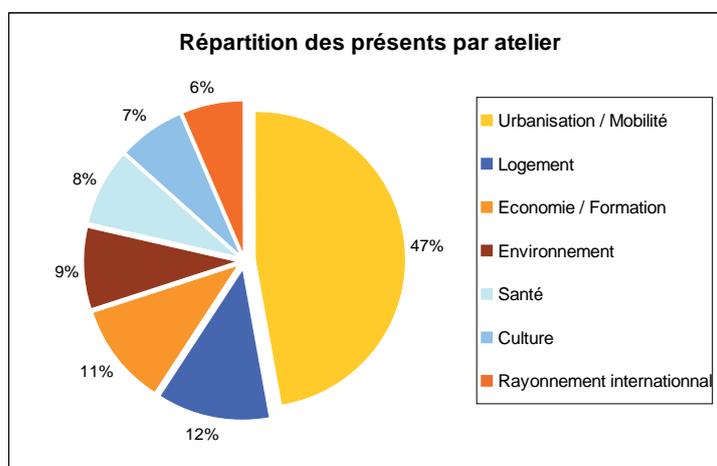


Toutefois, la mobilisation des acteurs des territoires était relativement équilibrée :

	Français	Genevois	Vaudois	Total
Invités	603	279	64	946
Présents	181	86	12	279
Taux de participation	30%	31%	19%	29%

## Taux de participation aux ateliers

La répartition dans les ateliers fait ressortir l'intérêt plus ou moins prononcé à l'heure d'aujourd'hui pour certaines thématiques :



L'ambition du Projet d'agglomération est bien de réunir tous les partenaires concernés autour d'objectifs communs et ce séminaire a certainement constitué une étape importante dans cette démarche.



AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ  
PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE  
BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN CAROUGE CARTIGNY  
CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS CHAVANNES-DES-BOIS  
CHENE-EN-SEMINE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER CHEZERY-FORENS  
CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY  
COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY  
DINGY- EN-VUACHE DIVONNE-LES-BAINS DOUVAIN DRILLANT DUILLIER ECHENEVEUX ELOISE ETREMBIERES EXCENEVEUX EYSINS FARGES  
FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SACONNEX  
GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE  
LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LUCINGES MACHILLY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MESSERY  
MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON  
PERRIGNIER PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUAGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS  
PUPLINGE REIGNIER RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY  
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT JEAN DE GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ  
SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX  
VERNIER VERS VERSOIX VERSONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VIRY VULBENS YVOIRE





**Projet d'agglomération** franco-valdo-genevois

# **Compte rendu du séminaire des élus**

**→ du 12 octobre 2006**

# Table des matières

Introduction .....	page 3
Lettres d'Amitié .....	page 4
Compte rendu .....	page 5

*La construction d'un projet de territoire c'est l'affaire de tous,  
et chacun doit pouvoir y apporter sa contribution.*

## **Compte rendu du séminaire des élus du 12 octobre 2006**

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois  
Clos Babuty - 27, rue Jean Jaurès F-74100 Ambilly  
Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86  
E-mail : [infos@projet-agglo.org](mailto:infos@projet-agglo.org) - Web : [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

Conception :  
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - Sémaphores - décembre 2006

Crédits photos pour ce document :  
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - Sémaphores - R.Quincerot -  
Communauté de communes du Pays de Gex - SEGH - Thierry Pier Graindorge

Impression :  
Document imprimé sur du papier recyclé - Imprimerie des Deux-Ponts

# Introduction

## Les séminaires des élus : une étape importante dans la démarche du Projet

Voilà maintenant deux ans que les acteurs et partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sont engagés dans l'élaboration d'un projet de territoire.

Des choix pour l'avenir de cette agglomération et de ses habitants doivent être faits. L'implication des élus aujourd'hui dans l'élaboration du Projet permettra de faciliter demain sa mise en oeuvre.

C'est dans cet objectif que sont organisés les séminaires des élus du Projet d'agglomération. **Ils représentent un point d'étape important d'information, d'échange et de partage.**

Le séminaire du 16 février 2006 a permis d'informer les participants de l'avancement et des objectifs du Projet, mais il leur a aussi permis de débattre et de se prononcer sur les stratégies et les pistes d'actions à développer.

Le séminaire du 12 octobre a proposé aux élus d'aller plus loin dans l'élaboration du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, notamment sur les aspects de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

## Retour sur le séminaire du 12 octobre 2006

Ce séminaire a mobilisé un nombre important d'acteurs du bassin franco-valdo-genevois. Près de 200 personnes ont répondu présentes et se sont déplacées à Coppet. En voici la répartition :

- Français : 64%
- Genevois : 25%
- Vaudois : 11%

En introduction à cette demi-journée, Messieurs Blanc et Cramer, co-Présidents du Projet d'agglomération, ont présenté l'état d'avancement du Projet d'agglomération et des travaux du groupe Urbanisation - Mobilité.

Les participants se sont ensuite réunis au sein de quatre ateliers afin d'être informés plus précisément des résultats des travaux du groupe Urbanisation - Mobilité.

Au cours de ces ateliers, les personnes présentes ont pu, et cela pour la première fois, visualiser des cartes présentant le territoire dans sa globalité :

- l'étalement de l'urbanisation,
- l'emplacement des projets d'infrastructures en cours,
- les secteurs paysagers (naturels, agricoles, urbains),

- la situation d'ici 2015-2020 des réseaux de déplacement et des activités / équipements économiques et commerciaux.

Le séminaire s'est terminé par la restitution des débats en atelier, une table ronde d'élus et une conclusion des co-Présidents.

Vous trouverez tout le détail à partir de la page 7 de ce compte rendu.

### Zoom sur le groupe Urbanisation - Mobilité

Le groupe urbanisation/mobilité élabore et évalue des scénarios de développement de l'urbanisation et des réseaux de déplacement de l'agglomération à 2020 et 2030. Sur cette base, il définit les développements nécessaires en matière de réseaux de déplacements et d'organisation du développement urbain.

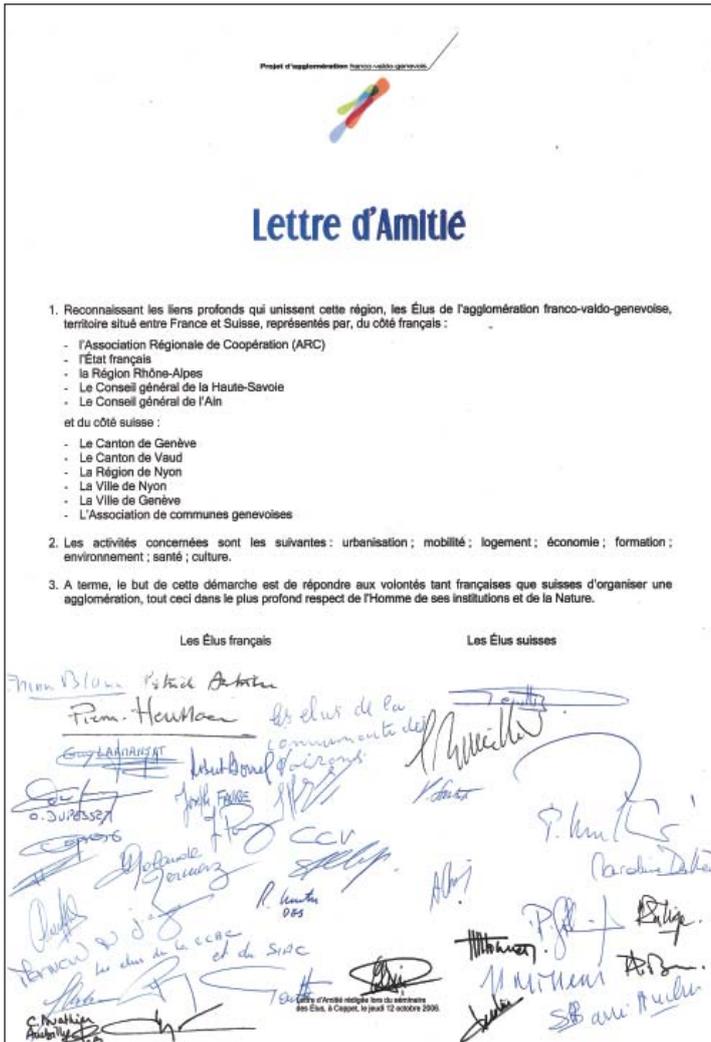
L'objectif est de proposer une organisation de l'agglomération fondée, d'une part sur des urbanisations denses, faciles à desservir par les transports publics et contribuant à valoriser le paysage urbain et, d'autre part sur des espaces non bâtis judicieusement dimensionnés et positionnés pour assumer des fonctions agricoles, paysagères et de loisirs.

# Lettres d'Amitié



A l'issue de son discours d'introduction au séminaire, Monsieur Pierre-André Romanens, Président du Conseil régional du District de Nyon et Syndic de Coppet, a proposé à l'ensemble des participants de signer la « Lettre d'Amitié ».

Cette lettre engage tous les acteurs du Projet d'agglomération franco-valdo-genois à mettre en oeuvre une politique globale coordonnant les 8 thématiques du Projet (urbanisation, mobilité, logement, économie, formation santé et culture) et « à répondre aux volontés tant françaises que suisses d'organiser une agglomération, dans le plus profond respect de l'Homme, de ses institutions et de la Nature ».



# Compte rendu

# Etat d'avancement des travaux : le point sur le Projet par les co-Présidents

## Une introduction dans la suite du précédent séminaire...

Un premier séminaire a été organisé le 16 février dernier où près de 280 élus de l'agglomération, français et suisses ont répondu présents.

Ce séminaire avait pour vocation de présenter les grands enjeux de notre bassin de vie transfrontalier, notamment dans les domaines d'intervention du Projet d'agglomération que sont l'urbanisation, la mobilité, le logement, l'environnement, mais aussi l'économie, la formation, la santé et la culture. Il a abouti à de très nombreuses propositions de pistes d'actions pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

Ces rendez-vous sont indispensables pour que l'ensemble des élus de notre agglomération participe à l'élaboration de ce Projet. La construction d'un projet de territoire, c'est l'affaire de tous et chacun doit pouvoir y apporter sa contribution.

Le séminaire du 12 octobre a donc été proposé pour aller plus loin dans l'élaboration de notre projet de territoire en nous concentrant notamment sur ses aspects aménagement et mobilité.

## Un Projet d'agglomération qui répond aux enjeux du territoire

Du fait de son attractivité, notre agglomération transfrontalière doit faire face à une croissance démographique très dynamique. D'ici 20 ans, nous devons ensemble parvenir à accueillir près de 200 000 nouveaux habitants, et nous savons bien que la tendance naturelle de la croissance démographique sera plus forte dans les zones périphériques que dans le centre de notre agglomération.

Le développement de notre territoire doit donc être accompagné, voire anticipé afin de gérer au mieux les difficultés que nous connaissons déjà en terme de transport, de logement ou de développement économique.

En ce sens, la plus-value du Projet d'agglomération est de permettre la construction d'un véritable projet de territoire, un projet cohérent, transversal et opérationnel.

Il s'agit donc de proposer des orientations claires en matière d'aménagement afin que nos différents documents de planification convergent et que la priorisation de certains projets (infrastructures, équipements urbains,...) soit facilitée.

Nous voulons également proposer des actions concrètes, opérationnelles pour que la vie des habitants de cette agglomération soit facilitée et que nous arrivions à gérer au mieux cet effet frontière qui souvent entrave la fluidité de nos échanges, quelle que soit la nature de ces échanges.



**Monsieur Robert Cramer**, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève et co-Président du Projet d'agglomération franco-valdo-genois,

**Monsieur Etienne Blanc**, Président de l'Arc et co-Présidents du Projet d'agglomération en 2006, Président de la Communauté de communes du Pays de Gex et Député-Maire de Divonne-les-Bains

## Questions à Monsieur Etienne Blanc,

Président de l'ARC et co-Président du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en 2006.



### ***Pensez-vous que les séminaires des élus sont importants ? Et pourquoi ?***

Les séminaires des élus sont très importants. Dans notre agglomération

nous vivons avec une frontière représentant à la fois un avantage et un handicap. Les élus, la population, tout le monde en a conscience.

Les élus de la région lémanique travaillent ensemble afin d'atténuer les effets négatifs de la frontière et d'inculquer le fait que nous vivons sur un territoire commun.

Le fait d'impliquer les élus dans le Projet d'agglomération est indispensable car ce sont eux les premiers relais auprès des habitants.

Si les élus ne sont pas régulièrement informés et n'adhèrent pas au Projet d'agglomération, ce dernier ne fonctionnera pas.

### ***Quelles sont vos impressions par rapport aux échanges qui ont eu lieu le 12 octobre dernier ?***

J'ai tout d'abord été très impressionné par le nombre de personnes présentes. Deux autres éléments ont aussi attiré mon attention :

- Le sentiment de liberté dans la façon dont les participants prenaient la parole pour s'exprimer ;
- Les résultats innovants présentés : innovants car toutes les pistes d'actions proposées sont

pensées à l'échelle de notre agglomération.

Les réponses que les acteurs et partenaires du Projet apportent sont des réponses régionales et non pas nationales ou locales.

Aujourd'hui nous pensons agglomération, espace de vie commun. Et ce changement de mentalité est flagrant.

### ***Quelles conclusions tirez-vous de ce séminaire ?***

J'ai constaté que le Projet d'agglomération était réellement porté par les élus présents lors du séminaire. J'ai ressenti un certain enthousiasme de leur part. Le mouvement est enclenché, aujourd'hui il faut aller plus loin.

### ***Ce séminaire fut l'occasion de présenter pour la première fois aux élus des cartographies représentant le territoire. Pensez-vous que l'idée de partager un territoire commun est acquise ? Et pourquoi ?***

Aujourd'hui, dans notre région lémanique, la principale crainte est l'hyperdensification et le bétonnage du sol. Tout va très vite. Nous voyons le territoire se mitiger, les espaces naturels et agricoles se réduire... Et ces préoccupations sont franco-suisse !

Je ne suis pas persuadé que nous partageons tous une vision commune du territoire. Il y a encore du travail à faire et c'est aujourd'hui que les politiques doivent être concertées. La force de l'Association régionale de coopération du genevois (ARC) est d'avoir anticipé. Aujourd'hui il ne faut plus attendre.

Les deux séminaires de 2006 ont eu du succès, plus de 200 personnes à chaque fois. Ils ont permis d'informer les élus sur le Projet, ses enjeux et ses premiers résultats.

Aujourd'hui, si on veut continuer à mobiliser les élus, il faut leur donner une place dans l'élaboration du Projet.

### ***Une démarche de participation est engagée avec les représentants de la société civile. Quelle place souhaitez-vous donner aux élus dans l'élaboration du Projet ?***

La construction d'une agglomération ne peut pas se faire sans les élus. Il faut les associer à la rédaction du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Il est nécessaire de les impliquer, de connaître quels sont leurs centres d'intérêts par rapport au Projet et les intégrer dans les groupes de travail et les commissions du Projet d'agglomération et du CRFG.

Je pense qu'il faut rencontrer les élus, s'adresser directement à eux. Mais au préalable, une documentation claire et explicite doit être réalisée afin de ne pas rester dans le verbe et d'exposer de façon concrète les choses.

Il est indispensable de faire partager à l'ensemble des élus une vision globale de notre agglomération.

## La situation concrète du Projet d'agglomération

Le séminaire du 16 février nous a permis de consolider notre diagnostic et de mettre en valeur les enjeux partagés de notre territoire. Il a aussi abouti à enrichir la liste des actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire afin de gérer au mieux nos problématiques de logement, de mobilité ou encore de développement économique.

Nous avons abouti à près d'une centaine de propositions d'actions ! Il était dès lors indispensable de mener un travail de hiérarchisation afin de détecter quelles actions clefs et fondamentales pouvaient donner corps rapidement à notre projet de territoire.

Ce travail a été mené durant le printemps. Notre Comité de pilotage a proposé de travailler à un schéma d'organisation de notre agglomération dont l'objectif est d'apporter cohérence et durabilité à nos différents documents de planification (préparation d'un rapport pour la fin 2007 à l'intention de la Confédération et de l'Etat français).

En matière de logement, nous désirons donner davantage d'ampleur au Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) en cours d'élaboration et en tirer un plan d'action concerté.

En matière d'économie, nous désirons proposer un plan d'accueil et de déploiement des activités économiques. Il s'agit en quelques mots de permettre aux entreprises de notre territoire de s'implanter plus facilement de part et d'autre de la frontière en améliorant l'information et la lisibilité de nos systèmes respectifs, de travailler au développement de la bi ou multi-localisation ou encore de travailler en commun à la promotion économique de notre agglomération.

Dans le domaine de la culture, nous avons trouvé opportun de travailler à un atlas des équipements culturels afin de mettre en réseau acteurs et événements culturels de notre territoire.

En ce qui concerne les domaines de la santé, de la formation et de l'environnement, les travaux de priorisation se poursuivent. En matière de santé, il est proposé de fournir à l'ensemble des ménages une information claire et synthétique sur les différentes conditions d'accès aux soins dans notre agglomération. En matière de formation, une idée soumise est de travailler à une large mise en réseau des acteurs de la formation pour faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie. Enfin en matière d'environnement, des études sont lancées et portent sur l'intégration du volet paysage aux domaines de l'urbanisation et de la mobilité, en tenant compte d'une évaluation environnementale stratégique.

Dans le cadre de l'appel à Coopération métropolitaine qui lie le Projet d'agglomération à l'Etat français, nous avons également décidé de travailler au rayonnement international de notre agglomération. En ce sens, des travaux ont été lancés en matière d'accueil d'activités internationales et le travail se poursuit également en terme d'innovation et d'accessibilité.



Séance plénière

# Les ateliers : un zoom sur les thématiques urbanisation et mobilité

## Une grande agglomération en plein développement

Notre agglomération connaît depuis de longues années une forte croissance des emplois et de la population. Le dynamisme économique de la région génère des taux de croissance supérieurs aux moyennes suisses ou françaises. Pour les 25 années à venir, nous devons très probablement accueillir 200'000 habitants de plus dans notre région et près de 100'000 emplois.

Or, notre agglomération s'est développée selon une logique d'étalement urbain.

Cet étalement s'est renforcé avec l'explosion de la mobilité automobile. Nous assistons, depuis une à deux décennies, à un phénomène de dispersion de l'habitat, rendu possible par le développement des infrastructures routières.

## Des risques à prendre en compte

### Trois grands risques :

- Un risque d'engorgement si nous n'arrivons pas à gérer nos déplacements.
- Une pression forte sur nos espaces naturels et agricoles, grignotés par l'étalement urbain.
- Un risque de déséquilibre socio-économique, si nous n'arrivons pas à répondre aux besoins de logements ou si nous n'équilibrons pas le développement économique...

Il s'agit donc de construire l'agglomération en liant urbanisation, déplacements et environnement :

- Où et comment urbaniser (logements- économie) pour faciliter les déplacements en transports en commun ?

- Où construire les infrastructures de déplacements pour répondre durablement aux besoins... et comment les financer ?
- Comment préserver et valoriser l'agglomération et l'environnement dans lequel elle s'insère ?

## La densité urbaine en question

Pour bien appréhender les liens entre urbanisation et mobilité, différents types de territoires sont à identifier.

Tout d'abord, les secteurs déjà desservis en transport en commun.

Il s'agit des villes centres : Genève, centre de l'agglomération transfrontalière ; Annemasse, dont la centralité est à renforcer ; Nyon, s'est profilée ces dernières années comme ville-centre significative au niveau de l'agglomération. Les efforts engagés pour renforcer les emplois produisent des résultats appréciables.



Lieux d'attractivité, ces villes-centres concentrent les équipements, les emplois et les services favorisant le développement de l'agglomération.

C'est sur ces centres que s'articule la structure générale de l'agglomération, dont les principales infrastructures de transport en commun.

Ce sont des tissus urbains continus, c'est-à-dire des milieux urbanisés autour de ces villes-centres qui constituent des zones peuplées, relativement denses, pour lesquelles des dessertes en transports collectifs sont rentables et en cours de développement. C'est également dans ces secteurs que les mobilités douces ont un fort potentiel de développement.

La structure des transports collectifs favorise le développement de certains lieux : les gros bourgs ou petites villes, déjà desservis, et dont la desserte pourrait encore être renforcée : Coppet, Versoix, Bellegarde, Saint-Julien...

Enfin, il y a des pôles multifonctionnels à proximité des gares, sur des friches ou des quartiers en mutation (Annemasse, La Praille...).

Il existe des secteurs « auto-dépendants », c'est-à-dire des zones difficiles à desservir en transport collectif.

Les secteurs situés directement sur le réseau autoroutier et l'ensemble des secteurs dont la « rapidité d'accès » en voiture rendra quasiment impossible le développement des transports collectifs.

Les zones peu denses comme des zones de villas ou en campagne, sont aussi difficiles à desservir en transports collectifs de manière rentable.

## Zones d'emplois et urbanisation

On identifie différents types de secteurs d'emplois :

- Les grandes zones d'activités à rayonnement d'agglomération : Meyrin-Satigny, Plan-les-Ouates.
- Les pôles d'activités.
- Les pôles multifonctionnels urbains, constituant les secteurs stratégiques pour l'agglomération.

L'enjeu ici consiste à favoriser le développement économique dans des secteurs denses ou à densifier et bien desservis en transports collectifs.

Il s'agit notamment de faire attention à la concurrence que peuvent exercer certaines localisations périphériques en regard des projets situés dans des secteurs mieux desservis.

## Une identité du territoire liée à la préservation paysagère

Une qualité essentielle de notre agglomération est la présence des espaces naturels, agricoles, de loisirs et des parcs urbains à proximité immédiate des lieux d'habitat et de travail. Un groupe de travail sur les paysages s'est constitué cet été dans l'objectif de renforcer cet atout en organisant judicieusement le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Trois grandes questions se posent :

### 1) Où urbaniser si l'on veut maintenir et développer une trame verte continue et cohérente ? (ce qui revient à définir les espaces où ne pas urbaniser)

Des mesures existent déjà qu'il s'agit de développer et mettre en cohérence, comme les directives et statuts de protection des grands ensembles naturels ou le plan vert-bleu du CRFG qui vise à les mettre en réseau. Certains territoires ont désigné des secteurs agricoles pérennes et prennent des mesures pour soutenir la production agricole locale.

### 2) Comment structurer l'urbanisation pour que chaque lieu garde son identité et bénéficie de la proximité d'espaces ouverts ?

Le maintien et l'aménagement de coupures vertes et de pénétrantes de verdure est un thème récurrent que l'on retrouve dans la plupart des documents d'urbanisme.

### 3) Comment densifier tout en développant un cadre de vie attractif ?

Quelques secteurs « à enjeux multiples », où se rencontrent les problématiques d'urbanisation, de nature, de transports, de l'agriculture, etc., nécessitent de « penser paysage » dès la conception des projets de développement. Cela se fait par exemple déjà autour des futures gares CEVA, de la Praille à Annemasse, appelées à devenir de nouveaux lieux centraux représentatifs de l'agglomération.

## Des projets structurants pour les 10 ans à venir

Aménagements routiers, nouvelles voies de chemin de fer, tramway, bus en site propre, autoroutes, routes... l'agglomération regorge de projet d'infrastructures identifiés dans les documents de planification.

Mais ce ne sont pas que des projets. Pour certains les travaux sont engagés (A41), pour d'autres, les financements sont en partie actés (CEVA).

Le projet qui semble le plus significatif à l'échelle de l'agglomération est le projet de liaison ferroviaire CEVA qui permettra, en 2012 de créer un véritable RER franco-valdo-genevois.

L'enjeu du Projet d'agglomération est de mettre en cohérence ces multiples projets pour offrir une réelle alternative à la mobilité automobile.

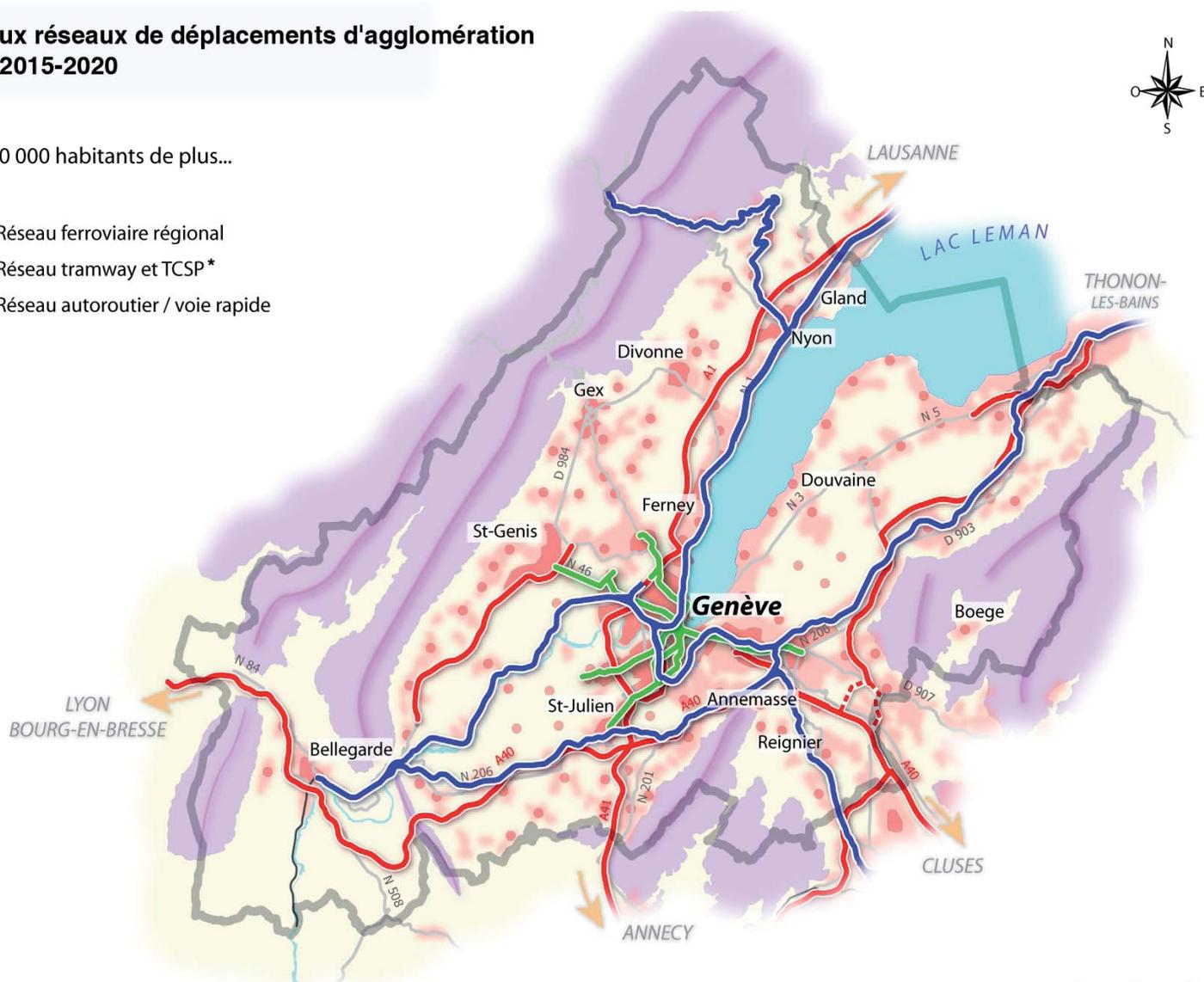
Ce réseau offre une opportunité exceptionnelle de desserte des nouveaux emplois et habitants par les transports collectifs, à condition de localiser les emplois moteurs de l'agglomération sur ce réseau.

Un développement des transports collectifs transfrontaliers permettra de desservir les bourgs proche des villes-centres (St-Genis Pouilly, Ferney-Voltaire, St-Julien-en-Genevois, l'agglomération d'Annemasse).

### Principaux réseaux de déplacements d'agglomération Horizon 2015-2020

Jusqu'à 100 000 habitants de plus...

-  Réseau ferroviaire régional
-  Réseau tramway et TCSP\*
-  Réseau autoroutier / voie rapide



NB : Carte présentée lors du séminaire des élus du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois le 12 octobre 2006  
Carte schématique et non finalisée  
\* TCSP : Transport en commun en site propre

# Des points de débat issus des ateliers

## Le temps... variable majeure des déplacements

La question du temps s'est trouvée à plusieurs reprises au cœur des débats. Ainsi il a été souligné que si globalement le temps de travail diminuait, il fallait éviter que le temps de transport n'augmente.

Pour raccourcir les temps de déplacement de manière efficace il apparaît essentiel de renforcer les

rabattements des zones péri-urbaines vers les pôles de transport. C'est la réalité de l'agglomération qui se construit par ce biais.

## Logement et qualité de vie

La qualité du logement n'est pas suffisante. Les ménages souhaitent profiter d'une certaine qualité de vie notamment de services, d'équipements, mais aussi de la nature. Ainsi, la place de l'agriculture qui contribue à la qualité paysagère de l'agglomération est ainsi posée comme un élément important.

Toutefois, l'effet structurant de l'agriculture de proximité est remis en cause au cours des débats. Ne faut-il pas plutôt jouer clairement la carte nature ? Par exemple en concevant des « couloirs de biodiversité au sein du bâti » ?



## L'optimisation des outils d'aménagement du territoire existants au service du Projet d'agglomération

Les Schémas de cohérence territoriaux (Scot) peuvent permettre de maîtriser le mitage de l'urbanisation comme cela a été fait à Genève.

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) donnent l'opportunité de « densifier sans gâcher la qualité ».

Des sites à enjeux apparaissent autour des nouvelles gares et des zones d'activités. Il faudra les aménager en réfléchissant à la densité de l'habitat, le prix de l'immobilier et du foncier et à la place des espaces naturels et agricoles...

Un intervenant suisse souligne ainsi les possibilités d'un outil comme l'Etablissement public foncier (EPF) côté français qui donne les moyens de réaliser des réserves foncières à moyen et long terme et de mieux maîtriser l'urbanisation.

## Urbanisation et mobilité... quels modes de déplacement ? quel aménagement ?

Les participants ont très souvent proposé de développer les modes de déplacement dits « alternatifs » et « doux » : les transports lacustres, les parkings relais en lien avec des stratégies de rabattement sur l'ensemble du territoire, les lignes ferrées existantes à valoriser...

Pour freiner la péri-urbanisation, des principes forts doivent dicter la localisation des emplois et des logements. L'attractivité économique n'est pas acquise. Elle se conçoit en accueillant des entreprises, mais aussi en accueillant la main-d'œuvre.



# Une table ronde de quatre élus... très orientée sur les questions de gouvernance du Projet d'agglomération

## « Nous sommes une agglomération... c'est tout »

C'est en ces termes que la table ronde des élus a commencé pour couper court aux interrogations sur l'identité du Projet. Les forces et les faiblesses sont connues, il s'agit maintenant d'intégrer les différents documents d'urbanisme et d'aménagement existant sur le territoire pour répondre ensemble aux enjeux.

L'écriture des fiches actions doit être poursuivie, en affirmant une véritable politique... ce qui induit, les élus le reconnaissent, de repositionner la gouvernance du Projet et de favoriser l'expression des maires.

## « Redescendons sur terre, en ayant des lignes directrices à long terme »

Les élus plaident pour la formalisation de lignes directrices claires du Projet dans lesquelles inscrire l'action quotidienne de proximité. Le Projet d'agglomération n'est pas fait pour préciser chaque politique.

Ainsi, un objectif souligné est d'organiser ce bassin pour rayonner sur l'ensemble de la région. La durabilité du développement n'est pas acquise. Il faut raisonner sur une grande échelle et agir au plus près du terrain.

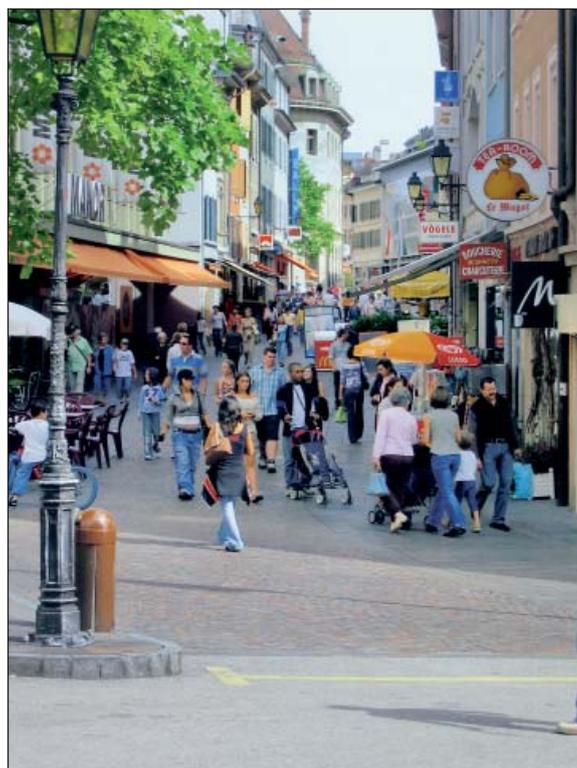
## La stratégie de déplacement répond-elle aux enjeux ?

L'étalement urbain ne risque-t-il pas d'être favorisé par les différents projets d'infrastructure proposés ? Un élu rebondit ainsi sur l'un des thèmes soulevés en atelier. Il propose de « dessiner le plan du Projet » et d'y faire adhérer le public.

## Le logement au cœur des débats

Dans un contexte de crise du logement manifeste, un élu souligne le danger du « trop vert » qui bloque parfois le développement de l'habitat. Il est impératif de construire pour accueillir et permettre les mouvements des habitants.

Mais il faut construire en renforçant les centralités. Ainsi Genève devrait construire 2 500 logements par an, et, en France, les polarités devraient être renforcées.



# Conclusion

## Le séminaire : un bilan positif

Un sentiment de consensus ressort des débats. La nécessité de construction commune est partagée. Il faut des projets concrets pour avancer et il y en a.

Ce séminaire aura permis de vérifier le travail accompli au sein du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et la confiance qui lie tous les acteurs.

Ces échanges doivent se poursuivre pour dégager une vision partagée du territoire et de son avenir.

Le nouveau site internet du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est en ligne :

→ [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)



AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ  
PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE  
BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN CAROUGE CARTIGNY  
CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS CHAVANNES-DES-BOIS  
CHENE-EN-SEMINE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER CHEZERY-FORENS  
CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY  
COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY  
DINGY- EN-VUACHE DIVONNE-LES-BAINS DOUVAIN DRILLANT DUILLIER ECHENEVEUX ELOISE ETREMBIERES EXCENEVEUX EYSINS FARGES  
FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SACONNEX  
GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE  
LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LUCINGES MACHILLY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MESSERY  
MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON  
PERRIGNIER PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUIGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS  
PUPLINGE REIGNIER RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY  
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT JEAN DE GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ  
SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX  
VERNIER VERS VERSOIX VERSONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VIRY VULBENS YVOIRE





**Projet d'agglomération** franco-valdo-genevois

# **Compte-rendu**

**Séminaire des élus  
Forum des représentants de la société civile  
→ 5 et 14 juin 2007**

Quelle organisation territoriale et quelle stratégie pour  
une agglomération du XXIème siècle durable ?

**Compte-rendu du séminaire des élus et du forum des représentants de la société civile des 5 et 14 juin 2007  
Salle Martin Luther King à Annemasse**

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois  
Clos Babuty - 27, rue Jean Jaurès F-74100 Ambilly  
Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86  
E-mail : [infos@projet-agglo.org](mailto:infos@projet-agglo.org) - Web : [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

Conception :  
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - Sémaphores - juin 2007

Crédits photos pour ce document :  
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - R.Quincerot - Communauté de communes du Pays de Gex - HUG  
EBAG - Canton de Vaud - SEGH

Impression :  
Document imprimé sur du papier recyclé - Centre de reprographie et des publications du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

# Table des matières

Une introduction en forme de rappel .....	page 4
Deux années de travail... un Avant-projet... quels enseignements ? .....	page 6
Synthèse des deux demi-journées de concertation .....	page 9



# Préambule

## Implication et envie sont au rendez-vous.

Plus de 300 personnes, élus, membres de la société civile, techniciens... ont participé aux travaux sur ces deux journées.

Après un séminaire des élus en février 2006, premier acte d'envergure du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, qui a marqué le « temps des questions », puis un autre en octobre 2006 « le temps de l'approfondissement des enjeux de l'urbanisation et de la mobilité », est venu le « temps des réponses à partager ».

Ces rencontres, proposées comme une étape de concertation sur le Projet, ont permis de présenter l'avancement des travaux, notamment les différents scénarios de développement du territoire et le schéma d'organisation territorial proposé.

Répartis en ateliers les élus, le 5 juin, et les représentants de la société civile, le 14 juin, ont pu travailler en petits groupes pour apporter leurs contributions aux scénarios en cours de construction. Ils ont répondu aux questions recouvrant les différents thèmes structurants du Projet d'agglomération.

La qualité des échanges est à souligner, ainsi que la frustration du temps trop court qu'elle a générée chez les participants... bonne nouvelle, preuve de la volonté de s'impliquer dans le Projet de la part des élus et de la société civile. Le besoin de développer les échanges sur les bonnes pratiques des uns et des autres s'est aussi exprimé à l'occasion de ces rencontres.

## Une introduction en forme de rappel...

### Un Projet d'agglomération qui « épouse » la réalité du territoire.

Jusque vers le milieu du siècle dernier, l'habitat de la région était concentré autour de la Ville de Genève et de quelques agglomérations. Depuis quelques dizaines d'années, on assiste à une véritable explosion du peuplement et à sa dispersion sur l'ensemble du territoire.

Le périmètre du Projet d'agglomération correspond bien au développement actuel. La région genevoise est la deuxième agglomération de Suisse après Zürich et la cinquième des agglomérations européennes les plus dynamiques en matière d'évolution de la population.

Genève n'est pas seulement une ville de 170'000 habitants et un canton de 440'000 habitants, c'est aussi une agglomération qui s'étend sur une partie du canton de Vaud et sur deux départements français. Cette région franco-valdo-genevoise compte une population d'environ 777'000 habitants, qui devrait approcher un million d'ici 2030.

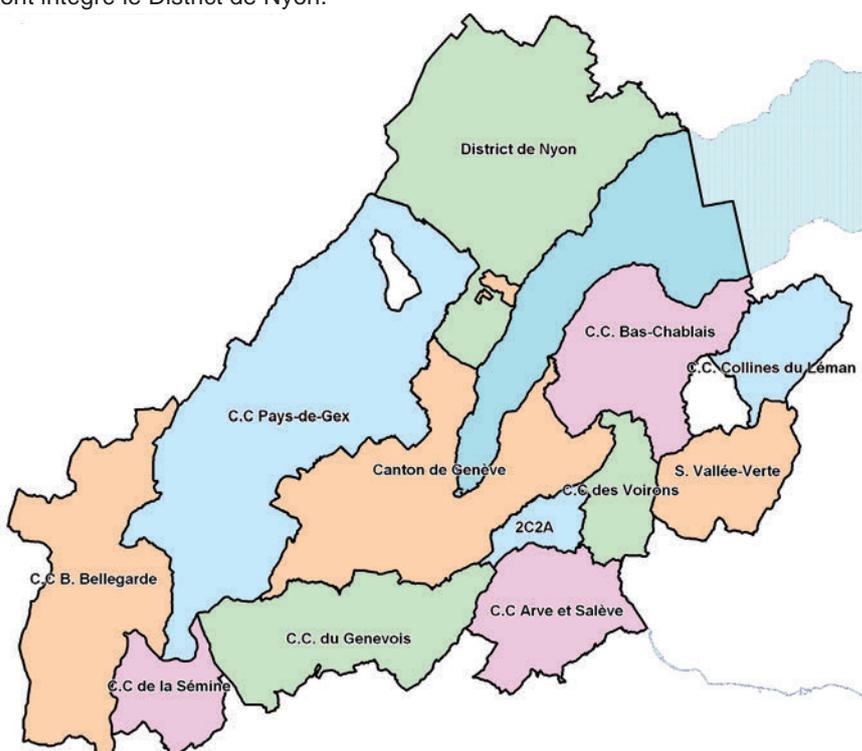
Si l'on en trace le contour, on obtient le périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, qui compte aujourd'hui 204 communes avec les 15 nouvelles qui ont intégré le District de Nyon.

#### Caractéristiques :

- 2 pays
- 2 cantons
- 2 départements
- 1 région
- 1900 km<sup>2</sup>
- 204 communes (112 françaises, 92 suisses)
- 777'000 habitants\*
- 394'000 emplois\*

\*chiffres 2005

Périmètre politique  
du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois



## Un projet « trait d'union » entre Suisse et Rhône-Alpes...

La Région Rhône-Alpes et la Suisse sont très comparables :

- 43 698 km<sup>2</sup> pour Rhône-Alpes, 41 284 km<sup>2</sup> pour la Suisse.
- 7 507 300 habitants en Suisse (2006) et 6 005 000 rhonalpins (Insee 2007).

L'agglomération franco-valdo-genevoise est la deuxième agglomération de Suisse... et la deuxième agglomération de Rhône-Alpes.



### ... soucieux de la vie quotidienne des habitants.

Le Projet d'agglomération porte sur la mobilité, l'urbanisation (des espaces pour les logements, les activités économiques et les équipements) et l'environnement, et s'étend aussi à presque tous les domaines qui touchent à la vie de ses habitants. Les partenaires français, vaudois et genevois de l'agglomération ont souhaité une démarche de projet globale, abordant huit thématiques : urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie, formation, santé et culture.

Tout est lié, et il n'est pas possible d'agir de manière efficace sur l'une des thématiques sans traiter des autres.

### Un projet régional, ancré à deux projets nationaux.

Le Projet d'agglomération est à considérer dans un cadre suisse et dans un cadre français.

Le cadre suisse est celui de la politique des agglomérations et du fonds d'infrastructures. Les sommes sont mises en jeu par la Confédération dans l'idée d'encourager les acteurs à collaborer pour travailler à des projets communs en matière d'urbanisme, de mobilité et d'environnement. Ainsi, les particularités du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sont d'être un projet international et inter cantonal.

Les 3,5 milliards de francs suisses attribués sur la base des projets d'agglomération seront libérés sur 16 ans par tranches quadriennales à partir de 2011.

Le cadre français est donné par la Coopération métropolitaine. En effet, le Projet d'agglomération répond à l'initiative de l'Etat français concernant les appels à projet pour la «Coopération métropolitaine» : une initiative pour favoriser l'émergence des aires métropolitaines françaises, et favoriser l'élaboration de projets communs. Le Projet franco-valdo-genevois a été retenu en tant que projet à soutenir.

Il est très heureux que ces deux démarches, suisse et française, coïncident.

Parallèlement, des perspectives nouvelles se dessinent, notamment avec la Région Rhône-Alpes et sa politique des Grands Projets mais aussi par le biais de conventions départementales.



# Deux années de travail... un Avant-projet... quels enseignements ?

En février 2007, après deux années de travail, les partenaires du Projet d'agglomération ont remis à la Confédération un Avant-projet d'agglomération.

## Un « scénario du pire » à bannir.

Le travail fourni pour l'Avant-projet a permis de projeter l'impact sur notre territoire commun d'une urbanisation non maîtrisée.

En l'absence de politique active et claire en matière d'urbanisation, on assisterait à la dispersion accrue de l'habitat et des activités ; une dispersion source de nuisances et de mitage du territoire.

Le « laisser faire » est le « scénario du pire ».

## Un Avant-projet en quête de cohérence.

Le scénario « Avant-projet » a consisté à assembler les planifications existantes sur le territoire (Plan directeur cantonal genevois, Plans directeurs cantonal et régional pour le District de Nyon et Schémas de cohérence territoriaux français).

Ce que chacun fait dans son territoire améliore la situation mais reste insuffisant pour atteindre nos objectifs.

Le but d'une politique concertée et réfléchie en la matière est, notamment, de prévenir les problèmes de santé publique (maladies en lien avec la pollution, le bruit, la sédentarisation), de freiner le réchauffement climatique (moins de gaz à effet de serre, moins de kilomètres en véhicules motorisés,...), de favoriser des investissements publics efficaces profitant au plus grand nombre, d'obtenir une urbanisation beaucoup plus dense et compacte, plus facile à desservir par les transports publics, mais aussi à préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie.

## Des problèmes de trafic à résoudre.

La mobilité est l'un des thèmes importants à traiter au niveau de l'agglomération. La mobilité transfrontalière s'est globalement fortement accrue. Près de 500'000 personnes entrent ou sortent chaque jour du canton de Genève, soit 32 000 de plus qu'en 2002. « C'est comme si l'ensemble de la Ville de Genève passait quotidiennement la frontière... »

Deuxième constatation, tous ces voyageurs viennent de plus en plus loin, puisque les distances parcourues quotidiennement augmentent. Néanmoins, les lieux de destination changent peu, la tendance à se rendre au centre-ville de Genève ne faisant que s'accroître.

## Où et quoi construire ?

Une réflexion commune doit être menée en matière de construction de logements, sur deux axes :

- Où construire ? c'est-à-dire tenter de répartir l'offre de logements de manière plus équilibrée de part et d'autre de la frontière.
- Que construire ? c'est-à-dire comment mettre à disposition des logements sociaux.

## Pour un développement économique durable et équilibré.

La région vit actuellement une période de fort dynamisme économique, qui se caractérise de la manière suivante :

- Une forte concentration des emplois sur le territoire genevois, ce phénomène s'accompagnant d'une croissance rapide du nombre de frontaliers.
- Un développement commercial rapide et peu maîtrisé en périphérie.
- Une forte attraction économique de la Suisse renforçant la concentration sur les pôles genevois.
- Une méconnaissance réciproque des entreprises en France comme en Suisse.

Il n'est pas possible de décider à la place des entreprises du lieu de leur établissement. Toutefois, il est possible de préparer les conditions permettant un choix : il n'existe plus beaucoup de zones industrielles à Genève, ce qui n'est pas le cas en France.

## Un Avant-projet qui pose des objectifs convergents.

Un socle d'objectifs se dégage de ces travaux :

- Refus d'un développement tendanciel (« Laisser-faire »).
- Lutte contre la dispersion des constructions et promotion d'urbanisations plus compactes.
- Promotion d'un transfert modal en faveur des transports publics et des mobilités douces.
- Préservation des paysages et des espaces ruraux et naturels.
- Une valorisation de l'image « Genève internationale » et de son positionnement économique.

La Confédération Suisse a émis un avis sur l'Avant-projet. Elle demande de concrétiser les objectifs à atteindre dans les mesures proposées et de les prioriser. La Région Rhône-Alpes quant à elle souhaite renforcer son partenariat avec le Projet et propose que les partenaires fassent acte de candidature au label Grand Projet qui formalisera les axes de collaborations : coordination des études, politiques foncières,...etc.

## Un calendrier fédéral très serré.

Il s'agit maintenant d'élaborer le Projet qui sera rendu en décembre...

L'Avant-projet a été déposé à Berne au début de cette année.

Durant les années 2008 et 2009, les Offices fédéraux vont évaluer les différents projets d'agglomération déposés. Le travail de hiérarchisation des «paquets de mesures» pour mettre en œuvre le projet sera fondamental ! Il faudra veiller à ce que les projets les moins satisfaisants (sur le plan du rapport coût/efficacité) ne pénalisent pas l'ensemble.

Pour l'agglomération franco-valdo-genevoise il s'agira, durant cette période, de finaliser les projets identifiés en réunissant les financements locaux et en terminant les phases d'enquête publique pour que les projets soient concrètement en mesure d'être réalisés entre 2011-2015 puis 2019.

Les fonds de la première tranche quadriennale (2011-2015) seront libérés lorsque l'arrêté fédéral sera adopté.

Le dépôt du Projet pour tenter d'accéder aux fonds d'infrastructure n'est pas une fin en soi. Le Projet d'agglomération est une démarche évolutive ; c'est un processus qui va, d'une part, concrétiser les premiers projets (qui auront un effet bras de levier, comme la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse-CEVA) et d'autre part, identifier les projets qu'il s'agira de présenter pour les prochaines phases quadriennales.

## Une commande politique claire...

Le Comité de pilotage politique du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, lors de sa réunion le 1er mars 2007, a défini une commande politique très claire. Pour 2007 il s'agit :

- d'établir un schéma d'agglomération ;
- d'identifier pour les 8 thématiques du Projet (urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie, formation, santé et culture) des pistes d'action des politiques de services et la Coopération métropolitaine ;
- de signer une charte d'engagement contractuel entre les partenaires.

Le rapport qui sera remis à la Confédération en décembre 2007 comprendra un rapport principal et des annexes :

- un rapport principal intégrant aussi bien l'approche fédérale que métropolitaine, liant le schéma spatial d'agglomération et les politiques de service pour les 8 thématiques. Ce rapport constituera la charte d'engagement contractuel entre les partenaires. Par ailleurs, il servira de base pour la candidature au label Grand Projet Rhône-Alpes ;
- des annexes qui approfondiront les différentes approches : évaluation des paquets de mesures pour le fonds d'infrastructure, pistes de coopérations métropolitaines, diagnostic détaillé, etc.

## ... et un processus de participation qui s'élargit pour enrichir le Projet.

Le Projet se construit avec les acteurs de terrain. Depuis plus de deux ans, le Projet d'agglomération s'élabore essentiellement avec les élus et les techniciens des différentes collectivités. Le besoin d'élargir ce « premier cercle » s'est fait rapidement sentir. Le processus de participation s'est donc élargi à l'automne 2006 aux représentants de la société civile.

Les élus et les représentants de la société civile se sont réunis les 5 et 14 juin 2007, selon les mêmes modalités, pour réagir à ces travaux et y apporter leurs avis et points de vue...







**Synthèse des deux  
demi-journées  
de concertation**

# Synthèse

Au cours des deux rencontres, élus et représentants de la société civile ont travaillé au sein de quatre ateliers : urbanisation, mobilité, environnement et services à la personne. Les participants ont pu réagir à partir de premières propositions de schéma d'organisation de l'agglomération et de lignes directrices destinées à susciter le débat, organisées autour des questions thématiques suivantes :

- « Quelle organisation spatiale du territoire pour accueillir 200 000 habitants et 100 000 emplois supplémentaires à horizon 2030 ? »
- « Quelle mobilité pour une agglomération durable ou comment éviter la saturation de notre bassin de vie ? »
- « Comment placer l'environnement au cœur de notre projet de développement urbain en renforçant le statut de « métropole verte » de l'agglomération ? »
- « Quelle offre de services pour une agglomération transfrontalière plus équitable ? »

## Un consensus global, malgré quelques réserves méthodologiques.

Globalement, les propositions des lignes directrices du Projet ont été appréciées lors de ces deux rencontres. Il n'y a pas eu de remise en cause forte, même si on peut dire que l'accueil et la répartition des 200'000 habitants supplémentaires nécessite encore des explications : crainte de voir son village se transformer en banlieue résidentielle, sous-dimensionnement des besoins en logements à Genève...

Néanmoins des préoccupations se sont exprimées en particulier le souci de bien prendre en compte les travaux des Schémas de cohérence territoriaux dans le Projet pour les élus... ce qui s'exprime plutôt de la part des représentants de la société civile sur le mode de différenciation d'échelles d'analyse (partir d'une échelle fine pour aller à une échelle plus globale).

## Transports collectifs ou transports routiers ? Des approches différentes.

Pour les élus, une volonté de développer « encore plus » les modes de transports collectifs (TC) a été fortement mise en exergue, mais sans véritable prise en compte de données financières et techniques de faisabilité. Chacun souhaite des infrastructures pour développer « son » territoire, sans véritable prise en compte globale.

Dans le forum des représentants de la société civile, des voix discordantes se sont élevées pour souligner le besoin de route pour favoriser le développement économique. Ainsi, à titre d'exemple, axer le développement le long des grands axes ne doit pas faire oublier les « micro projets » de service dans les villages.

La crainte d'une logique de « super ville-centre », dense, avec les services et concentrant les rabattements des transports collectifs est ressorti. La prise en compte des bourgs et villages a été posée souvent dans les ateliers comme un préalable.

La traversée lacustre est apparue dans les débats du forum... et a donné à débattre : faut-il la faire ? Où ? En train ? En voiture ?...

## Ne pas oublier le « social ».

En particulier dans le forum des représentants de la société civile, la prise en compte des solidarités que ce soit à l'intérieur du territoire, mais aussi plus globalement le co-développement a été exprimée.

Le développement ne doit pas masquer des besoins en accompagnement du vieillissement de la population et de l'accueil de nouveaux actifs pour remplacer les départs à la retraite et occuper aussi de nouveaux postes de services à la population... souvent en difficulté pour se loger dans de bonnes conditions.

## Agriculture et environnement... aller plus loin.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut faire une place claire à l'agriculture dans le Projet d'agglomération.

Toutefois, il faut la considérer comme un élément en mouvement et non pas comme un élément « historique » à ne pas toucher. Elle remplit différentes fonctions majeures pour notre agglomération (qualité de paysage, d'espaces de loisir et de détente etc.). L'agriculture devrait s'axer sur la production alimentaire et les circuits courts (les pommes...).

De même, dans le forum, des participants ont regretté que l'environnement soit considéré comme le socle du Projet avec la trame paysagère. Cela lui confère une certaine immobilité, voire même une « sacralité », alors que cette trame doit évoluer et ne pas se contenter de la ligne de crêtes, l'eau et la terre. Quelle articulation intelligente avec le développement des activités ?

## Des « lignes de force » fondatrices qui se dégagent.

Se rencontrer a été très apprécié encore une fois, en particulier sous cette forme. Le besoin de mutualisation pour se doter d'outils permettant de faire avancer le Projet de façon opérationnelle semble un point clef. Ainsi, des fonds communs pour le développement culturel, des cotisations communes des entreprises pour la formation, des passeports « transport », des échanges associatifs, sportifs, identitaires... sont régulièrement mis en avant.

De même, le partage de la conviction sur les notions de densification, d'optimisation de l'existant et de respect des paysages semble acquis.

## Le besoin de « transformer l'essai ».

Si des fondamentaux sont partagés, avec quelques réserves, cela reste dans un cercle restreint d'élus et de représentants de la société civile, quid des autres ? Du grand public ? Sans une appropriation du Projet par ces publics, ce dernier ne risque-t-il pas de rester « lettre morte » ? Quelle pédagogie pour accepter de nouvelles formes urbaines ? La limitation du « tout voiture » ?

La participation plus forte du monde économique au Projet, et en particulier des entreprises, a été largement souhaitée.

Le temps « technique » du Projet doit maintenant rentrer dans une phase de communication, de partage, d'appropriation... en vue d'une application partagée. Les attentes s'expriment de plus en plus sur ce champ. Quelles sont les réponses du Projet d'agglomération ?



# « Quelle organisation spatiale du territoire pour accueillir 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires à horizon 2030 ? »

## → Travaux du séminaire des élus du 5 juin

*Ligne directrice A : développer les logements et les activités économiques en priorité sur les axes de transports en commun.*

### Remarques :

- La prise en compte des Schémas de cohérence territoriaux (Scot) n'est pas suffisamment traduite sur les supports cartographiques.
- Il faut aussi penser les pénétrantes en Transports individuels (TI) pour l'accès aux activités.
- Développer les Transports collectifs (TC) de part et d'autre de la frontière, sur l'exemple de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives - Annemasse (CEVA), et tirer partie des projets de transports collectifs existants.
- Clarifier le degré de priorisation du développement en particulier quand on évoque la croissance démographique de communes non desservies par les axes de TC...

### Propositions d'amélioration :

- Mener une politique transfrontalière coordonnée des TC et des pénétrantes TI.
- Anticiper le schéma d'organisation des TC pour orienter l'urbanisation.

*Ligne directrice B : urbaniser et densifier autour des points de rencontres d'infrastructures de transports et de services.*

### Remarques :

- D'accord sur cette idée, mais attention à ne pas être trop réducteur si nous considérons que le développement doit se répartir sur plusieurs pôles.
- Cette ligne directrice permet d'équilibrer richesses et nuisances dans la région, et de mieux partager la valeur ajoutée.
- Des friches sont disponibles et des projets naissent à proximité des gares.
- Attention à la logique de concentration d'activités sur la ville-centre, et aux difficultés de renouvellement urbain et de valorisation de friches.
- Bien faire le lien en prolongation des travaux des Scot.

### Propositions d'amélioration :

- Eviter la concentration sur Genève-Annemasse, et étudier la répartition équilibrée de l'activité.
- Prévoir également des zones mixtes, afin de pouvoir accueillir des activités économiques à forte valeur ajoutée pour développer l'emploi.
- Intégrer les « coups partis » qui ne répondent pas aux critères de desserte en TC.

*Ligne directrice C : limiter l'étalement urbain en privilégiant la reconstruction de la ville sur elle-même, et en préservant les paysages et l'agriculture.*

### Remarques :

- C'est ce qui se fait déjà sur Genève, mais il faut aussi développer cette ligne directrice sur les bourgs et villages.
- Il y a un accord sur cette ligne directrice, mais pas exclusivement en hyper-centre et avec une meilleure utilisation des zones d'activités et des logements.
- Interrogation sur la capacité à gérer la forte demande sociale pour le pavillonnaire.
- Ne pas sous-estimer le coût élevé du renouvellement urbain.
- Quelle capacité de la Ville de Genève à réussir sa densification et ses extensions urbaines pour construire davantage ?

**Propositions d'amélioration :**

- Mettre en place un groupe de travail « multi-critères » (urbanisation/paysage/agriculture).
- Développer les zones d'habitat intermédiaire acceptables (formes urbaines).

*Ligne directrice D : développer une qualité de vie durable en conciliant des impératifs de mixité sociale, de densité urbaine, d'accès aux activités et de diversité de l'habitat.*

**Remarques :**

- Cette ligne directrice demande une « mise en réseaux » et de dépasser l'échelle de la compétence communale dans la planification.
- Cette ligne directrice est la condition d'appropriation des objectifs par les petites communes.
- La mixité logements/activités est impérative.

**Propositions d'amélioration :**

- Il faut jouer la complémentarité économique de part et d'autre de la frontière.

## → Travaux du forum des représentants de la société civile du 14 juin

*Ligne directrice A : développer les logements et les activités économiques en priorité sur les axes de transports en commun.*

**Remarques :**

- Il s'agit de l'objectif prioritaire.
- Le schéma proposé ne comporte que des radiales.
- Il faut limiter la radio concentricité pour répondre aux contraintes techniques, mais surtout pour atteindre l'objectif de réduction de l'usage de l'automobile.
- D'accord fondamentalement avec cette proposition : habitat et tertiaire. Pour l'industrie et la technologie, il s'agit d'identifier clairement les zones.

**Propositions d'amélioration :**

- Renforcer les axes parallèles avec le développement des logements : axe ferroviaire (Bellegarde, Divonne, Nyon).
- Développer la densification autour des espaces desservis, quitte à couper ponctuellement avec des pénétrantes vertes.
- Définir une politique de construction favorisant la qualité environnementale des constructions (architecture passive pour réaliser des économies d'énergie).

*Ligne directrice B : urbaniser et densifier autour des points de rencontres d'infrastructures de transports et de services.*

**Remarques :**

- Le rail n'est pas assez développé.
- Mieux équilibrer rive droite/rive gauche.

**Propositions d'amélioration :**

- Une traversée urbaine du petit lac.
- La grande traversée n'est pas conforme aux objectifs de préservation des paysages.
- L'utilisation de la traversée de la rade pour le bouclage « rail » entre le CEVA et l'aéroport de Genève.
- Revaloriser les voies ferrées disponibles.



*Ligne directrice C : limiter l'étalement urbain en privilégiant la reconstruction de la ville sur elle-même, et en préservant les paysages et l'agriculture.*

**Remarques :**

- Il faut définir des zones compactes à « doper ».
- Pour être acceptable, la reconstruction de la ville sur elle-même suppose une forte qualité urbaine.
- Eviter les problèmes liés à l'hyper centralité de Genève : concept large de la ville n'est pas pris en compte.
- La densification est un bon principe qu'il faut aussi mener dans les pôles en périphérie
- La question du desserrement est-elle intégrée dans le calcul des 200'000 habitants de plus ?
- Attention : des difficultés si les capacités d'accueil ne sont pas respectées dans les centres et si les limitations à l'étalement urbain ne sont pas suivies.
- Oui mais, si les 50% de la densification porte sur Cornavin-Aéroport et si il n'y a pas de rigidité de principes pour des zones déjà peu paysagères.

**Propositions d'amélioration :**

- Densifier l'existant.
- Intégrer les réflexions fiscales et les mesures d'accompagnement pour aboutir à un vrai fonctionnement d'agglomération.
- Etre inventif pour apporter de la qualité de vie.
- Mieux gérer les sols.

*Ligne directrice D : développer une qualité de vie durable en conciliant des impératifs de mixité sociale, de densité urbaine, d'accès aux activités et de diversité de l'habitat.*

**Remarques :**

- Le foncier va devenir encore plus cher sur une zone toujours plus large : les salariés français vont avoir de plus en plus de mal à se loger.
- Eviter le « diktat » des pénétrantes vertes.
- Eviter les positions dogmatiques sur les espaces agricoles et l'environnement, car c'est souvent le prétexte pour ne rien faire.
- C'est une très bonne ligne directrice, à condition d'avoir une équité territoriale entre France et Suisse.
- Démontrer les gains.
- Ligne directrice « sympathique », mais nous devons tenir compte des réalités économiques et sociales. Oui pour éviter les ghettos, mais respectons le caractère historique et social des villages.

**Propositions d'amélioration :**

- Mener une politique foncière, avec des acquisitions foncières à Genève pour résorber les déséquilibres.
- Intégrer le développement des grands parcs urbains.



Ville de Nyon

# « Quelle mobilité pour une agglomération durable ou comment éviter la saturation de notre bassin de vie ? »

## → Travaux du séminaire des élus du 5 juin

*Ligne directrice A : développer les logements et les activités économiques en priorité sur les axes de transports en commun.*

### Remarques :

- Il est souligné qu'il faut tenir compte des différentes activités : le tertiaire vers les gares et l'industriel à proximité des nœuds routiers.
- Il est nécessaire de conjuguer ce principe avec le besoin de développer des activités économiques en dehors de Genève, et la bonne connexion entre pôle d'emplois et habitat.
- Le principe est partagé, mais en prenant garde que le Chablais ne soit pas considéré uniquement comme une zone de logements.
- Il ne faut pas non plus oublier les déplacements liés aux loisirs, aux achats... on accorde trop d'importance aux déplacements domicile-travail.
- La traversée autoroutière lacustre est indispensable pour relier les pôles économiques.

### Propositions d'amélioration :

- Développer aussi les transports publics côté français.
- Prévoir des lignes de rabattement entre les bourgs/villages et les centralités.
- Travailler sur les liens nécessaires entre les zones d'activités périphériques et la centralité.
- Harmoniser les règlements et les lois pour le développement des zones économiques et industrielles.

*Ligne directrice B : tirer partie des infrastructures de transport public existantes avant d'envisager la création de nouvelles.*

### Remarques :

- D'accord sur le principe, mais bien veiller à la fréquence, la capacité, le confort, la vitesse de déplacement et l'accessibilité aux Transports collectifs (TC) : parkings relais (P+R), mobilité douce...
- Ne pas oublier d'intégrer les projets importants telle que la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) et son impact positif sur l'ensemble de l'agglomération.
- Il est noté que les liaisons lacustres ne sont pas indiquées sur les cartes.
- Les infrastructures de TC sont insuffisantes en 2ème couronne de Genève.
- Il faut assurer un transport public dans les bourgs déjà urbanisés, donc de nouvelles infrastructures seront forcément nécessaires.

### Propositions d'amélioration :

- Organiser le rabattement des usagers des zones démunies actuellement.
- Réanimer la liaison ferroviaire Divonne - Gex - Saint-Genis.
- Aménager des P+R à proximité de ces infrastructures (très régulièrement cités – *NDLR*).
- Créer un Périmètre de transport urbain (PTU) à tarif unique.



*Ligne directrice C : développer l'offre de transports publics supérieurs à l'échelle du bassin de vie : ferroviaire, tramway, bus à haute fréquence... Privilégier et renforcer les modes doux et transports collectifs dans les centres urbains, quitte à diminuer les capacités routières par l'aménagement de sites propres, de voies cyclables ou piétonnières.*

**Remarques :**

- Accord sur les transports doux, mais en ville, et non pour relier des centres entre eux.
- Pour les TC supérieurs, quid de l'espace disponible et des moyens financiers ?
- Manque de coordination entre les collectivités pour les aménagements de site, et problèmes de financement.

**Propositions d'amélioration :**

- Mieux relier l'aéroport de Cointrin à la France : train Annemasse-Cointrin, pallier le manque de parkings à l'aéroport et une traversée autoroutière reliée à la route de Thonon et à l'Autoroute Blanche.
- Développer les parkings relais (P+R).
- Trouver une forme de financement « modes doux » propre à l'agglomération.
- Avoir une politique tarifaire incitative.
- Développer la mobilité douce sur les voies de rabattement.

*Ligne directrice D : n'envisager le développement d'infrastructures routières que si elles permettent d'améliorer la qualité de vie (diminution de nuisances pour les riverains) et suivent un cahier des charges draconien en matière de protection de l'environnement et des paysages.*

**Remarques :**

- La logique peut être trop restrictive, elle ne concerne que les riverains, car il est parfois nécessaire de créer des nouvelles voies longitudinales qui ne sont pas pénétrantes vers Genève.
- Les contournements d'Annemasse et de bourgs sont de moindre importance.

**Propositions d'amélioration :**

- Améliorer les P+R en périphérie, connectés au TC, pour les gens qui ne peuvent se parquer sur leur lieu de travail.
- Construire une traversée du lac ou de la rade afin de favoriser la complémentarité entre les modes de transport.

## → Travaux du forum des représentants de la société civile du 14 juin

*Ligne directrice A : développer les logements et les activités économiques en priorité sur les axes de transports en commun.*

**Remarques :**

- Il faut effectivement privilégier la qualité de vie dans les questions d'habitat.
- Oui sur la ligne directrice, à condition de distinguer les activités nécessitant une liaison routière et les autres.
- Approche trop restrictive, car elle ne tient pas compte des zones en périphérie des réseaux routiers.
- Ne pas développer de pôles où il n'existe pas d'activités économiques, ni de réseau de transports collectifs pour ce qui concerne l'habitat.

**Propositions d'amélioration :**

- Mieux irriguer le Pays de Gex par des transports collectifs et des infrastructures routières.
- Création de logements et d'activités dans les petites agglomérations du pied du Jura et de la Vallée de l'Arve.
- Développer des pôles économiques secondaires (Gex, Chablais) afin de désengorger Genève.



*Ligne directrice B : tirer partie des infrastructures de transport public existantes avant d'envisager la création de nouvelles.*

**Remarques :**

- Certaines infrastructures sont déjà saturées en centre ville.
- Envisager de nouvelles infrastructures en regard du développement du territoire et en complémentarité des autres modes de transport.
- Il manque une ligne sur la mise en place du partenariat public privé (PPP) pour financer les infrastructures que les collectivités ne peuvent pas financer seules.

**Propositions d'amélioration :**

- Envisager la création d'un péage urbain à Genève.

*Ligne directrice C : développer l'offre de transports publics supérieurs à l'échelle du bassin de vie : ferroviaire, tramway, bus à haute fréquence... Privilégier et renforcer les modes doux et transports collectifs dans les centres urbains, quitte à diminuer les capacités routières par l'aménagement de sites propres, de voies cyclables ou piétonnières.*

**Remarques :**

- Attention aux coûts. Il faut bien développer les solutions les moins coûteuses (navette).
- La poursuite des efforts à Genève est suffisante, mais sur Annemasse le gabarit est plus étroit, et il peut y avoir des difficultés de mise en place et de fluidité.
- L'offre de transport privé ne doit pas diminuer.
- Ne pas mettre en opposition les différents modes de transport.
- Attention à la diminution néfaste des capacités des infrastructures routières.
- Risque de ne pas répondre à la demande globale des déplacements futurs.
- Nécessité que l'offre de transports collectifs soit attractive (cadences, continuité, tarification simple, absence de rupture de charge...).
- Prévoir un maillage des voies cyclistes et piétonnières, et la possibilité de mettre les vélos dans les véhicules de transports collectifs.



**Propositions d'amélioration :**

- Des liaisons ferroviaires cadencées à mettre en place avec Annecy, Bonneville et Thonon.
- Pour les modes de transports « doux », privilégier les liaisons cyclistes et piétonnières en site propre et à proximité des arrêts de transports collectifs.
- Développer les solutions à court terme et peu coûteuses, surtout côté français (navette, transports à la demande...).
- Développer tous les modes de transports collectifs en complémentarité.
- Créer des P+R en abondance.
- Faciliter l'accès aux transports collectifs dans les zones suburbaines.
- Se soucier des besoins quotidiens, non seulement professionnels, mais aussi scolaires et parascolaires.

*Ligne directrice D : n'envisager le développement d'infrastructures routières que si elles permettent d'améliorer la qualité de vie (diminution de nuisances pour les riverains) et suivent un cahier des charges draconien en matière de protection de l'environnement et des paysages.*

**Remarques :**

- D'accord sur le principe en considérant la qualité de vie au sens large, et en facilitant le développement économique et social.
- Axe mal posé : envisager les infrastructures routières uniquement si elles sont utiles au développement territorial.
- L'économie peut être affaiblie dans certaines parties de l'agglomération, si les infrastructures routières ne se développent pas.

**Propositions d'amélioration :**

- Quid de la traversée de la Rade ?
- Renforcer la protection de l'environnement dans l'approche de chaque nouvelle infrastructure routière : tranchée couverte, murs anti-bruit, isolation phonique des bâtiments, revêtements phono absorbants, compensations naturelles, mesures d'accompagnement.
- 3ème voie autoroutière (gratuite) entre Genève et Coppet.



# « Comment placer l'environnement au cœur de notre projet de développement urbain en renforçant le statut de « métropole verte » de l'agglomération ? »

## → Travaux du séminaire des élus du 5 juin

*Ligne directrice A : une agglomération préservant et gérant durablement ses ressources (eau, sol, biodiversité, etc) et ses énergies.*

### Remarques :

- Quelle empreinte économique et écologique du territoire ? Ne pas dépasser les limites seuils.

### Propositions d'amélioration :

- Etablir la carte des ressources en eau et la carte « énergétique ».
- Fonder le Projet d'agglomération sur le concept de développement durable par la mise en œuvre d'un Agenda 21 d'agglomération, promouvant des agendas 21 locaux.

*Ligne directrice B : une métropole verte organisée au sein et autour d'espaces naturels (forêts, cours d'eau, lac, etc.) et agricoles à vocation affirmée (pour la production, la détente, la protection, etc.).*

### Remarques :

- Oui à ce principe à tous les niveaux hiérarchiques du territoire.
- Prendre en compte l'ambiance paysagère.

### Propositions d'amélioration :

- Un problème de gouvernance est soulevé, avec le besoin d'être plus directif et de créer des outils pour « favoriser la vertu », mais des progrès à engager en terme de démocratie participative sont aussi soulignés.
- Avoir une nature « accessible rapidement » et faire aussi un effort pour la réintégration de la nature en ville.
- Maintenir et sauvegarder toutes les pénétrantes naturelles (cours d'eau...).
- Assurer la pérennité des espaces verts, et valoriser l'agriculture par exemple dans une logique d'entretien du paysage.

*Ligne directrice C : une urbanisation à haute qualité de vie (maîtrise des nuisances « air-bruit », taux d'espaces verts, gestion des déchets, etc.) au bénéfice des résidents et des travailleurs.*

### Remarques :

- La prise en compte de la qualité de vie est nécessaire pour rendre possible la densification.
- Ne pas oublier la gestion et le recyclage des déchets et des matériaux.
- Les Schémas de cohérence territoriaux (Scot) existent, ils doivent être respectés et intégrés.
- Il est à noter que des actions peuvent être individuelles (végétalisation des balcons par exemple).
- Un problème culturel se pose : comme changer le désir d'habitat individuel ? Une évolution des mentalités est nécessaire pour la mise en place d'une forme d'habitat dense dans l'urbain.
- Les espaces doivent être d'une qualité suffisante pour que les gens se les approprient et « se sentent chez eux ».
- Attention au problème de l'harmonisation des normes et labels de qualité de vie environnementale... Il faudrait prendre le meilleur des cadres suisses et français.
- En matière de mobilité, un besoin d'ambition politique est posé côté français pour faire changer les habitudes de déplacement...
- Les espaces verts en France doivent être mieux protégés.

## → Travaux du forum des représentants de la société civile du 14 juin

*Ligne directrice A : une agglomération préservant et gérant durablement ses ressources (eau, sol, biodiversité, etc) et ses énergies.*

### Remarques :

- Attention à la vitesse du développement.

### Propositions d'amélioration :

- Calcul de l'empreinte écologique, bilan énergétique, plan climat.
- Définir une typologie des espaces environnementaux.
- Lier le développement aux ressources en eau, assainissement...
- Mutualiser les outils et les techniques permettant d'harmoniser les moyens de protection du foncier.
- Redonner sa place à l'agriculture et ses effets bénéfiques sur l'environnement.
- Définir une charte de qualité énergie et environnement.
- Priorité aux maillages verts et ferrés avant d'aborder l'urbanisation.

*Ligne directrice B : une métropole verte organisée au sein et autour d'espaces naturels (forêts, cours d'eau, lac, etc.) et agricoles à vocation affirmée (pour la production, la détente, la protection, etc.)*

### Remarques :

- Préserver l'agriculture mais d'abord dans un but de production alimentaire.
- Maîtriser le développement du territoire pour préserver la trame verte (corridors écologiques).

### Propositions d'amélioration :

- Analyse des incohérences territoriales constatées au niveau de l'urbanisation au regard de l'environnement.
- Trouver une cohérence entre les niveaux d'échelle (Plan de développement, Scot, Plan local d'urbanisme-PLU).
- Favoriser les circuits courts pour valoriser les productions locales.
- Réaffirmer le rôle de l'agriculture dans la protection de l'environnement.
- Favoriser les liens « citadins/agriculteurs ».



*Ligne directrice C : une urbanisation à haute qualité de vie (maîtrise des nuisances «air-bruit», taux d'espaces verts, gestion des déchets, etc.) au bénéfice des résidents et des travailleurs.*

### Remarques :

- Nécessité de densifier en ne favorisant plus le modèle de la villa individuelle.
- Cesser d'appréhender le foncier uniquement de « manière patrimoniale ».

### Propositions d'amélioration :

- Distinguer l'existant et les nouveaux quartiers.
- Promotion de l'écologie industrielle (éco site).
- Mesures d'incitation aux économies d'énergie.
- Respect des standards environnementaux dans la construction : harmonisation entre France et Suisse.
- Prendre des positions plus radicales pour inciter à la densification de l'habitat.
- Implication plus forte des collectivités dans la maîtrise foncière.
- Mise en place d'une gestion des déchets pour l'agglomération : recyclage dans un cadre régional.



# « Quelle offre de services pour une agglomération transfrontalière plus équitable\* ? »

\* *Équité, peut s'entendre en matière :*

- de localisation spatiale et de meilleure répartition géographique des équipements ;
- de possibilité d'accès aux équipements ou aux services existants pour tous les habitants de l'agglomération.

## → Travaux du séminaire des élus du 5 juin

*Formation, ligne directrice A : construire une offre de formation transfrontalière capable de répondre aux besoins de l'agglomération et accessible à tous suppose de partager des lieux de formation, de disposer d'outils d'information, d'engager des coopérations, de mutualiser des moyens.*

### Remarques :

- Une convergence est à organiser mais semble problématique au niveau de la formation générale en primaire : les programmes et l'âge d'accueil sont différents. Les choses sont plus facilement envisageables pour l'enseignement secondaire.
- Il faut aussi rendre la formation accessible à tous les publics du bassin par la réglementation, le financement, la reconnaissance des équivalences, les lieux de formation... Pour les jeunes de la région c'est un « plus » d'avoir accès à l'Université de Genève.
- La mise en commun de moyens et le renforcement des échanges doivent viser l'amélioration continue, en particulier de la qualité de l'offre de formation.

### Propositions d'amélioration :

- Avoir un système de veille pour répondre rapidement aux besoins des habitants, du développement de l'emploi, et proposer les formations adéquates, en informant les structures et lieux de formation pour qu'ils s'adaptent. Il s'agit d'organiser une équivalence reconnue.
- Faire une étude à l'échelle de l'agglomération pour connaître les potentialités et les obstacles, et simplifier les processus de prise de décision.
- Créer un Atlas de la formation transfrontalière.
- Pour définir les besoins de formations et les adapter au Projet d'agglomération il faut faire un état des lieux de la demande des services, entreprises, administrations...
- La Cité des Métiers qui vise à mettre en réseau les acteurs apparaît comme un projet essentiel.



*Ecole des beaux arts genevois (EBAG)  
Annemasse*

*Formation, ligne directrice B : définir et mettre en œuvre une politique d'accueil des étudiants prioritairement dans des centres urbains bien desservis par les transports publics.*

### Remarques :

- Le principe d'implanter les résidences étudiantes à proximité des transports en commun est approuvé. Cette politique peut être menée dans un cadre transfrontalier.

### Propositions d'amélioration :

- Mutualiser les services tels que, pour la France, les Centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS).
- Privilégier le co-financement des logements étudiants le long des axes de Transports collectifs (TC).

*Santé, ligne directrice A : responsabiliser les élus en matière de santé publique à travers les politiques d'aménagement, d'espaces publics et de mobilité de douce.*

**Remarques :**

- Il faut démontrer aux élus que les schémas d'aménagement proposés sont meilleurs pour la santé publique.
- La responsabilité des élus est liée à l'urbanisation, aux choix en matière de déplacement, d'aide aux associations, d'accessibilité des personnes handicapées...

**Propositions d'amélioration :**

- Il faut engager une sensibilisation « au fur et à mesure » sur la mobilité douce et durable.
- Privilégier les éco-constructions.
- Imaginer une solidarité entre transports individuels et transports collectifs dans un objectif de développement des transports collectifs (en lien fort avec l'atelier mobilité... NDLR).

*Santé, ligne directrice B : créer et afficher un réseau de soins transfrontalier pour faciliter l'accès aux soins de tous les habitants de l'agglomération.*

**Remarques :**

- Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont besoin de rayonner sur l'ensemble du bassin de vie pour se pérenniser au niveau universitaire.
- La coopération transfrontalière doit permettre d'aboutir à une coordination des plateaux techniques pour les soins de pointe et les soins de proximité.
- Les hôpitaux régionaux français connaissent des difficultés de recrutement, particulièrement en raison de l'attractivité de la Suisse et du manque de personnels formés à Genève. La collaboration transfrontalière pour le développement de l'offre de formation pour les personnels est essentielle.
- Les coûts des soins de santé des HUG sont supérieurs à ceux observés dans les hôpitaux français de la région.

**Propositions d'amélioration :**

- Organiser des permanences de proximité.
- Veiller à l'équité des droits d'accès.
- Jouer la complémentarité : la technicité doit être centralisée au cœur de l'agglomération et les services de soin moins urgents peuvent être plus « satellisés ».

*Culture, ligne directrice A : construire une politique culturelle commune en partageant des orientations, en coordonnant des initiatives et en mutualisant des moyens.*

**Propositions d'amélioration :**

- Diversifier l'offre culturelle et l'accès à travers la formation scolaire (favoriser les échanges et les pratiques artistiques entre les écoles de l'agglomération).
- Maintenir des valeurs afin d'avoir un socle solide pour se développer et « donner une âme au territoire ». Il faut profiter des langues communes pour favoriser et renforcer l'identité régionale.
- Il faut construire les projets ensemble, et repousser la xénophobie.
- Intégrer les petites communes dans la logique culturelle, et ne pas tout concentrer à Genève.
- Développer un système associatif transfrontalier.
- Elargir à l'ensemble de l'agglomération le groupe de concertation culturelle de Genève pour définir des domaines d'intervention avec un « pot commun » pour réaliser des projets.



Théâtre Forum de Meyrin



*Culture, ligne directrice B : développer les équipements culturels de niveau d'agglomération en mutualisant les moyens et en privilégiant les centralités locales bien desservies par les transports publics.*

**Remarques :**

- Il faut aussi veiller à garder les centres culturels de quartier.

**Propositions d'amélioration :**

- Créer un agenda culturel transfrontalier.
- Proposer des aides aux personnes en difficulté pour faciliter l'accès aux lieux de culture.
- Implanter la maison de la Danse sur le territoire français de l'agglomération.
- Promouvoir « Rousseau 2012 » pour en faire un événement d'agglomération.
- Faciliter le passage des artistes aux frontières.
- Créer un festival annuel de rentrée à travers les différents territoires de l'agglomération.

## → Travaux du forum des représentants de la société civile du 14 juin

*Formation, ligne directrice A : construire une offre de formation transfrontalière capable de répondre aux besoins de l'agglomération et accessible à tous suppose de partager des lieux de formation, de disposer d'outils d'information, d'engager des coopérations, de mutualiser des moyens.*

**Remarques :**

- Problèmes de mobilités.

**Propositions d'amélioration :**

- Avoir une approche systémique de soutien, d'orientation et d'offre de formation pour les populations les plus fragiles.
- Renforcer les reconnaissances et équivalences des diplômes : collaborations entre organismes de bilan de compétences et les chambres consulaires.
- Renforcer les formations de services à la personne et leur coordination.
- Créer un fonds commun financés par les organismes et les entreprises français et suisses afin d'encourager l'apprentissage et la formation continue au sein de l'agglomération.

*Formation, ligne directrice B : définir et mettre en œuvre une politique d'accueil des étudiants prioritairement dans des centres urbains bien desservis par les transports publics.*

**Remarques :**

- Admettre que des étudiants puissent habiter sur le territoire français et étudier à Genève.

**Propositions d'amélioration :**

- Déterminer le meilleur potentiel de localisation, proximité des lieux de formation et créer des logements abordables (pour tous les niveaux de formation).
- Créer des logements et cités étudiantes.

*Santé, ligne directrice A : responsabiliser les élus en matière de santé publique à travers les politiques d'aménagement, d'espaces publics et de mobilité de douce.*

**Remarques :**

- Il est essentiel de préserver et d'améliorer la qualité de vie : « lutte contre le bruit ou de production de pollution, éloignement des lieux de travail, qualité du logement... ». Cela renvoie à des politiques de prévention en matière de santé publique.

**Propositions d'amélioration :**

- Développer la prévention notamment auprès des jeunes au sujet de l'hygiène alimentaire, des dépendances...

*Santé, ligne directrice B : créer et afficher un réseau de soins transfrontalier pour faciliter l'accès aux soins de tous les habitants de l'agglomération.*

**Remarques :**

- Un accès partagé paraît nécessaire. Il s'agit de recenser et de tirer partie des différents plateaux techniques à disposition dans l'agglomération. Une analyse comparative des coûts de prise en charge doit permettre d'engager une coopération transfrontalière.
- Prendre en compte le vieillissement.
- Ne pas oublier d'autres soins à considérer : Etablissements médicaux spécialisés (EMS) / Maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes (MAPAD), alcoolisme, drogues, psychiatrie...

**Propositions d'amélioration :**

- Développer les formations communes : aides soignants, infirmières, services à la personne...



Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

*Culture, ligne directrice A : construire une politique culturelle commune en partageant des orientations, en coordonnant des initiatives et en mutualisant des moyens.*

**Remarques :**

- Développer l'offre culturelle et la collaboration : simplification.
- Valoriser la diversité culturelle dans l'agglomération.
- Ne pas oublier le sport et l'opportunité de l'Euro Foot en 2008.

**Propositions d'amélioration :**

- Créer une fête de l'agglomération : musique, théâtre, cuisine, arts plastiques...
- Organiser un festival « tournant » sur toutes les villes de l'agglomération : déplacement du public sur l'ensemble du territoire pour mieux se connaître.
- Créer un passeport culturel transfrontalier.
- Aménagement des programmes (sportifs et culturels) en concertation.
- Travailler auprès des jeunes générations pour leur faire connaître leur espace socio-culturel (appartenance et identité).

*Culture, ligne directrice B : développer les équipements culturels de niveau d'agglomération en mutualisant les moyens et en privilégiant les centralités locales bien desservies par les transports publics.*

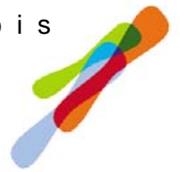
**Remarques :**

- Développer d'abord les collaborations, puis réfléchir à l'offre en terme d'équipements (incluant les équipements sportifs et de loisirs).
- Favoriser l'accès à la formation culturelle sur le plan transfrontalier.



AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ  
PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE-MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE  
BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN BURSINEL BURSINS BURTI-  
GNY CAROUGE CARTIGNY CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS  
CHAVANNES-DES-BOIS CHENE-EN-SEMINE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER  
CHEZERY-FORENS CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY  
COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY DINGY-EN-VUACHE  
DIVONNE-LES-BAINS DOUVAINE DRAILLANT DUILLIER DULLY ECHENEVEUX ELOISE ESSERTINES-SUR-ROLLE ETREMBIERES EXCENEVEUX EYSINS FAR-  
GES FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GILLY GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SA-  
CONNEX GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE  
LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LONGIROD LUCINGES LUINS MACHILLY MARCHISSY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MES-  
SERY MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONT-SUR-ROLLE MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOIX PERON  
PERRIGNIER PERROY PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUIGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS  
PUPLINGE REIGNIER ROLLE RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT-ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY SAINT-  
GEORGE SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT-JEAN-DE-GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ  
SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY TARTEGNIN THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX  
VERNIER VERS VERSOIX VERSONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VINZEL VIRY VULBENS YVOIRE





## **Annexe 7**

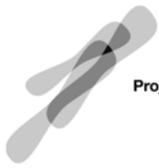
### **Concept de participation 2006**



**Projet d'agglomération** franco-valdo-genevois

# **La participation au sein du Projet d'agglomération :**

état de la démarche au 30 novembre 2006



# Sommaire

<b>1. Les cibles</b> .....	page 3
<b>2. Nature de la participation</b> .....	page 5
<b>3. Méthode</b> .....	page 5
<b>4. Perspectives</b> .....	page 6
<b>Avis des CLD, de la CEST et du CLE</b> .....	page 7

Référents participation équipe Projet :  
Karine Battel – Philippe Brun – Marie Bro

# 1. Les cibles

La dimension participative du Projet d'agglomération est une attente forte pour l'ensemble du partenariat franco-valdo-genevois et une obligation réglementaire pour la Confédération. Cette dimension est impérative pour la réussite du Projet.

Compte tenu du temps et des ressources disponibles d'ici décembre 2007, le processus de participation va porter sur des relais particuliers de la société civile.

Il n'est pas envisageable pour l'instant de toucher de façon exhaustive la population. Celle-ci sera informée sur l'élaboration du Projet essentiellement par voie de presse (privée et publique) et via le site internet du Projet d'agglomération.

Nous proposons de travailler avec des organismes représentatifs français, suisses et transfrontaliers. La liste de ces organismes a été définie d'entente avec les co-Présidents du Comité de pilotage politique du Projet d'agglomération.

## ▪ En France

### → Les Conseils locaux de développement (CLD) du Pays de Gex et Bassin Bellegardien, du Genevois Haut-Savoyard et du Chablais.

#### *Description :*

Les Conseils locaux de développement regroupent les acteurs socioéconomiques et les citoyens du territoire (entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires...), mais également le monde associatif, les partenaires sociaux (syndicats patronaux et de salariés) et l'ensemble des forces vives du territoire, y compris les habitants.

Ils tirent leur origine des Contrats de développement lancés par la région Rhône-Alpes.

Ils sont un lieu d'échanges, de propositions, de conciliation des différentes approches sur un territoire et d'écoute sociale. Ils ont également pour mission d'être un lieu de réflexion permanente, impulsant une vision prospective.

Ils couvrent le périmètre français du Projet d'agglomération et sont considérés comme représentatifs de la diversité du territoire.

Les trois Conseils locaux de développement regroupent environ 150 personnes.

Les trois Conseils locaux de développement, à la sollicitation de l'équipe Projet, travaillent pour la première fois de concert.

## ▪ Sur le canton de Genève

### → Le Conseil du développement durable et de l'environnement.

#### *Description :*

Le Conseil du développement durable et de l'environnement veille à la bonne mise en œuvre des politiques environnementale et de développement durable du canton de Genève.

Il est composé de 24 personnes, représentant la société civile (groupes de pression, syndicats, groupes d'intérêt...).

→ **La Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CAT).**

*Description :*

Cette commission a été créée dans le but d'accompagner les travaux d'élaboration du plan directeur cantonal de Genève. Elle veille à la bonne mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire du canton de Genève.

→ **Le Conseil des déplacements (CODEP)**

*Description :*

Ce conseil est un organe de concertation qui permet de prendre en compte les approches défendues par la société civile dans les dossiers stratégiques liées à la mobilité.

▪ **Sur le canton de Vaud**

→ **le Forum pour le développement du district de Nyon (FDN).**

*Description :*

Le Forum pour le développement du District de Nyon est créé le 24 septembre 1992.

Cette association privée et consultative se met à la disposition des autorités communales ou régionales et se définit comme un organe de réflexion pouvant soumettre des propositions à ces mêmes autorités.

Elle organise des conférences et études et veut contribuer au développement harmonieux du district.

▪ **Pour l'approche transfrontalière**

→ **La Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST) et le Conseil lémanique pour l'environnement (CLE).**

*Description*

La CEST

Elle a vu le jour en décembre 1986 et veut promouvoir un développement harmonieux de la région franco-genevoise, en maîtrisant les conditions de vie et de travail. Les questions des transports et de l'emploi y occupent une place importante. Forte de 30'000 adhérents (Syndicats et associations de défense de l'Environnement), elle travaille en réseau et estime indispensable d'adapter les institutions.

Le CLE

Créé en 1989, il réunit les associations de protection de la nature et de l'environnement de la région franco-valdo-genevoise.

Il demande aux instances politiques genevoises, rhône-alpines, vaudoises, haut-savoyardes et de l'Ain de palier le déficit démocratique régional par la mise en place d'un organe transfrontalier regroupant élus du législatif et représentants des associations environnementales, sociales et d'usagers.

→ **L'Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (AGEDRI).**

*Description :*

L'Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (AGEDRI) est une association d'utilité publique neutre et apolitique, ne défendant pas d'intérêts particuliers.

Elle s'intéresse au bassin de vie de l'agglomération franco-valdo-genevoise dans son ensemble.

Fondée le 10 décembre 1985, elle se consacre à l'analyse de tous les domaines dans lesquels les liens régionaux peuvent s'affirmer. Par ailleurs, en plus des organismes officiels, elle désire faire participer tous les milieux intéressés à l'effort commun dans ce domaine.

→ **Tous les autres relais : associations, syndicats ou regroupements pourront recevoir une information sur le Projet mais ne pourront pas, à ce stade du Projet, être inclus officiellement dans cette phase de participation.**

Cependant, l'équipe Projet apporte une attention particulière à la diffusion d'information sur le Projet. Depuis janvier 2005, une cinquantaine de réunions d'information et de débat ont été organisées.

## 2. Nature de la participation

Il s'agit d'un processus de concertation : information et débat organisé.

Les relais de la société civile cités ci-dessus interviennent pour proposer un avis consultatif sur les orientations du Projet et renforcer sa légitimité auprès de la population.

Le processus décisionnel du Projet d'agglomération demeure la prérogative du Comité de pilotage politique du Projet.

## 3. Méthode

Ces relais de la population civile ont été consultés depuis septembre 2006. Une première synthèse des avis déjà obtenus est présentée au Comité de pilotage politique du 30 novembre 2006.

*Documentation utilisée :*

Pour 2006, les relais ont été interpellés sur la base des documents diffusés lors des séminaires des élus du 16 février 2006 et du 12 octobre 2006.

Pour le premier semestre 2007, nous leur proposerons notamment de travailler sur les trois rapports constituant l'Avant-projet d'agglomération.

L'organisation du travail pourra se différencier en fonction des relais utilisés. Voici où nous en sommes :

### ▪ CLD

→ **6 septembre 2006** : réunion d'information à Archamps.

→ **2, 3, 4 et 16, 17, 18 octobre 2006** : regroupement de volontaires au sein de trois groupes de travail : aménagement, développement économique et service à la personne.

- **Bilan** : rédaction d'un avis présenté le 30 novembre au matin au Bureau de l'ARC puis exposé au Comité de pilotage politique le 30 novembre 2006 après-midi.

## ▪ Conseil du développement durable et de l'environnement

- **Octobre 2006** : envoi du dossier de séance du séminaire du 12 octobre en vue de préparer la séance du 14 novembre.
- **14 novembre 2006** : séance du Conseil, réunion d'information et de débat.
- **Bilan de cette nouvelle rencontre** : le Conseil de l'environnement accepte d'être sollicité et de donner un avis sur le Projet d'agglomération. Plus particulièrement, il se propose de vérifier la conformité du Projet d'agglomération avec les principes du développement durable. Les modalités de travail pour 2007 doivent être affinées.

## ▪ CEST et CLE

- **9 novembre 2006** : réunion d'information et de débat.
- **Bilan de la rencontre** : rédaction d'un avis présenté au Comité de pilotage politique du 30 novembre.

## ▪ AGEDRI

- **20 novembre 2006** : rencontre avec Monsieur Milleret pour définir les modalités de participation.
- **Février ou mars 2007** : organisation d'une soirée information/débat consacrée au Projet d'agglomération.

## ▪ CAT et CODEP

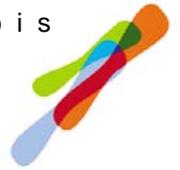
- Consultation de ces deux organismes début 2007.

## ▪ FDN

- **Décembre 2006** : prise de contact avec le Président du Forum et définition des modalités de participation.

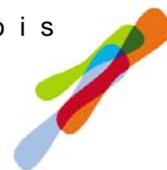
# 4. Perspectives

- Le Comité de pilotage du 30 novembre 2006 devra définir :
  - Quelle prise en compte des avis sollicités dans l'élaboration du Projet ?
  - Quelle prise en compte des avis non sollicités ?
  - Quelle suite donner à la démarche participative pour 2008 ?



## **Annexe 8**

### **Les obligations réglementaires de participation**



## Exigences légales en matière de participation / concertation / consultation de la population

En Suisse, la loi fédérale prévoit le principe de la « participation » dont elle ne définit pas précisément le « seuil minimum ». Les lois cantonales précisent quelle procédure s'applique à quel outil de planification.

En France, la loi SRU a étendu l'obligation de « concertation » en ajoutant l'obligation de définir les modalités de cette concertation sous forme de délibération de l'EPCI pour un SCOT et de la commune pour les PLU. En outre chacun de ces documents est soumis à enquête publique.

### Confédération suisse

Bases légales principales:

- Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

« Art.4 Information et participation :

<sup>1</sup> Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure.

<sup>2</sup> Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans.

<sup>3</sup> Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés. »

« Art. 10 Compétence et procédure (pour les PDC)

<sup>1</sup> Les cantons règlent la compétence et la procédure.

<sup>2</sup> Ils règlent la manière dont les communes, les autres organismes qui exercent des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et les organisations de protection de l'environnement, de la nature ou du paysage ayant qualité pour recourir au sens de l'art. 55 de la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement et de l'art. 12 de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage sont appelés à coopérer à l'élaboration des plans directeurs.

Art. 25 Compétence cantonale (pour les plans d'affectation)

<sup>1</sup> Les cantons règlent la compétence et la procédure.

<sup>1bis</sup> Ils impartissent des délais dont ils règlent les effets dans toutes les procédures requises pour implanter, transformer ou changer d'affectation les constructions et installations.

Art. 33 Droit cantonal

<sup>1</sup> Les plans d'affectation sont mis à l'enquête publique.

<sup>2</sup> Le droit cantonal prévoit au moins une voie de recours contre les décisions et les plans d'affectation fondés sur la présente loi et sur les dispositions cantonales et fédérales d'exécution.

L'OAT prévoit cette participation en particulier pour les PDC (art. 7) et les Plans sectoriels de la Confédération (art. 16 et 19).



## Canton de Genève

Bases légales principales:

- Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT, L 130)
- Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI, L 505): contient la réglementation applicable aux différentes zones (et police des constructions)
- Loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt, L 140)
- Règlement de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (L 140.01)
- Loi générale sur les zones de développement (LGZD, L 135)
- Règlement de la loi générale sur les zones de développement (L 135.01)

## Concertation / consultation

- Concept de l'aménagement cantonal : large information du public + enquête publique + détermination des communes + approbation par le GC
- PDC - Plan directeur cantonal (concept de l'aménagement cantonal + schéma directeur cantonal = ensemble des plans sectoriels + fiches de coordination) : large information du public + adoption par le GC sur proposition du CE + approbation du CF
- Plan de zones (plan d'affectation cantonal) ou modification des limites de zones
  - o initiative Département, CE, GC ou commune : enquête publique de l'avant-projet de loi (observations adressées au Département + préavis communal) et référendum facultatif communal
  - o élaboration : nouvelle enquête publique (oppositions adressées au CE) + GC statue sur les oppositions puis approuve (vote le projet de loi) + référendum facultatif + recours ouvert au TA
- PDL - Plan directeur localisé = Plan directeur communal - PDCom - et Plan directeur de quartier - PDQ : consultation publique et consultation des maires des communes voisines + accord du Département + adoption par le Conseil municipal + approbation par le CE
- PLQ - Plan localisé de quartier : enquête publique (observations adressées au Département + préavis communal) + facultatif municipal + modification éventuelle du projet + nouvelle enquête publique + oppositions au CE qui statue sur les oppositions et vote le projet de loi
- PUS - Plan d'utilisation du sol (communal) : enquête publique + approbation par le Conseil municipal + approbation du CE + recours ouvert au TA



## Canton de Vaud

Bases légales principales:

- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)
- Règlement d'application de la LATC (RATC)

### Concertation / consultation

- PDC - Plan directeur cantonal : consultation publique (observations) + validation par le CE + examen préalable de l'ODT + adoption par le GC + approbation du CF
- PAC - Plans d'affectation cantonaux : enquête publique (observations et oppositions au greffe communal) + éventuellement séance de conciliation + adoption par le service concerné + oppositions tranchées et approbation du plan par le Département + recours ouvert au TA
- PDR - Plan directeur régional : consultation publique (observations) + adoption par le conseil général ou communal (exécutif communal)
- PDCom - Plan directeur communal : consultation publique (observations) + adoption par le conseil général ou communal (exécutif communal)
- PGA - Plan général d'affectation et son règlement : enquête publique (oppositions et observations adressées au greffe communal et préavis de la Municipalité comprenant oppositions + propositions de réponses adressé au Conseil communal) + séance de conciliation éventuelle + adoption par le conseil général ou communal (exécutif communal) + oppositions tranchées et approbation du plan par le Département + recours ouvert au TA (légalité et opportunité)
- PDL - Plan directeur localisé : - Consultation publique (observations) + adoption par le Conseil communal + approbation par le CE
- PPA - Plan partiel d'affectation : même procédure que PGA
- PQ - Plan de quartier et son règlement (plan d'affectation) : enquête publique : (oppositions et observations adressées au greffe communal et préavis de la Municipalité comprenant oppositions + propositions de réponses adressé au Conseil communal) + séance de conciliation éventuelle + adoption par le conseil général ou communal (exécutif communal) + oppositions tranchées et approbation du plan par le Département + recours ouvert au TA
- PQCM - Plan de quartier de compétence municipale (procédure permis de construire) : examen par la Municipalité + transmission au service pour information + enquête publique (observations et oppositions déposées au greffe communal) + séance de conciliation éventuelle + adoption par la Municipalité + recours ouvert au TA



## Etat français

Bases légales principales:

- Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)

### **Le SCOT**

« Art. L. 122-4. - Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte. Cet établissement public est également chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du schéma de cohérence territoriale. Il précise les modalités de concertation conformément à l'article L. 300-2. La délibération qui organise la concertation est notifiée aux personnes visées au premier alinéa de l'article L. 122-7.

« Art. L. 122-8. - Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement mentionné à l'article L. 122-1, au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. Dans le cas d'une révision, ce débat peut avoir lieu lors de la mise en révision du schéma.

« Le projet de schéma est arrêté par délibération de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 puis transmis pour avis aux communes et aux groupements de communes membres de l'établissement public, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme, au préfet, à la région, au département et aux organismes mentionnés à l'article L. 121-4 ainsi qu'à la commission spécialisée du comité de massif lorsque le projet comporte des dispositions relatives à la création d'une ou plusieurs unités touristiques nouvelles définies à l'article L. 145-9. Ces avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de trois mois après transmission du projet de schéma.

« Les associations mentionnées à l'article L. 121-5 sont consultées, à leur demande, sur le projet de schéma.

« Art. L. 122-10. - Le projet, auquel sont annexés les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, des autres personnes publiques consultées, est soumis à enquête publique par le président de l'établissement public.

« Art. L. 122-11. - A l'issue de l'enquête publique, le schéma, éventuellement modifié pour tenir compte notamment des observations du public, des avis des communes, des personnes publiques consultées et du préfet, est approuvé par l'organe délibérant de l'établissement public. Il est transmis au préfet, à la région, au département et aux organismes mentionnés à l'article L. 121-4 ainsi qu'aux communes ou établissements publics ayant recouru à la procédure de l'article L. 122-9. Le schéma de cohérence territoriale approuvé est tenu à la disposition du public.

### **Le PLU**

« Art. L. 123-6. - Le plan local d'urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. La délibération qui prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les modalités de concertation, conformément à l'article L. 300-2, est notifiée au préfet, au président du conseil régional, au président du conseil général et, le cas échéant, au président de l'établissement public prévu à l'article L.



122-4, ainsi qu'aux représentants de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et des organismes mentionnés à l'article L. 121-4.

« Art. L. 123-9. - Un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement mentionné à l'article L. 123-1, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. Dans le cas d'une révision, ce débat peut avoir lieu lors de la mise en révision du plan local d'urbanisme.

« Le conseil municipal arrête le projet de plan local d'urbanisme. Celui-ci est alors soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés. Ces personnes donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan ; à défaut, ces avis sont réputés favorables.

« Art. L. 123-10. - Le projet de plan local d'urbanisme est soumis à enquête publique par le maire. Le dossier soumis à l'enquête comprend, en annexe, les avis des personnes publiques consultées.

« Après l'enquête publique, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, est approuvé par délibération du conseil municipal.

« Le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public.

AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ  
PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE-MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE  
BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN BURSINEL BURSINS BURTI-  
GNY CAROUGE CARTIGNY CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS  
CHAVANNES-DES-BOIS CHENE-EN-SEMINE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER  
CHEZERY-FORENS CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY  
COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY DINGY-EN-VUACHE  
DIVONNE-LES-BAINS DOUVAINE DRAILLANT DUILLIER DULLY ECHENEVEUX ELOISE ESSERTINES-SUR-ROLLE ETREMBIERES EXCENEVEUX EYSINS FAR-  
GES FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GILLY GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SA-  
CONNEX GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE  
LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LONGIROD LUCINGES LUINS MACHILLY MARCHISSY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MES-  
SERY MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONT-SUR-ROLLE MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON  
PERRIGNIER PERROY PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUIGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS  
PUPLINGE REIGNIER ROLLE RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT-ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY SAINT-  
GEORGE SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT-JEAN-DE-GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ  
SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY TARTEGNIN THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX  
VERNIER VERS VERSOIX VERSONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VINZEL VIRY VULBENS YVOIRE

